
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 9 juillet 2018

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président | (p. 4) |
| Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal | (p. 4) |
| Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 4) |
| Hommage à la mémoire de monsieur Tony Bertrand, ancien Conseiller communautaire de 1968 à 1977 | (p. 5) |
| Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques | (p. 5) |
| Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés sur la mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères | (p. 5) |
| Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon (dossier n° 2018-2903) | (p. 11) |
| Questions orales : | |
| - du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés - Pollution de l'air | |
| * présentation et interventions | (p. 56) |
| * annexe 1 | (p. 65) |
| - des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires et de monsieur le Conseiller André Gachet (non inscrit) - Accessibilité des logements aux personnes handicapées | |
| * présentation et interventions | (p. 58) |
| * annexe 2 | (p. 67) |

Les textes des délibérations n° 2018-2874 à 2018-2895 et 2018-2903 à 2018-2924 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 34 de juillet 2018.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2018-2874 | Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite - Requalification A6 et A7 - Horizon 2020 entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite - Bilan et clôture de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et poursuite du projet - | (p. 32) |
| N° 2018-2875 | Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 1er tronçon, de la rue Vauban à la rue Bouchut - Approbation d'une convention à conclure avec la Ville de Lyon pour la gestion du bassin hydraulique - | (p. 40) |
| N° 2018-2876 | Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recette - | (p. 40) |
| N° 2018-2877 | Lyon 6° - Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - | (p. 42) |
| N° 2018-2878 | Caluire et Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (phase 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme - | (p. 54) |
| N° 2018-2879 | Charbonnières les Bains - Requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - | (p. 55) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2018-2880 | <i>Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2881 | <i>Vénissieux - Requalification de la rue Bela Bartok - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 54) |
| N° 2018-2882 | <i>Francheville - Parking des 3 oranges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 47) |
| N° 2018-2883 | <i>Mions - Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2884 | <i>Saint Genis les Ollières - Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2885 | <i>Sainte Foy lès Lyon - Avenue Limburg (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux -</i> | (p. 48) |
| N° 2018-2886 | <i>Caluire et Cuire - Chemin Petit de l'avenue Général Leclerc à la Voie des Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2887 | <i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2888 | <i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Francheville, Givors, Grigny, La Tour de Salvagny, Limonest, Meyzieu, Mions, Oullins, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2889 | <i>Tassin la Demi Lune - Travaux de réparation du pont des 3 Renards - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau -</i> | (p. 49) |
| N° 2018-2890 | <i>Études et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2891 | <i>Travaux de reprise surfacique des voiries de la Métropole de Lyon (Lots 1 et 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement et autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 51) |
| N° 2018-2892 | <i>Travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne à haute de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2893 | <i>Travaux de reprise ponctuelle des voiries de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2894 | <i>Interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 52) |
| N° 2018-2895 | <i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2018 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i> | (p. 55) |
| N° 2018-2903 | <i>Conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i> | (p. 11) |
| N° 2018-2904 | <i>Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation de service public (DSP) -</i> | (p. 11) |

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2018-2905 | <i>Politique d'insertion par la commande publique - Observatoire métropolitain des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud ouest emploi pour son programme d'action 2018 -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2906 | <i>Mise à disposition des Communes et, le cas échéant, de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire métropolitain d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics - Autorisation de signer les conventions de mise en oeuvre -</i> | (p. 52) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2018-2907 | <i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes (2ème tranche) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2 -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2908 | <i>Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 - Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant à la convention cadre relative au développement et à la modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants -</i> | (p. 22) |
| N° 2018-2909 | <i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2018 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du sud ouest lyonnais -</i> | (p. 54) |
| N° 2018-2910 | <i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Attribution de subventions à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour son accompagnement de la filière bâtiment durable et à l'association ALLIES pour l'organisation de dating emplois et sa mission insertion culture (MIC) -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2911 | <i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à la Ville de Villeurbanne pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2018 -</i> | (p. 23) |
| N° 2018-2912 | <i>PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) pour son programme d'actions insertion/entreprises/emploi - Année 2018 -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2913 | <i>Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 16ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2018 -</i> | (p. 54) |
| N° 2018-2914 | <i>Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2018-2019 -</i> | (p. 54) |
| N° 2018-2915 | <i>Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2018 à la dotation initiale de la Fondation -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2916 | <i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 11ème édition des Journées de l'économie du 6 au 8 novembre 2018 à Lyon -</i> | (p. 7) |
| N° 2018-2917 | <i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2018 -</i> | (p. 54) |
| N° 2018-2918 | <i>Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2018 -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2919 | <i>Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2018 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole -</i> | (p. 26) |
| N° 2018-2920 | <i>Filières sécurité- Attribution d'une subvention à l'association IU Cyber pour son programme d'actions 2018 -</i> | (p. 27) |
| N° 2018-2921 | <i>Taxe de séjour - Modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 -</i> | (p. 29) |
| N° 2018-2922 | <i>Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention d'équipement pour un logiciel de gestion de la relation client (CRM) - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 53) |
| N° 2018-2923 | <i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2018 -</i> | (p. 9) |
| N° 2018-2924 | <i>Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2018-2019 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2019 et les Nuits de Fourvière pour son festival 2019 -</i> | (p. 31) |

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 9 juillet 2018 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 11 juin 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), M. Berthilier (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), M. Blachier (pouvoir à Mme Runel), M. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Colin (pouvoir à M. Galliano), Mme Corsale (pouvoir à Mme El Faloussi), M. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Mme Gailliout (pouvoir à M. Dercamp), M. Gascon (pouvoir à Mme Fautra), M. Girard (pouvoir à M. Odo), M. Hamelin (pouvoir à M. Guillard), M. Jacquet (pouvoir à Mme Cochet), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme Panassier (pouvoir à Mme Frih), Mme Picot (pouvoir à M. Philip), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson), M. Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Mme Runel (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Sarselli (pouvoir à M. Martin), M. Sellès (pouvoir à M. Veron), M. Suchet (pouvoir à M. Pillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Baume).

**Hommage à la mémoire de monsieur Tony Bertrand,
ancien Conseiller communautaire de 1968 à 1977**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de Tony Bertrand, ancien Conseiller général, ancien Conseiller municipal de la Ville de Lyon et ancien Conseiller communautaire qui nous a quittés le 29 juin 2018.

Tony Bertrand, décédé à l'âge de 105 ans le 29 juin dernier, aura été l'un des premiers élus à siéger à la COURLY, dès la naissance de la Communauté urbaine en 1969. Il sera Conseiller communautaire jusqu'en 1977. Il aura surtout marqué la Ville de Lyon en tant qu'adjoint aux sports de 1959 à 1977. Il fut également Vice-Président du Conseil général du Rhône de 1967 à 1979.

Je veux saluer ici l'engagement sans faille d'un homme au service du sport et de ses concitoyens. Il aura laissé son empreinte au cœur de la ville et fait rayonner le sport lyonnais, d'abord en tant que sportif, ancien basketteur, gymnaste, skieur de haut niveau, puis en tant qu'entraîneur de l'équipe de France d'athlétisme aux Jeux olympiques de Londres en 1948 ; ensuite, en tant qu'adjoint aux sports de la Ville de Lyon : en effet, Lyon lui doit beaucoup, notamment en termes d'équipements –je ne citerai que les plus emblématiques–, le Palais des Sports de Gerland (1962), la piste de ski artificielle de la Sarra, les patinoires Charlemagne et Baraban, la piscine de Vaise et bien évidemment la piscine du Rhône rebaptisée Centre nautique Tony Bertrand, après sa restauration en 2015, cinquante ans après son inauguration.

Tony Bertrand était un passionné, il portait une véritable ambition pour sa ville, il a même rédigé la candidature de Lyon aux Jeux olympiques de 1968 qu'il avait présentée avec le Maire, Louis Pradel, le 26 juillet 1963 à la 60^{ème} session du Comité international olympique de Baden-Baden.

Nous perdons aujourd'hui un des grands artisans du développement du sport dans notre Métropole.

À sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

**Communication de monsieur le Président
relative à la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, suite :

- à l'adhésion de monsieur Claude Vial au groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous,
- au passage de 6 à 5 sièges par commission pour le groupe Synergies-Avenir,
- et suite à diverses demandes de changement d'affectation,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication, de sorte que celles-ci puissent être effectives en vue de notre prochaine séance.

Je vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

**Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés
sur la mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés qui a souhaité un temps d'intervention en début de séance sur la mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) : quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, cette prise de parole en début de Conseil porte sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et plus particulièrement sur notre demande de constituer une mission d'information et d'évaluation sur ce sujet, prévue par l'article 74 de notre règlement intérieur.

Par courrier parvenu le 14 juin 2018, nous vous avons sollicité pour constituer cette mission, soit 24 jours francs avant la tenue de notre Conseil. Pour mémoire, le délai réglementaire est seulement de 20 jours. Le règlement précise que vous devez présenter cette demande à la plus prochaine séance du Conseil de la Métropole.

Par courrier du 2 juillet dernier, vous avez tenté d'écarter la mise en place de la mission d'information et d'évaluation en proposant un système bancal d'aménagement d'un groupe de travail déjà existant mais auquel vous avez toujours refusé la possibilité d'échanger sur la TEOM, considérant que ce n'était pas de sa compétence. Par miracle, aujourd'hui, vous avez changé d'avis. Il est vrai que nous avons toujours eu un temps d'avance sur votre majorité.

Ensuite, vous avez fait le choix de ne pas respecter notre règlement intérieur –dont vous avez été en son temps un corédacteur– en prétextant que le sujet devait être au préalable débattu en commission. Ce n'est pas vrai, cela n'est pas prévu par notre règlement et, même si cela devait être le cas, vous auriez dû le faire dans le délai de 27 jours qui était largement suffisant.

Mais qu'avez-vous tant à redouter pour user de tels artifices politiques alors que, depuis des mois, vous nous expliquez que la Métropole est dans son bon droit ? Si vous êtes si sûr de vous, cette mission ne devrait être qu'une simple formalité. Et bien non !

D'abord, l'actualité a mis en lumière le fait que la plupart des habitants de Lyon et Villeurbanne paient, depuis des dizaines d'années, un service deux fois. Vous prenez dans leur poche le montant d'un service complet qui, de fait, n'existe pas. Aussi, le rapporteur public du Tribunal administratif de Lyon vient encore de proposer d'annuler les taux 2016 et tous ici nous savons, par une jurisprudence constante, que ces taux seront annulés ; et donc cela apportera son lot de recours pour demander le remboursement de la taxe.

Enfin, les faits sont têtus depuis le début sur ce dossier :

- votre calcul des dépenses à financer par la taxe n'est pas conforme à la loi et vous répondez : "C'est de la faute de la loi qui est mal faite" ;

- votre taux de taxe n'est pas validé par la justice et vous répondez : "C'est de la faute du juge administratif qui ne comprend rien à l'organisation du service" ;

- la Métropole est condamnée à rembourser une partie des contribuables et vous répondez : "C'est de la responsabilité de l'État qui n'a pas fait son contrôle de légalité".

Monsieur le Président, ce qui nous déçoit le plus, ce n'est pas que vous rameniez chaque débat à un enjeu politicien, c'est désuet, c'est que notre démarche avait pour vocation d'organiser un travail de toutes tendances de cette assemblée afin de trouver une position qui soit à la fois conforme à la loi et protectrice des intérêts de la Métropole. Cette position aurait pu être votée à l'unanimité mais ce n'est donc pas votre choix.

Avoir un temps d'avance alors que votre majorité dirige la Métropole depuis si longtemps, c'est bien. Comprendre les attentes légitimes des habitants de la Métropole et respecter ceux-ci, ce pourrait être mieux. La politique virtuelle de communication n'a jamais remplacé la politique du réel, les convertis du macronisme de cette assemblée vont en faire la douloureuse expérience. Alors, de fait, n'ayez pas une fois de plus un train de retard !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, quelques mots. Sur la demande de commission et, sur le fond, il faut simplement se rappeler que, pour l'année 2018 que vous évoquez, la Préfecture n'a pas déféré et donc a donné son blanc-seing sur l'année 2018.

Je veux juste rappeler qu'on n'est pas totalement en désaccord sur la nécessité de mettre en place une commission. Je voudrais simplement rappeler un peu les délais, en fait, qui nous permettront d'ailleurs en bout du bout d'accéder à vos désirs, justifiés, puisque nous pourrons effectivement, lors du Conseil du mois de septembre, délibérer sur cette commission et la saisir dans les jours qui suivront le Conseil du mois de septembre. Donc nous ne prenons pas un retard considérable par rapport à votre demande parce que nous n'aurions pas réuni de commission ni fin juillet ni au mois d'août, avec peu de Conseillers autour de la table.

Effectivement, le courrier du 11 juin m'est parvenu le 14 juin. C'est vrai que ce courrier sollicitait la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, en application –comme vous l'avez dit– de l'article 74 de notre règlement intérieur.

D'abord –ce sera redit ici mais j'ai dû vous l'écrire–, sur le fond, il n'y a aucune difficulté à répondre favorablement à cette demande et nous y répondrons favorablement.

Mais, sur la forme, et quelles que soient les protestations que vous avez indiquées, je voudrais essayer de montrer qu'il est important pour moi de concilier au mieux ce qu'on appelle le règlement intérieur avec les circonstances concrètes à gérer au quotidien de la vie de cette assemblée et de la vie de cette institution.

Vous l'avez dit, l'article 74 de ce règlement fixe les conditions de création d'une telle mission et il prévoit l'adoption d'une délibération et une saisine du Président, à cette fin, à 20 jours francs avant la date de séance.

L'article 3 du règlement intérieur prévoit que, sauf urgence, toute délibération est préalablement soumise à la commission voire aux commissions, en l'occurrence, aux commissions thématiques compétentes : on parle de deux commissions thématiques.

L'article 4 prévoit la communication de l'ordre du jour avec la convocation 12 jours francs avant la séance, encore une fois sauf urgence, bien évidemment.

La question, c'est : est-ce que votre demande relève de l'urgence ? Assurément non. Le sujet TEOM est un sujet délicat, il justifie votre demande mais il ne s'agit pas d'un sujet à traiter dans l'urgence et, encore une fois, un sujet sur lequel nous n'aurions pas pu nous réunir ni au mois de juillet ni au mois d'août. La mission disposera d'un délai, je crois, de six mois pour rendre son rapport.

Donc qu'est-ce qu'on doit faire ? On doit appliquer simultanément les articles 3, 4 et 74, sans que l'urgence justifie d'y déroger.

Vous le savez, cette séance s'inscrit dans la continuité de celle que nous avons tenue le 25 juin et il était clair –je crois, pour tout le monde– que cette séance du 9 juillet a été rajoutée pour finalement raccourcir –si tant est qu'on puisse la raccourcir– la séance très riche du 25 juin. Et nous avons souhaité traiter dans cette séance du 9 juillet les délibérations qui relèvent de certaines commissions ; les commissions finances et proximité environnement, qui, elles, ont pu être évoquées le 25, ne sont pas évoquées aujourd'hui. Ici, nous avons inscrit des dossiers que de deux commissions : la commission développement économique, numérique, insertion, emploi et la commission déplacements et voirie.

Donc si vous avez évoqué la possibilité d'inscrire en urgence le dossier, cette urgence, à mon sens, n'est pas avérée. Vous aviez même évoqué –vous l'avez dit ici– la convocation exceptionnelle des deux commissions, finances et proximité, pour finalement examiner seulement cette demande.

En même temps, conscient du problème que suscitait –pour vous en tout cas– le report en septembre, je vous avais proposé –et je ne sais si vous l'avez dit dans votre propos– que l'on saisisse une réunion du groupe déchets qui est déjà constitué entre les différents groupes politiques. J'avais pris le soin d'ailleurs de vous dire que ce groupe déchets mais en le dotant des mêmes prérogatives que l'article 74, donc lui donnant les mêmes prérogatives que la commission. Cela aurait sans doute permis de gagner du temps. Vous n'avez pas souhaité le faire.

Donc cette demande sera délibérée lors du Conseil du 17 septembre. Et nous pourrons, une fois la délibération passée d'abord dans les commissions début septembre, délibérer le 17 septembre –je crois que c'est cela la date du Conseil–. Et nous pourrons bien évidemment, dans la foulée, c'est-à-dire dans les dix ou quinze jours qui suivent, réunir la première réunion de cette commission.

Je vous remercie.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2018-2916 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 11ème édition des Journées de l'économie du 6 au 8 novembre 2018 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2916. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit des 11^{èmes} Journées de l'économie (JECO) qui se dérouleront du 6 au 8 novembre prochain. Avec une cinquantaine de conférences dans de multiples lieux, ce sont plus de 10 000 personnes attendues. La Métropole participe à hauteur de 52 600 € comme l'an passé contre 60 000 en 2014 ; c'est une contribution à la maîtrise des dépenses publiques.

Cette année, le thème des JECO est "Une crise grave est encore possible" ; sont invités Patrick Artus, l'économiste de Natixis, Odile Renaud-Basso, Directrice générale du Trésor, Robert Ophèle, Président de l'AMF –il ne s'agit pas de l'association des Maires mais de l'Autorité des marchés financiers–. Nul ne doute qu'avec ces personnalités, nous allons trouver le fameux "pognon de dingue" que nous ne trouverons pas en faisant les poches des plus ou moins pauvres mais du côté "des plus et encore plus riches". Cette formule d'ailleurs illustre bien l'ampleur du problème contradictoire auquel les pays de l'Europe et du Monde sont confrontés.

Ainsi, par exemple –je cite Patrick Artus toujours– : "L'économie française glisse doucement vers le bas de gamme". Dans son dernier ouvrage publié en mars dernier, il fait une analyse approfondie –et je le cite encore– : "Des causes économiques qui provoquent une colère qui monte à feu doux. Les salariés subissent une bipolarisation, à savoir, d'un côté, les salaires bloqués à des emplois précarisés et, de l'autre, une minorité qui rafle la mise. Cela nourrit la pauvreté, la précarité du plus grand nombre aux côtés du 1 % des plus riches qui accaparent 82 % de la richesse mondiale, selon la dernière mise à jour 2018 d'Oxfam".

Ainsi, le développement économique des pays, appelé "progrès", produit des inégalités profondes et de plus en plus larges. Et Patrick Artus conclut –je le cite toujours– : "Marx avait raison, la dynamique du capitalisme..." (*exclamations dans l'assemblée*) –ce n'est pas moi, c'est Patrick Artus mais je le dis volontiers– ... "La dynamique du capitalisme qui est à l'oeuvre dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) est bien celle qu'il avait prévue".

Cette logique du système aboutit à l'explosion des inégalités dont on commence seulement à voir les effets. Patrick Artus, qui participe souvent aux JECO, en appelle à la révolte des salariés –c'est le titre de son ouvrage déjà cité : *Et si les salariés se révoltaient*– pour imposer la réforme du système, dernier recours à son effondrement.

Or, il ne s'agit pas d'un recours au système, il s'agit de le transformer, de le dépasser dans un mouvement qui lui est supérieur et l'intelligence individuelle et collective en est capable. C'est de cela qu'il convient de discuter aux JECO comme ailleurs, par exemple aux Rencontres d'Aix en Provence ce week-end qui appellent à penser autrement.

Je voulais donc faire trois propositions :

1° - Chacun voit bien, je pense, que dans notre société, pour comprendre ces mouvements contradictoires, pour aller au fond des enjeux et des problèmes, nous avons besoin de confrontations d'idées. Les conférences des JECO ne devraient-elles pas être plus audacieuses par l'organisation de débats contradictoires permettant à chacune et chacun de se forger sa propre opinion ?

2° - En parallèle à cette proposition, nous ressentons bien que le public ne peut pas être que spectateur. Le temps des questions dans les plus petites conférences des JECO ne saurait répondre à toutes les attentes. Certes, les JECO ont une dimension éducative, formatrice en matière économique pour le grand public mais, à plus forte raison et surtout avec le public de lycéens nombreux qui y participe, il y a besoin de participations, de questions, de débats qui sont eux-mêmes formateurs.

3° - Dans la mobilisation des acteurs nécessaire à la réussite des Journées de l'économie, il y a le monde associatif aussi, le monde syndical et le monde des élus, y compris à l'échelle locale, avec des expériences diverses mais réelles ; un ensemble pas simple à mobiliser, il est vrai. Donc, à plus forte raison, peut-on se fixer comme objectif d'avancer dans cette direction en leur proposant, aux mondes associatif, syndical et aux élus, une participation effective dans les conférences et les ateliers ?

Merci de votre écoute.

M. le Conseiller MILLET : Tu as raison, reviens à gauche ! (*Rires*)

M. le Conseiller délégué JACQUET : J'y suis !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Merci, monsieur Millet. Madame Bouzerda, vous voulez dire un mot.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, ni de droite ni de gauche, le débat de l'économie transcende tout de même l'ensemble des questions fortes et –vous l'avez dit, monsieur Jacquet– le thème de la conférence est particulièrement pertinent.

Ouvrir, associer plus de personnes, le monde associatif, le monde syndical, je ne peux que vous rejoindre sur ce point. Rappelons que l'objectif aussi de cette édition –qui est la 11^{ème} et qui a réuni, à l'occasion des dix ans l'année dernière, plus de 10 000 personnes– est de s'ouvrir également beaucoup plus aux étudiants, avec les JECO de l'étudiant, d'aller beaucoup plus sur de l'innovation.

L'innovation, c'est pour permettre à chacun de se saisir de cette question et de pouvoir effectivement participer sur des modes plus interactifs, ce qui permet de toucher un plus grand nombre, avec une application JECO et des thèmes de conférences qui raisonnent internationalement mais aussi avec nos propres sujets, nous, métropolitains, c'est-à-dire : quelle politique d'insertion sociale pour les métropoles du XXI^e siècle ?

Egalement, réagir et rebondir par rapport à l'accélération technologique, à l'impact de l'intelligence artificielle, la francophonie, l'économie du savoir, tout cela ce sont des thèmes qui nous dépassent tous, qui dépassent les clivages et qui nous permettent effectivement de plus partager, de plus réfléchir. Et je suis d'accord pour qu'effectivement, tous puissent s'en saisir, monde associatif, monde syndical, ouverture aux étudiants. En tout cas, c'est le pari que nous faisons et c'est un pari réussi au regard du succès de ces rencontres qui suscitent l'adhésion d'un public large, de tous, puisqu'on se croise nombreux à l'occasion de ces journées.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le Président, avec effectivement un avis favorable de la commission sur ce soutien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2923 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2923. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, dans le cadre de ce dossier, nous vous proposons de soutenir le Bureau de l'OMS qui se situe à Lyon dans le cadre du Biodistrict.

Comme souvent sur les dossiers où nous avons à la fois une subvention de fonctionnement, une mise à disposition de locaux et au regard de nos objectifs qui sont aussi de contraindre nos dépenses de fonctionnement –puisque nous avons voté il n'y a pas si longtemps un contrat avec l'Etat à 1,19 %–, on est toujours partagé entre avoir de l'ambition pour son territoire et soutenir, participer au fonctionnement d'entités internationales ou sabrer en considérant qu'après tout, ces instances internationales n'en ont pas besoin.

Je rappelle que, pour l'OMS, nous avons la chance d'avoir le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) depuis 1965 sur notre territoire et, depuis 2001, l'émanation de l'OMS. Nous vous proposons, dans le cadre d'un avis favorable de la commission, de voter une subvention de 275 000 €.

Pourquoi nous portons ce projet et pourquoi, à l'aune des recherches proactives en matière de marges de manœuvre, nous mobilisons une telle dépense dans notre budget ? Parce que rien n'est acquis, ce positionnement de Bureau n'est jamais définitif. Toutes les politiques que nous menons dans le cadre d'un Biodistrict qui a un rayonnement international, avec des sièges sociaux internationaux, beaucoup de recherches, beaucoup de chercheurs, avec des contrats passés avec l'ensemble de ces sièges internationaux, avec un enseignement de qualité, tout cela n'est jamais acquis. Et ce n'est que la fluidité entre tous (entreprises privées, entreprises publiques, collectivités) qui fait la réussite de ces écosystèmes au cœur desquels nous avons également Lyonbiopôle.

C'est une question que nous nous posons chaque fois que nous soutenons ou que nous faisons le pari d'avoir sur nos territoires le Centre international contre le cancer, Interpol en matière de sécurité ; nous pourrions dire effectivement "pourquoi ?". Mais l'ambition sur ces territoires, la volonté –comme le disait l'Institut Montaigne– fait qu'aujourd'hui, nous sommes le territoire, nous sommes un territoire dans ces sciences du vivant, dans ces biotechnologies. C'est important. C'est cette mobilisation depuis des années, toutes tendances confondues, avec une continuité exemplaire dans le cadre de la gouvernance, qui fait qu'aujourd'hui, dans le cadre du Biodistrict, c'est une vraie réussite public/privé, que les entreprises se mobilisent, qu'elles lèvent des fonds, même si ce sont effectivement des fonds privés (plus d'un milliard), qu'elles mobilisent de la recherche scientifique et qu'elles mobilisent l'emploi.

Je vous propose, monsieur le Président, de bien vouloir à la fois voter la subvention de fonctionnement et à la fois voter la poursuite de la mise à disposition des locaux au cœur du Biodistrict.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, Rabelais, Lacassagne, Claude Bernard, Pasteur, Mérieux, je ne peux pas tous les citer mais de nombreux grands noms ont jalonné l'histoire médicale de notre cité au cours des siècles. C'est donc tout naturellement qu'un Bureau de l'Organisation mondiale de la santé a trouvé sa place dans notre cité parmi nos médecins et professeurs, nos centres de recherche et de nos industries pharmaceutiques.

Aujourd'hui, par la délibération qui nous est soumise, il nous est demandé d'accorder à cette organisation internationale pour son Bureau lyonnais une subvention de fonctionnement de 275 000 €, un soutien en nature par la mise à disposition de locaux et la prise en charge de frais divers (loyers, charges, etc.) pour un montant de 300 000 €. Bien qu'en augmentation de 20 % par rapport à 2017, ce dernier point n'appelle pas de commentaire particulier, notre sens de l'hospitalité étant ainsi reconnu internationalement.

Par contre, en cette période de contraintes budgétaires, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'une subvention de fonctionnement de 275 000 € pour les frais de fonctionnement d'une organisation internationale dont le budget de l'exercice 2018-2019 est de 4 400 000 000 \$. Rappelons que ce budget est alimenté par les 196 Etats contributeurs, dont la France, à hauteur de 25 000 494 \$.

En ce qui concerne le Bureau lyonnais, vous avez pu remarquer que si notre subvention restait équivalente à celle consentie en 2017, soit 275 000 €, celle de l'État était passée de 2 475 000 à 3 100 000 €, soit une augmentation de 25 % ; au passage, vous apprécierez l'incohérence de cette situation, alors qu'il nous est imposé par la contractualisation une augmentation maximum de 1,19 % de nos dépenses de fonctionnement.

À l'occasion du renouvellement de la convention annuelle pour cette subvention de fonctionnement, monsieur le Président, pourriez-vous donc obtenir la diminution progressive de la subvention de 275 000 € et la ramener à zéro sur quatre ou cinq ans, ce qui permettrait à la Présidente du SYTRAL d'acheter quelques autobus supplémentaires pour le bien-être de nos concitoyens. L'économie ainsi réalisée contribuerait au respect des contraintes de la contractualisation de nos dépenses de fonctionnement imposées par l'État. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, ce ne serait pas négligeable et ne nuirait en aucune façon à l'image de notre cité sur le plan international.

Bien entendu, notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Diamantidis, ne faites pas rêver outre mesure madame Bouzerda parce qu'un bus c'est 300 000 €, donc vous n'allez pas en acheter des dizaines avec la subvention de l'OMS ; déjà mettons-nous d'accord sur les proportions.

De mémoire –je ne veux pas vous dire de bêtises ; j'ai beaucoup participé au dossier–, dans le cadre du déménagement de l'OMS –l'OMS, je vous le rappelle, était auparavant proche de la place des Pavillons–, il me semble –mais je vérifierai– qu'à l'occasion de ce déménagement, nous avons baissé cette subvention de fonctionnement. Également, je pense aussi –mais je vérifierai– que sur le budget sur l'investissement, la prise en charge du loyer est moins importante qu'elle n'était auparavant dans les anciens locaux. Néanmoins, il faut continuer –et j'entends ce que vous dites– de travailler au plus près avec l'OMS pour essayer d'obtenir de baisser ce budget de fonctionnement.

Je rappellerai simplement, en complément de ce qu'a dit madame Bouzerda, que nous allons avoir l'installation du nouveau Centre international de recherche contre le cancer qui est une émanation de l'OMS, un objet extrêmement important pour notre Métropole mais aussi pour le rayonnement international. Je pense que le soutien à l'OMS n'est pas tout à fait étranger à cette nouvelle installation du CIRC ; ce n'était pas parce qu'il était là auparavant qu'il avait vocation à rester sur Lyon de manière quasi automatique. Bien sûr, l'OMS –vous l'avez dit– contribue au rayonnement mais je voulais donner un élément qui est moins connu de l'activité du Bureau lyonnais, parce que chaque Bureau a son activité : l'action du Bureau lyonnais a une grosse dimension humanitaire puisqu'il est très impliqué dans les pays les moins riches et les moins structurés en termes de système de santé et c'est sans doute un vecteur important des valeurs de la Métropole ; toujours la même chose : le rayonnement mais aussi la solidarité ; à ce titre-là, je pense que l'on peut être aussi bienveillant à destination de l'OMS.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, M. Boudot (non inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2903 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2903. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui est une désignation d'un suppléant au sein du conseil d'administration du fonds de dotation qui nous permet de financer une très grande partie de notre budget pour la Cité internationale de la gastronomie.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon**

(Dossier n° 2018-2903)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant. Je vous propose ma candidature, une fois n'est pas coutume.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Casola, Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (non inscrit).

Adoptée, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Fonds de dotation "La Cité internationale de la gastronomie de Lyon", n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2903 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRESIDENT : Je suis désigné, merci beaucoup. Il faut se faire plaisir quelquefois, une fois par jour c'est bien.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2904 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2904. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vais prendre quelques minutes pour vous présenter ce dossier. Ce projet à la fois emblématique et stratégique pour la Métropole vaut bien que l'on s'y attarde un peu.

Il s'agit bien sûr de la Cité internationale de la gastronomie et de la désignation du futur délégataire. Je vais pour commencer souligner que cette procédure de DSP (délégation de service public) est à la fois tout à fait classique quant à ses modalités et assez singulière quant à son objet. Les procédures de DSP au Grand Lyon, nous connaissons très bien, nous en avons une longue expérience. Je constate que ce n'est manifestement pas le cas de tous quand je lis ce qui a pu s'écrire ou se dire ces derniers jours sur l'attributaire pressenti.

Je rappelle que les procédures de DSP comme de marchés publics sont très encadrées. Sur cette procédure, comme sur toutes les autres, nous en avons respecté scrupuleusement les règles, avec toujours la même exigence : en assurer la sécurité juridique. Ce qui n'est pas classique en revanche, c'est l'objet de cette DSP. Sur nos sujets habituels de délégation de service public, nous bénéficions d'une expertise, technique, financière et juridique très éprouvée ; sur la Cité de la gastronomie, nous ne disposons pas de telles références, nous partions au moins pour partie en terre inconnue avec assez peu de référentiel technique, économique et financier.

Les enjeux et les objectifs de la Métropole pour ce futur équipement sont explicités et rappelés dans la délibération, je n'y reviens pas. Mais comment les décliner précisément en termes de contenu muséographique et de programmation culturelle, de programme d'animation ? Comment dimensionner la fréquentation à venir de cet équipement ? Comment imaginer un modèle économique robuste et équilibré ? Vous le voyez, les questions ne manquaient pas.

Cette DSP porte –on le sait tous– sur un projet emblématique à plusieurs titres.

Tout d'abord, il prend place dans le site de l'Hôtel-Dieu, un patrimoine architectural exceptionnel et, au-delà du site, son patrimoine immatériel, qu'on appelle "l'esprit des lieux", relatif aux questions de santé.

Ensuite, un des emblèmes de la "lyonnitude", au moins un depuis Curnonsky qui érige, en 1935, la Ville de Lyon capitale mondiale de la gastronomie et, au carrefour de ce patrimoine et de cet emblème, un fil rouge : "manger mieux pour vivre mieux".

Ce fil rouge –vous le savez– sera décliné dans le cadre d'une exposition permanente de 1 000 mètres carrés, sous la responsabilité de la Métropole de Lyon. La conception de cette exposition est réalisée par le Musée des Confluences, dont on sait qu'il dispose maintenant, malgré son jeune âge, d'une notoriété internationale en matière de qualité muséologique. Pour la scénographie de cette exposition permanente, l'agence londonienne Casson Mann, qui est devenue une des références majeures dans la scénographie des musées, tant à Londres qu'aux États-Unis et désormais en France avec la Cité du Vin et le Centre d'interprétation de Lascaux 4.

En résumé, nous partions en partie en terre inconnue sur un site exceptionnel, avec des premiers intervenants prestigieux. Alors, bien sûr, chacun pouvait fantasmer sur ce que devrait être ou ne pas être la Cité internationale ; je pense notamment aux professionnels de la restauration, aux partenaires du fonds de dotation, aux acteurs de la filière agroalimentaire, aux professionnels des métiers de bouche, de santé et de la nutrition. Vous le savez, ce projet a connu une phase de gestation complexe et controversée. Gérard Collomb s'est, le moment venu, investi avec toute son énergie et sa ténacité pour mobiliser les partenaires et les financements.

Pour toutes ces raisons, la qualité et l'ambition du projet portées par le futur délégataire sur les premières années d'exploitation seront décisives.

Sur ce dossier emblématique et singulier, nous avons bénéficié –si j'ose le terme– de deux bonnes étoiles.

La première est celle d'avoir eu trois offres initiales, trois candidats avec lesquels nous avons pu engager les négociations : GL Events, le groupement OPEREL et la société Magma Cultura France ; trois candidats avec des ADN, des visions et des ambitions assez différentes pour la Cité internationale de la gastronomie et c'était bien évidemment une richesse.

Ces négociations, je les ai conduites avec mes collègues Fouziya Bouzerda et Max Vincent ; je tiens à les remercier très chaleureusement pour leur disponibilité et leur engagement. J'en profite également pour saluer l'investissement et la qualité du travail réalisé par les services qui nous ont accompagnés, Jacques de Chilly et ses équipes, Jean-Gabriel Madinier et les équipes de la mission modes de gestion, Stéphanie Burlet et les équipes de la DAJCP (direction des affaires juridiques et de la commande publique).

Nous avons bénéficié d'une deuxième bonne étoile, celle d'avoir eu, au terme des négociations, deux bonnes offres finales et surtout une très bonne offre finale qui a fait l'unanimité de l'équipe de négociations. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de retenir l'offre de Magma Cultura France. Elle obtient la meilleure évaluation avec une note globale de 18,2 sur 20. Elle arrive en tête sur les cinq critères de notation et c'est incontestablement l'offre la plus précise, la plus robuste et la plus aboutie.

J'en viens à la présentation des points forts de leur offre : tout d'abord, leur proposition est ambitieuse, avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 5,3 M€ par an, une fréquentation annuelle moyenne de l'équipement estimée à

près de 300 000 visiteurs, une ouverture 7 jours sur 7 avec une nocturne, une grille tarifaire pertinente. L'aménagement des espaces, les équipements immersifs qu'ils nous proposent sont tout à fait satisfaisants. Le modèle économique proposé est robuste. Les clauses contractuelles ne font pas l'objet de modifications susceptibles de transférer des risques à la Métropole. Les garanties apportées sont très satisfaisantes.

J'en arrive au programme qu'ils proposent : ce programme est riche, précis et varié. L'exposition permanente dont je vous ai parlé, conçue par la Métropole, sera enrichie de deux expositions permanentes elles aussi : la salle Atlas qui donnera accès à trois atlas numériques interactifs et immersifs, l'un sur la gastronomie mondiale, l'autre sur le repas gastronomique des Français, le dernier sur la gastronomie lyonnaise ; l'espace Miam-miam, ce qu'ils appellent la "gastroludothèque", un espace d'expérimentation ludique et pédagogique à destination des enfants et des scolaires sur la thématique nutrition-santé.

Ces expositions permanentes seront complétées par deux expositions temporaires d'une durée de six mois chacune par an. Des expositions ou interventions artistiques, un programme d'animation et des ateliers de cuisine, des démonstrations, des conférences/débats, l'accueil en résidence de trois chefs par an sur des périodes de quatre mois, des dégustations proposées tous les jours, une programmation spécifique pour le public scolaire, des conférences spécialisées, des démonstrations haut de gamme, des dégustations thématiques, un espace dédié aux start-ups, le gastrolab qui sera un incubateur d'innovation de mise en réseau, de soutien et d'accompagnement de projets innovants, la location partielle ou totale de la Cité pour des soirées ou des séminaires, une programmation professionnelle dédiée, l'accueil de manifestations internationales mais aussi des événements hors les murs, ce qu'on peut appeler la "Cité off" et, enfin, la Cité virtuelle puisque les contenus de la Cité seront diffusés de manière numérique.

Ces propositions programmatiques seront régulièrement examinées par un comité d'orientation qui sera placé sous la responsabilité de la Métropole.

En conclusion, quelques mots sur le groupe Magma Cultura, que l'on peut traduire en français –en référence à l'émission culturelle culte de Bernard Pivot– par "Bouillon de culture", pour dire que le groupe Magma conjugue non seulement expérience et compétence mais aussi ambition et passion. Avec un chiffre annuel de 25 M€, le groupe Magma compte environ 1 000 collaborateurs, gère plus de 10 millions de visiteurs chaque année sur les différents sites sur lesquels il intervient. Il bénéficie de plus de 25 ans d'expérience.

Magma Cultura dispose de toutes les compétences professionnelles nécessaires à l'exécution du contrat. Il a une expérience confirmée dans la gestion et le développement des sites dans le domaine de la culture, de l'éducation, du tourisme et des loisirs, qu'il s'agisse de gestion déléguée d'équipements culturels, de conduites de projets muséographiques ou muséologiques, de la conception et de la production d'expositions, de l'ingénierie culturelle, de la médiation scientifique et culturelle, l'accueil, la gestion et le développement des publics, la communication, le marketing ou encore l'événementiel.

La Cité internationale de la gastronomie est un projet majeur pour le groupe. Je crois pouvoir témoigner avec toute l'équipe de négociations que l'équipe mobilisée est non seulement très compétente mais aussi passionnée si ce n'est enthousiasmée par ce projet. Les équipes de Magma Cultura et de Magma France portent une très grande ambition sur le projet, non seulement en termes de fréquentation mais aussi en termes de programmation, d'animation culturelle, d'innovation scientifique et technique et de rayonnement international avec, je le souligne, une très forte sensibilité sur les questions d'éducation, de médiation culturelle et d'ouverture au jeune public et au public éloigné.

Voilà, monsieur le Président, avis favorable de la commission pour attribuer cette DSP à Magma Cultura France pour une durée de huit ans à compter de la date d'ouverture au public de la Cité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, je déborderais peut-être d'une ou deux minutes mais je retire d'ores et déjà mon temps de parole sur l'A6/A7, donc j'espère que vous me le pardonneriez.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, notre intervention portera sur trois points.

Le premier point nous permettra de dire quelles sont, selon nous, les mauvaises raisons de voter contre cette délibération. Il y en a au moins deux que nous tacherons d'éviter :

- première mauvaise raison de voter contre : parce que le groupe GL Events n'est pas retenu. Manifestement, GL Events a répondu avec ce qu'il sait faire d'habitude, c'est-à-dire une réponse centrée autour de l'événementiel, une réponse qui n'était donc pas adaptée aux missions qu'a confiées à la Cité de la gastronomie

notre collectivité. L'histoire ne dira jamais comment cette offre aurait été accueillie en un passé plus récent, dans une période moins exposée médiatiquement pour cette société. Mais ne nous attardons pas ici, on ne refait pas l'histoire.

En revanche, cela me permet de vous rappeler que nous sommes toujours en attente d'une réponse sur la DSP nous liant à GL Events pour la gestion de l'autre Cité internationale, celle du Palais des congrès. Sur la base de quelle jauge, pour les concerts, la redevance versée par GL à notre collectivité a-t-elle été calculée : 3 200 ou 4 500 places ? J'avais déjà posé cette question en séance publique, elle tient toujours et je vous remercie par avance de bien vouloir nous répondre ;

- deuxième mauvaise raison pour voter contre cette délibération : la société lauréate Magma Cultura est issue d'une maison mère dont le siège se situe à Barcelone. Non, nous ne ferons pas le procès d'une offre catalane retenue à Lyon puisque nous sommes pour une plus grande ouverture des frontières, à condition bien sûr que cette ouverture des frontières ne concerne pas uniquement les capitaux et les sièges sociaux mais bien aussi les personnes, quel que soit leur pays d'origine.

Voilà donc les mauvaises raisons –et qui ne sont pas les nôtres– pour rejeter le contrat de délégation de service public que vous nous proposez aujourd'hui.

Avec le deuxième point, nous vous livrerons quelques requêtes, préconisation, questions et remarques.

Tout d'abord, une préconisation mais qui est formelle tant elle coule de source : nous sommes contentes, avec Corinne lehl, que des équipes barcelonaises viennent partager leur talent dans notre Métropole. Mais, dans le cadre du respect des circuits courts de productions alimentaires –et pas seulement–, il faudra bien évidemment que Magma Cultura s'attache à travailler avec les partenaires locaux, que l'entreprise s'immerge dans le contexte lyonnais et que les retombées bénéficient aux secteurs agricole, alimentaire, gastronomique, scientifique de Lyon, de la Métropole et de la région lyonnaise, qu'une attention particulière soit bien sûr portée à l'alimentation servie dans les lieux de restauration collective présents sur le site (cafétérias et autres), avec peut-être une charte quant au respect des circuits courts et de la saisonnalité des produits.

Une demande, à présent : nous avons bien pris note des engagements du délégataire à inclure dans ses contrats de sous-traitance supérieurs à 200 000 € une clause d'insertion correspondant à 5 % du volume d'heures de travail. Nous avons pris note aussi de son engagement à réserver au sein de ses propres services 800 heures de travail à des personnels en insertion. Nous souhaitons que le compte-rendu technique remis chaque année par le délégataire à la Métropole soit communiqué à l'ensemble des élus de l'assemblée. Élués métropolitaines, nous serons particulièrement attentives à la politique sociale du délégataire en interne, notamment vis-à-vis des personnes en insertion mais aussi des femmes ou des personnes de plus de 50 ans.

Maintenant, une requête : par ce contrat de DSP, les HCL (Hospices civils de Lyon) mettent onze immeubles à disposition du délégataire. Il y aura certainement un état des lieux préalable à la remise de ces biens prévue après le vote émis par notre assemblée ; je crois que cette remise des biens est prévue fin juillet. Nous demandons que cet état des lieux soit rendu public et que nous puissions le comparer avec un autre état des lieux, l'état des lieux au moment où nous avons concédé par bail ces mêmes onze immeubles au groupe Eiffage, ceci afin que le niveau de la prestation assurée par Eiffage sur ces onze bâtiments afin de nous les rétrocéder de manière onéreuse ne soit plus source de questionnements ni d'interrogations.

Deux remarques enfin pour ce deuxième point :

- notre première remarque porte sur la clause 7.5 du contrat de DSP, clause qui s'intitule "En cas de grève". Nous lisons –et je cite– : "En cas de grève, le délégataire s'engage à mettre en œuvre tout moyen pour assurer la continuité du service public. Si la continuité de service minimal venait à ne pas être assurée, le délégant serait fondé à prendre toute mesure utile pour assurer le service, cela aux frais et risques du délégataire."

Monsieur le Président, comment et où a été défini, entre la Métropole délégante et la société délégataire, ce qui était pour la Cité de la gastronomie le service public minimal ? Quels moyens demandons-nous –parce que "tout moyen" c'est un peu vague– au délégataire et quelles sont toutes les mesures utiles que nous sommes prêts à prendre pour que le droit de grève n'empêche pas un service minimum de la Cité de la gastronomie ?

- notre deuxième remarque concerne maintenant les tarifs –finalement l'orateur a été assez bref sur la question tarifaire–, des tarifs que l'on trouve précisés en annexe 19 du contrat de délégation de service public. L'exécutif –comme monsieur Claissé d'ailleurs– a communiqué sur ces tarifs particulièrement pertinents, adaptés de Magma Cultura, avec un billet d'entrée simple adulte à 12 €, un billet entrée simple enfant ou étudiant à 8 €, un billet entrée simple demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux à 3 €. Très bien mais il s'agit –comme indiqué– d'entrées simples, c'est-à-dire que si l'on veut participer à une expérience de dégustation le jour de la visite et donc tout de même –il faut bien le dire– profiter d'une partie de l'intérêt de la visite dans une Cité de la gastronomie, il faudra ajouter au prix du billet initial 12 € par personne ; 12 € que l'on soit adulte, enfant, étudiant, demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux. Idem pour participer à une activité : si on veut participer à une activité, il faudra verser, selon les activités, de 12 à 60 € par participant, par activité, en plus du billet initial.

Un bénéficiaire de minima sociaux pourra donc voir son tarif passer de 3 à 75 € si, en plus d'entrer, il a voulu participer à une dégustation ou à une activité.

Si j'applique cette grille tarifaire au niveau 2 de la Cité, tel que ce niveau est décrit dans le contrat DSP, niveau avec le Gastrolab ou le gastroludothèque Miam-Miam, ce niveau 2 ne sera pas accessible aux détenteurs d'un simple billet d'entrée mais semble réservé à celles et ceux qui, en plus du billet d'entrée simple, auront acheté des billets dégustation ou activité. Bref, et en d'autres mots, les pauvres, les précaires, les étudiants, les familles nombreuses pourront entrer et voir mais pas forcément goûter ni toucher, ce qui est tout de même dommage au regard de l'objectif de sensibilisation du grand public aux enjeux alimentaires.

Ce n'est pas seulement dommage mais c'est aussi indécent, une indécence au regard de l'histoire de l'Hôtel-Dieu qui mérite mieux que de devenir une sorte de parc d'attraction où l'on paie pour entrer mais où l'on paie aussi pour chaque activité à laquelle on veut participer. C'est indécent également au regard des objectifs affichés par notre collectivité de continuité de service public. Avec cette grille tarifaire, il y a selon nous, dans ce contrat de DSP, bel et bien une rupture d'égalité des usagers devant le service public et c'est d'ailleurs pour cela, monsieur le Président, que nous vous demandons de retirer ce dossier de l'ordre du jour afin que cette incohérence tarifaire puisse être levée.

Pour conclure, je finirai en disant pourquoi nous voterons contre ce dossier –et ce sera mon troisième point– si, monsieur le Président, vous ne le retirez pas ce soir. Nous voterons contre à cause de cette indécence : faire du "greenwashing" ou du "socialwashing" quand les écarts de richesse ne cessent de croître partout dans le monde, notre pays, notre Métropole. Notre rôle de politique n'est pas de gérer à court terme en s'assurant que la Cité de la gastronomie ouvrira bien ses portes en juillet 2019 –comme inscrit dans le contrat de délégation–, afin de pouvoir l'inaugurer en grande pompe quelques mois avant les élections. Notre rôle politique est d'agir, guidés par une vision à long terme et avec le courage de reconnaître que le capitalisme et le libéralisme financier appliqués à nos territoires nous conduisent dans une impasse. Notre rôle est d'engager nos territoires dans la voie de la transition écologique et sociale.

Je reprendrai les propos que le géographe américain Richard Florida tenait dans le journal *Le Monde* avant-hier –je cite– : "Les métropoles ne sont plus des endroits pour héberger des gens mais les supports de placements immobiliers, peu risqués, réalisés par des personnes ou des entreprises très riches et cela va continuer. Pour des supervilles comme New York ou Londres, nous n'en sommes qu'au début. C'est un problème car une ville sans diversité, sans mélange, cela devient une ville vide, neutre, blanche. Une ville meurt quand elle n'arrive pas à retenir sa diversité. Le défi de Paris, comme celui de New York, c'est de trouver un modèle de développement urbain qui soit plus inclusif et non pas à l'avantage des plus riches. Vous, les Européens, devriez voir notre situation comme une alerte, un contre-exemple ; ne suivez pas notre voie !"

Dédier le grand Hôtel-Dieu au luxe, faire de la Cité de la gastronomie le futur lieu à la mode des industries créatives revient à ne pas comprendre que nous reproduisons à l'envi un modèle déjà éprouvé par d'autres, d'autres qui cherchent à s'en sortir. Et ce n'est certainement pas avoir un temps d'avance, c'est plutôt nous condamner à un temps de retard qu'il sera de plus en plus compliqué et périlleux de rattraper.

C'est pour cela que Corinne lehl et moi-même voterons contre ce contrat de DSP, si vous décidez toutefois de le maintenir malgré la rupture d'égalité devant le service public qu'il contient.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette Cité internationale de la gastronomie est un projet ambitieux et innovant, qui se fonde sur l'interactivité et l'éveil des sens.

Située au cœur du Grand Hôtel-Dieu récemment rénové, cette exposition de grande envergure nous paraît des plus cohérentes :

- d'une part, car elle entre en résonance avec l'esprit du lieu qui l'accueille puisqu'elle tournera notamment autour de la santé par l'alimentation, au travers de la thématique "comment bien manger pour mieux vivre ?",

- d'autre part, car cette exposition témoignera aussi de l'importance que prennent la gastronomie et la cuisine dans notre mode de vie. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette Cité internationale de la gastronomie rendra hommage à la particularité de la gastronomie lyonnaise ainsi qu'au repas gastronomique français. Ce dernier, reconnu comme faisant partie du Patrimoine culturel immatériel mondial, a une place toute particulière à Lyon, ville renommée pour son statut de capitale mondiale de la gastronomie.

Ce projet est donc une opportunité pour notre Ville et notre Métropole de rayonner une fois de plus au niveau international, en permettant aux visiteurs de venir découvrir ou redécouvrir les saveurs de nos terroirs et d'ailleurs. De plus, il est aujourd'hui plus que jamais important de promouvoir notre diversité culturelle, fondamentalement ancrée dans le partage avec autrui.

En ce qui concerne la question qui brûle les lèvres de chacun, non, le fait que le délégataire de service public soit un groupe espagnol ne veut pas dire que cette Cité de la gastronomie sera centrée autour des tapas et autres mets de la culture espagnole, qui n'ont pourtant parfois rien à envier à nos propres plats. Comme l'a rappelé notre collègue Gérard Claisse, c'est simplement le meilleur candidat qui a été choisi et qui dispose, qui plus est, d'une solide expérience dans la gestion d'équipements culturels, ce qui ne pourra que profiter à notre projet.

Notre groupe est donc serein quant à ce projet puisqu'il semble que tous les ingrédients soient réunis pour assurer son succès et nous ne doutons pas que, d'ici un an, cette Cité internationale de la gastronomie saura nous régaler, au sens propre comme au figuré.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération augure d'une bonne nouvelle, celle de l'ouverture, dans un an maintenant, de la Cité Internationale de la gastronomie. Nous ne cachons pas notre joie d'accueillir cet équipement majeur pour notre agglomération. Nous soutenons ce projet depuis le début. Il est heureusement très loin le temps où nous devions pousser Gérard Collomb à porter une candidature sérieuse pour répondre à l'appel à projets lancé par l'État pour devenir LA Cité de la gastronomie française. Au final, Paris-Rungis, Tours, Dijon et bien sûr Lyon, tout le monde a gagné mais reconnaissez aujourd'hui que nous avons eu raison d'insister.

Car nous le disons bien volontiers, l'intention du projet est belle et ô combien d'actualité ! Faire de l'alimentation une grille de lecture du monde et du bien-être répond à la double nécessité d'ouverture culturelle et de santé publique. De toute la restauration du Grand Hôtel-Dieu, la Cité Internationale de la gastronomie devrait donc être l'élément le plus fidèle à la vocation originelle de l'Hôtel-Dieu mais à deux conditions : d'abord qu'elle reste accessible au plus grand nombre, tant pour les entrées que pour les prestations. Or, si les tarifs figurent dans la convention, les prestations, elles, seront à la discrétion du délégataire. Il convient donc d'être particulièrement attentif à la diversité de l'offre et à sa large accessibilité.

L'autre condition réside dans la qualité culturelle des expositions. Si les 1 300 mètres carrés d'exposition permanente seront confiés pour leur conception à l'équipe du Musée des Confluences pour 1,8 M€, le délégataire aura lui la charge de l'aménagement de l'ensemble des 2 630 mètres carrés restants pour un montant annoncé de 2 à 2,5 M€. Les surfaces doublent mais pas les budgets ! Il faudra donc être très attentif à la qualité des prestations culturelles et pédagogiques proposées, notamment aux scolaires, particulièrement dans les espaces dédiés à l'Atlas mondial de la gastronomie, à la muséographie interactive et à la gastro-ludothèque. On ne comprendrait pas qu'il n'y ait pas la même qualité et la même exigence scientifique et pédagogique sur l'ensemble des prestations offertes sur ce site.

Concernant l'aspect financier, c'est assurément une belle réussite d'avoir su convaincre dix de nos grandes entreprises lyonnaises de s'associer à ce projet et nous remercions ces chefs d'entreprises qui se sont engagés. Mais quelles seront leurs compensations ? Sous quelle forme va se matérialiser leur retour sur investissement ? Le cahier des charges n'en dit pas un mot, à ma connaissance.

Quant au montage financier entre le délégataire et la Métropole, il acte que cette dernière ne percevra en fait que les 0,5 % du chiffre d'affaires qu'en cas de bénéfice. Est-ce à dire que ce sera une opération quasi blanche ou avez-vous estimé d'autres recettes potentielles pour la Métropole ? Le dossier n'est pas clair à ce sujet.

Ceci étant, notre principal point d'interrogation concerne l'équilibre économique du secteur de la restauration sur le site du Grand Hôtel-Dieu et plus largement de ce secteur central de la Presqu'île. On entend parler, à terme, de plus de six cents couverts, à raison de deux services minimum par jour, à midi et le soir, à l'Hôtel-Dieu, sans compter l'activité traiteur, sans compter l'activité des Halles. Est-ce la réalité ? Notre cœur d'agglomération a-t-il réellement capacité à absorber la création de tant de couverts supplémentaires sur un périmètre aussi restreint ? Avec sa compétence de restauration-traiteur inscrite dans la convention, la Cité internationale de la gastronomie contribuera à cette hausse massive, avec l'ouverture d'un café, d'une part, et d'un restaurant, d'autre part, comme indiqué sur les plans. Des études ont-elles été menées pour évaluer, à terme, le nombre de couverts créés et la situation concurrentielle ainsi générée dans l'enceinte du Grand Hôtel-Dieu et à proximité ? Il nous paraît important de considérer ce point avec la plus grande attention pour ne pas fragiliser les équilibres économiques.

Comme je le disais en introduction, notre Cité internationale de la gastronomie va s'inscrire dans un circuit national qui va –si j'ose dire– nourrir notre repas gastronomique à la française classé au Patrimoine de l'UNESCO en 2010. Il est important de resituer notre Cité dans ce contexte pour mesurer la portée et le rayonnement qu'elle peut avoir pour la totalité de notre Métropole. À ce sujet, il n'est nulle part fait mention d'une synergie entre toutes les villes qui vont accueillir une Cité de la gastronomie : les Cités de Tours et Dijon

devraient aussi voir le jour en 2019 et Paris-Rungis, un petit peu plus tard, en 2024. Il serait assez légitime que ce réseau se constitue pour créer une offre commune. Comme Lyon, notamment à l'international, semble avoir une petite longueur d'avance dans ce domaine, nous pensons qu'elle devrait se positionner en leader sur ce sujet.

Vous l'aurez compris, c'est avec beaucoup de gourmandise que nous attendons ce nouvel équipement pour notre Métropole. Maintenant que vous nous avez mis l'eau à la bouche avec un menu alléchant, sous réserve d'y intégrer les ingrédients cités ci-dessus, nous espérons que la dégustation sera à la hauteur de la carte.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BRUMM : Monsieur le Président, mes chers collègues, cela a été dit, Curnonsky avait reconnu à la Ville de Lyon le titre de capitale mondiale de la gastronomie. Depuis, d'autres titres lui ont été attribués puisqu'elle a été reconnue première au classement des meilleures villes françaises dans le domaine de la gastronomie d'après le *Times*, quatrième ville étoilée d'Europe, cinquième best food city au monde. La gastronomie est donc bien une histoire à Lyon où se mêlent passion et excellence.

Mais je crois qu'il ne faut pas oublier un autre domaine dans lequel notre ville excelle : celui de la santé. En effet, les Hospices civils de Lyon constituent le deuxième centre hospitalier de France avec plus de treize établissements dans l'agglomération lyonnaise, dont les activités sont regroupées par pôles de santé. Ces derniers font eux-mêmes l'objet de partenariats très étroits avec les industriels et les entreprises du secteur, notamment dans le cadre de centaines de contrats de recherche. Bien évidemment, tout cela est articulé autour du Biodistrict de Gerland qui représente –il faut le savoir– la moitié du quartier de La Défense à Paris et concentre de nombreux groupes internationaux et des chercheurs en résonance avec un écosystème performant autour de Lyonbiopôle. Le Biodistrict de Gerland, véritable creuset de l'innovation, est reconnu comme un quartier de référence mondial de santé et de biotechnologies.

Dans une Métropole internationale comme la nôtre, la gastronomie et la santé font partie des domaines qui contribuent fortement à son rayonnement et son activité. L'innovation et l'excellence sont inhérentes à nos ambitions et nos projets. Il était donc nécessaire de retrouver ces éléments dans le projet de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, dont le focus sera l'alimentation et la santé. Cela a été dit, en 2018, mieux manger pour mieux vivre, c'est plus qu'une réalité, c'est une exigence une préoccupation que partagent tous les Français et les citoyens de notre Métropole encore plus.

C'est un projet unique en France, dont les enjeux sont colossaux : créer un espace dédié à la promotion des cultures culinaires de France et du monde, un pôle moteur assortissant alimentation et santé ; permettre d'innover, de développer autour des projets de recherche sur la nutrition et la santé ; transmettre le savoir-faire avec une offre de formation et la consolidation des partenariats avec les rassemblements de l'industrie agro-alimentaire mondiale ; respecter le patrimoine tout en innovant dans la valorisation de celui-ci et des éléments qui seront présentés au public ; faire de cette Cité une destination internationale où les différents acteurs, chercheurs, entreprises peuvent prendre part à des projets mais où le public peut aussi être partie prenante de cette expérience gustative et explorer le monde de la gastronomie. Plus globalement, cette Cité sera un outil incontournable du développement économique et touristique de notre Métropole.

Le fait que cette Cité internationale de la gastronomie prenne place au sein du Grand-Hôtel Dieu, véritable joyau architectural de la Ville, un lieu qui était, il y a encore peu et depuis plusieurs siècles, un hôpital emblématique au sein duquel Rabelais a exercé, renforce le caractère unique de ce projet qui devient "un projet dans le projet".

Ce n'est donc pas un simple musée ni un lieu de restauration mais un concept unique en France qu'il était nécessaire d'imaginer pour ce projet qui aura un écho international, qui s'inscrit dans la continuité des projets d'envergure et qui bénéficiera de l'expertise reconnue du Musée des Confluences pour son exposition permanente.

C'est au regard de tous ces éléments qu'une procédure de délégation de service public (DSP) a été initiée et que trois candidats se sont manifestés. Comme l'a dit tout à l'heure Gérard Claisse, ce fut un choix difficile tant les projets étaient riches. Magma Cultura France a su intégrer les différentes composantes de ce projet, avec des espaces muséographiques, des ateliers de cuisine et espaces de coworking pour la dimension culturelle, pédagogique et singulière, des partenariats internationaux avec les Nations Unies, l'UNESCO, le FAO (Food and agriculture organization) pour ne citer que quelques exemples ou la création de chaire sur l'alimentation au niveau européen.

Enfin, comme je l'ai évoqué, c'est un projet ambitieux mais sécurisé financièrement et juridiquement. Magma Cultura est un partenaire solide et passionné qui a été choisi, pour ce projet qui n'a pas d'équivalent ni en France ni dans le monde, la Cité de la gastronomie de Lyon.

Magma Cultura France a su trouver un concept dont la mise en place permettra de renforcer notre position de Métropole internationale, de promouvoir l'identité et la force de la cuisine française, symbolisée notamment par l'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO du repas gastronomique français, tout en développant l'activité économique et touristique. Nous faisons toute confiance à notre délégataire pour nous aider à réussir ce magnifique projet.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, chers collègues, face à l'émoi médiatique suscité par l'annonce du choix du délégataire, je voudrais rassurer notre assemblée et son public. Non, cette Cité internationale de la gastronomie ne sera pas une auberge espagnole. Et j'aimerais émettre un petit clin d'œil : savez-vous que le plus vieux restaurant encore en activité se trouve à Madrid et a été fondé il y a trois cents ans par un Français ? Sans compter que, dans le Top 50 des meilleurs restaurants du monde, sept sont espagnols, dont le second et cinq sont français, le premier français arrivant en huitième position. Oui, cela est bien subjectif, je vous le concède et notre fierté peut être quelque peu émoussée de notre pays si renommé pour sa gastronomie et son art de vivre.

Je voudrais rappeler quelques éléments relatifs à la désignation du délégataire.

Premièrement –comme on l'a dit–, l'UNESCO a labellisé le repas gastronomique des français au titre du Patrimoine immatériel de l'humanité il y a huit ans et la gastronomie lyonnaise en est un de ses fleurons. En outre, notre Métropole est une référence en matière de sciences de la vie et de la médecine. Tout naturellement, Lyon, forte de ses atouts, a été candidate et sélectionnée pour accueillir une Cité internationale de la gastronomie.

La Cité internationale de la gastronomie de Lyon s'est installée dans le Grand Hôtel-Dieu, ancien hôpital emblématique de Lyon classé monument historique. Mais cette Cité se veut internationale et se doit de présenter toutes les dimensions culinaires et gastronomiques. Un de ses enjeux est de répondre à une question essentielle de santé publique, celle de l'alimentation vecteur de meilleure qualité de vie et de santé.

Deuxièmement, sur la procédure de désignation elle-même, trois candidatures apportant des garanties requises ont été reçues après un examen attentif, selon un cahier des charges défini. Cette Cité devra proposer à un grand public un parcours pédagogique autour des produits techniques de transformation valorisant le bien-manger et la valeur sociétale du repas. Les espaces devront être un lieu de découverte et d'apprentissage.

Enfin, il s'agira de développer l'innovation en permettant aux professionnels de l'alimentation française et internationale de développer de partager leur expertise, leur savoir-faire, associant plaisir de la table et du bien-être du corps et de l'esprit. En somme, un projet muséal qui s'accompagne d'animations, de découvertes interactives mais également un lieu de rencontres entre professionnels reconnus et de jeunes talents à venir.

Le choix de la gestion de cette Cité s'est porté sur une délégation de service public pour en assurer l'exploitation. Ce choix s'est opéré en toute légalité et transparence après soumission des projets. Parmi ceux-ci étaient évalués le programme d'animations, de promotion et de mise en réseau dans le cadre d'un pôle d'excellence de la Cité, l'affectation des surfaces d'aménagement, les conditions tarifaires et de services ainsi que les clauses environnementales et sociales.

Cependant, l'offre du candidat retenu, Magma Cultura France, disposait de références remarquables en conception muséographique et de médiation culturelle mais également de conception complète d'équipements culturels et de projets socio-éducatifs ; elle a donc été retenue.

Les deux autres candidats, tout aussi reconnus professionnellement, s'appuyaient sur des références d'animation et d'organisation dont la renommée et la réussite ne sont plus à prouver, certes. Mais le projet muséal associé aux animations et conditions d'exploitation proposées par Magma Cultura France ont retenu les meilleurs suffrages, et de loin.

Est-il utile de rappeler que nous ne pouvons favoriser, selon la loi, un candidat sur le seul critère de son origine d'implantation géographique ? La procédure a été respectueuse des obligations légales qui lui ont été imposées.

Nous comprenons le dépit exprimé par certains de ne pas voir un de nos fleurons locaux exploiter cette Cité et nous regrettons également qu'ils n'aient pu aligner leur proposition sur celle du mieux-disant. Cependant, les professionnels régionaux n'en sont pas exclus et trouveront bien évidemment leur place, en vue, au sein de cette Cité internationale de la gastronomie pour représenter la gastronomie française.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, mes chers collègues, en octobre 2010, l'Hôtel-Dieu a cessé d'être un hôpital, mettant fin à des siècles d'histoire de la médecine et de soins médicaux pour tous et renonçant à la promesse faite en 2008 par Gérard Collomb du maintien d'une activité sanitaire de proximité.

Pour perpétuer cette tradition lyonnaise envers les nécessiteux dans une vision macron-compatible, le Maire de Lyon de l'époque a proposé la réhabilitation du bâtiment pour accueillir un hôtel 5 étoiles, un centre commercial avec des boutiques de luxe et des restaurants, un centre de convention et surtout une Cité de la gastronomie.

Pour devenir Cité de la gastronomie, encore fallait-il obtenir le label gouvernemental. D'une facilité enfantine, nous expliquait alors Gérard Collomb –je cite– "puisque notre Ville est la Capitale mondiale de la gastronomie." –je vous renvoie à son intervention ici-même du 11 juillet 2016–.

Facile aussi puisque le Gouvernement d'alors était socialiste comme le Maire d'alors. Mais c'était sans compter sur la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires qui allait valider les candidatures des Villes de Dijon, Paris-Rungis et Tours pour retoquer dans un premier temps le dossier de Lyon pour le faire passer au rattrapage. Autant dire que l'on peut bien mettre le qualificatif "international" à notre nom, nous ne sommes tout de même qu'une Cité de la gastronomie parmi d'autres ; ce n'est pas très glorieux pour qui se voulait être le premier de cordée.

Ceci étant fait, il fallait alors trouver les financements pour réussir le projet. Là encore, tout devait être facile. Mais pas tant que cela finalement puisqu'en juillet 2016, dans une précipitation totale, vous demandez à notre assemblée de voter en urgence la création d'un fonds pour financer l'opération, nous avouant à ce moment-là, que l'entreprise Eiffage "n'avait pas fait le job". Et voilà la Métropole chargée de faire le VRP pour encore une fois rattraper ce dossier.

Alors que le dossier est enfin sur pied, il convenait de définir la gestion de cette Cité de la gastronomie de Lyon. En mai 2017, notre Métropole lançait donc sa délégation de service public et aujourd'hui, vous nous proposez de retenir la société Magma Cultura parmi les trois candidats finalistes. Nous n'avons aucun doute sur la régularité du marché, eu égard au grand professionnalisme des services et au sérieux de monsieur Gérard Claisse dans la gestion et la présentation de ce dossier, qui a bien voulu répondre à l'ensemble de nos interrogations en commission.

Permettez-nous toutefois de nous interroger sur les conditions de la négociation qui amènent à un choix plus politique que technique. D'abord, on ne peut que s'étonner que la Métropole ne se soit pas adjoint des experts pour l'aider dans son analyse. On nous répond que cela n'existe pas ; permettez-nous d'en douter ! D'ailleurs, pour le savoir, encore aurait-il fallu en chercher ; vous nous avez indiqué que ce n'était pas votre choix.

Finalement, à défaut d'expert, les négociations ont été menées par monsieur le Vice-Président Gérard Claisse, qui s'est adjoint les collaborations de madame Fouziya Bouzerda et de monsieur Max Vincent. Je ne sais pas quelles sont leurs compétences particulières en la matière parmi les 165 membres de cette Assemblée, cela a dû nous échapper. En tout cas, on peut regretter encore une fois votre choix de refuser la transparence et la pluralité en excluant l'opposition.

Sur le choix du candidat, nous avons bien compris qu'il y a des particularités dans son offre culturelle : elle est tournée vers le grand public, avec un prix d'entrée moins élevé que ses concurrents et une ouverture 7 jours sur 7.

Mais en fait, ce qui va faire basculer le vote, c'est l'engagement sur le risque financier. Oui car le modèle économique reste incertain, nous a-t-on expliqué.

Vous citez en exemple la Cité du vin à Bordeaux de monsieur Alain Juppé, en vantant sa beauté et son attractivité. Mais nous sommes là sur un projet qui avait choisi un mode de gestion qui s'appuyait sur le mécénat. C'est un projet qui, lui, est rentable, avec près de 450 000 visiteurs par an et un coût de fonctionnement qui est complètement assuré par les recettes propres. Nous, c'est tout l'inverse ; la négociation aura aussi eu pour objectif d'inciter les candidats à baisser leurs prétentions en matière de fréquentation, les ramenant de 450 000 visiteurs par an à 250 000 visiteurs par an... À croire que même nous nous ne croyions pas au projet, en tout cas moins que les candidats. C'est le candidat de l'assurance financière de la Métropole qui a été choisi, pas tellement celui de la gastronomie lyonnaise.

Ce dossier aura donc marqué, au fur et à mesure de son avancée, l'abaissement des ambitions et de l'optimisme de la Métropole. D'un grand projet emblématique de la Cité de la gastronomie lyonnaise, on est passé à la gestion technique d'une délégation de service public, comme on en fait pour l'assainissement.

Domage ! C'était un beau projet... Mais il ne sera peut-être pas à la hauteur des attentes des populations de notre Métropole lyonnaise au regard de ce que vous leur avez quelque peu survendu politiquement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci, monsieur le Président. Rapidement, vous relirez votre intervention dans quelques années, monsieur Rabehi, j'espère que vous en sourirez comme j'en souris aujourd'hui en vous écoutant. *No comment* !

Encore une fois, nous avons choisi un projet ambitieux, non pas 250 000 mais 300 000 visiteurs en moyenne par an ; dernière année : 350 000. C'est le projet le plus ambitieux, si vous avez lu les autres propositions. En revanche, c'est de la responsabilité de l'équipe de négociations, lorsqu'un candidat nous semble aller peut-être un peu au-delà et prendre des risques financiers qui peuvent mettre en difficulté une gestion pérenne de l'équipement, de lui dire peut-être d'être un peu plus prudent par rapport à ses perspectives, sauf à vouloir que la Cité internationale de la gastronomie fonctionne deux ans et qu'ensuite, on se retrouve à la rue avec un délégataire en faillite. Voilà ce que je souhaitais préciser.

L'expertise, elle existe à la Communauté urbaine dans les services de la direction des affaires économiques. L'expertise juridique, nous n'en avons pas besoin, nous avons une DAJCP qui la porte totalement et une mission modes de gestion qui porte une expertise financière. Nous avons bien sûr adossé à cette procédure une expertise financière via un consultant qui nous accompagne dans nos procédures ; pour ne pas le citer, c'est l'équipe de Finance Consult.

En revanche, si vous avez l'expert de la future Cité internationale de la gastronomie qui connaît le modèle quant à ses dimensions programmatiques, muséographiques, animations, etc., vous me le donnez. Encore une fois, je le redis, il y a beaucoup d'experts sur ces sujets, chacun peut fantasmer sur ce que devrait ou ce que pourrait être la Cité de la gastronomie ; on en a tout autour du ventre ! Moi, je retiens un mot d'une interview de la Directrice du Musée des Confluences lorsqu'elle travaillait sur le projet, avant que le Musée ouvre : "Il faut savoir être sourd". Voilà, nous avons su être sourds et bien sûr fonctionner avec un minimum de précautions.

Madame Perrin-Gilbert, vous connaissiez un tant soit peu l'équipe de Magma Cultura, vous sauriez que c'est une équipe –je l'ai dit– qui a une sensibilité très forte, dans son ADN et ses valeurs, à toutes les questions de la médiation culturelle, de l'accès des publics, notamment des jeunes publics et –je l'ai indiqué– des publics éloignés. Du point de vue de la tarification, le groupe Magma Cultura est le groupe qui nous a proposé les tarifs les plus bas par rapport aux deux autres concurrents ; à un moment donné, vous devez choisir entre trois équipes. Vous n'avez pas parlé des tarifs qui seront mis en place pour les groupes scolaires, vous n'avez pas parlé des tarifs familiaux, vous n'avez pas parlé des tarifs de groupes. Toutes ces tarifications seront mises en place ainsi que des abonnements à 51 € l'année pour le tarif de base et 26 € pour le tarif scolaire.

Vous pouvez penser que cette procédure souffrirait ou pourrait être attaquée sur la base d'une distorsion de traitement des services au public. Allez-y, madame Perrin-Gilbert, il n'y a pas de problème ! Si vous trouvez un musée dans lequel il n'y a pas une boutique, dans lequel il n'y a pas un restaurant ou une cafétéria, vous me le signalez ; bien évidemment, cette boutique et cette cafétéria proposent des tarifs.

Quant à la visite de base, je ne sais pas si vous avez bien compris l'offre, il s'agit de donner accès à trois expositions permanentes : l'exposition de la Métropole, deux expositions permanentes qui seront réalisées par le délégataire (la salle Atlas et la gastro-ludothèque –la gastro-ludothèque n'est pas payante et est accessible à tout le monde–), donnant accès à des expositions temporaires, des interventions artistiques, donnant également accès à des démonstrations. Bien sûr, un atelier de cuisine, cela se paie en plus effectivement et une dégustation sera également payante en plus mais, encore une fois, ce sont tous les étages de la Cité qui seront ouverts au grand public avec un ticket tarif normal à 12 € ou réduit à 3 € pour les publics que vous avez cités. Tous les étages seront ouverts à la déambulation et à la découverte de l'offre culturelle de la Cité de la gastronomie.

Monsieur Broliquier, la qualité des aménagements, bien sûr, il faut y être très attentif. Nous avons un candidat qui a bien exposé dans le détail les aménagements et la qualité des aménagements qu'il allait réaliser sur ce critère. Il a également la meilleure note par rapport aux autres.

Les partenaires qui financent la Cité auront droit à des expositions temporaires ; cinq expositions temporaires sont prévues pour les partenaires dans le cadre du fonctionnement de la Cité internationale dans les huit ans qui viennent.

Sur les recettes –j'ai oublié de le dire à madame Perrin-Gilbert– pour financer les tarifs réduits, le Grand Lyon va verser aux partenaires une compensation pour obligation de service public de 250 000 €. Le délégataire versera au Grand Lyon 250 000 € de redevance ; voilà, cela s'annule. Encore une fois, un modèle économique équilibré sur un centre culturel, ce n'est pas facile à construire. Cela se construit par des tarifs, des tarifs réduits, des redevances ; tout cela s'équilibre. Il ne fallait pas s'attendre à ce que la Métropole fasse –je dirai– des bénéfices sur cette opération. L'objectif est que cela ne lui coûte pas dans son budget public, pas trop.

Sur l'offre de restauration, monsieur Broliquier, nous avons un candidat qui proposait une offre de restauration au sein même de la Cité de la gastronomie ; c'était un des points faibles de son offre puisque, effectivement, le résultat aurait pu être d'assécher l'offre de restauration du quartier.

Je veux simplement terminer peut-être par une petite anecdote –si vous me le permettez, on est à la veille des vacances– relative à ce débat–et on ne l'a pas trop eu au sein de notre assemblée– sur le choix d'un Espagnol. Encore une fois, nous n'avons pas choisi un Espagnol, nous avons choisi la meilleure offre qui était nettement au-dessus des autres.

L'anecdote se passe à Rome dans un restaurant ; j'ai autour de moi des collègues anglais, italiens, espagnols, allemands ; on est en train de manger et, dans les plats, il y a un plat de crevettes et mon collègue allemand nous raconte une histoire de crevettes : cela se passe en bord de mer, un bateau de pêcheurs accoste, il déverse sa pêche ; dans sa pêche, il y a des crevettes. Il dépose ses crevettes sur le quai, se forme une pyramide de crevettes, un touriste passe et lui dit : "Elles viennent d'où vos crevettes ? Elles sont belles." Il lui répond : "Elles viennent d'Espagne." ; "Ah bon, comment vous le savez ?". "Regardez là-haut au sommet de la pyramide, il y a une petite crevette qui s'agite ; écoutez-la, elle dit : "Je suis une gamba, je suis une gamba". Le touriste continue sa promenade, arrive devant un autre bateau de pêche qui a déposé sa pêche ; il y a une pyramide de crevettes et le touriste demande au pêcheur : "Elles viennent d'Espagne vos crevettes ?". Le pêcheur lui répond : "Non, ce sont des crevettes françaises." ; "Ah bon, et à quoi vous les reconnaissez ?" ; "Regardez tout là-haut, tout là-haut, il y a une petite crevette qui s'agit et qui dit : "Je suis une langouste, je suis une langouste.". Comme quoi les Espagnols sont fiers et orgueilleux. Mais comme les Français sont prétentieux ! (*Rires et applaudissements dans la salle*).

Ce que je voulais dire –je termine– c'est que, dans notre pays, il y a beaucoup de crevettes qui se prennent pour des langoustes. Et ce que je souhaite c'est nous inviter tous à un peu plus de modestie et de sens de l'accueil et je dirai –pour rester dans l'esprit de l'Hôtel-Dieu– un peu plus de sens de l'hospitalité. C'est ma manière de souhaiter la bienvenue à Magma Cultura dans notre ville.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Képénékian, vous voulez dire un mot ? Vous avez une petite blague aussi ?

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Je vais me réserver sur les anecdotes que je placerai une autre fois, après celle de Gérard Claisse.

Juste en complément de ce qui a été répondu, je voudrais dire trois choses.

D'abord, cet Hôtel-Dieu est l'unique bâtiment d'architecture sociale de cette importance dans toute l'Europe. Donc faire les choses à moitié quand on veut en faire une conversion, c'est juste pas possible. J'ai entendu revenir cette idée de médecine de proximité ; écoutez, je ne sais pas bien ce que c'est la médecine de proximité au cœur notre ville où il y a largement une offre médicale de qualité et adaptée, avec tous les outils pour faire de la vraie médecine pour les riches et pour les pauvres puisque c'est devenu une tradition de revenir sur ce sujet.

Deuxièmement, je voudrais dire que ce qui est proposé là est le fruit d'un travail qui a été mené par un groupe d'orientation stratégique, piloté par Régis Marcon et un certain nombre d'autres acteurs de notre territoire, des gens qui connaissent un peu ce qu'est la gastronomie et la gastronomie en évolution, ce n'est pas juste la gastronomie française que l'on va mettre sous cloche et ne plus la faire vivre. Elle est vivante. Et c'est bien l'idée de ce réseau qui a été pensé après 2012 mais qui avait été initié par le Gouvernement précédent de monsieur Sarkozy pour en faire une unique ville. Et l'idée a été, pour soutenir ce principe du repas français gastronomique inscrit à l'UNESCO, qu'il fallait au moins quelques villes. Je crois que cette idée est importante. Alors, ce lieu n'est pas monoculture, il n'est ni un musée, ni un restaurant, ni une vitrine pour présenter le terroir mais il est de tout cela en même temps, il a vocation à être le cœur battant au cœur de notre ville, un lieu de cristallisation de tout ce que l'on peut penser aujourd'hui et surtout demain autour de la gastronomie et surtout de la manière de manger –on l'a dit– tout en gardant son plaisir, en essayant de ne pas se faire du mal.

Les recherches médicales qui sont en cours aujourd'hui et qui vont déboucher dans les dix ans qui viennent nous donneront des orientations nouvelles. Les jeunes chefs ont très bien compris cela, qui cherchent aujourd'hui des pistes nouvelles, une manière pas seulement de préparer les mets mais aussi de les présenter parce que le design, la convivialité sont des éléments importants dans l'art de manger à la française. Donc ce lieu a –je voudrais le rajouter– un rôle de pédagogie. Il doit transmettre essentiellement aux jeunes de notre territoire, de notre Métropole et bien au-delà ce que sont les préceptes du bien-manger parce que j'ai peur que, pour un certain nombre d'entre nous –je me mets en premier dans cette liste– ce soit un peu cuit. Mais que ceux qui viennent apprennent ce qu'est le bien-manger, apprennent ce qu'est le cheminement d'un produit, que ce soit le pain, le blé, la viande, le poisson ; ce sont tous ces éléments que nous voulons transmettre.

Enfin, cette Cité de la gastronomie ne va pas être hors-sol. Elle est un lieu qui participera à la vie au sens le plus large de notre cité, avec d'autres lieux culturels, avec d'autres lieux qui s'occupent de toute la chaîne de la gastronomie. Les 4 000 mètres carrés que l'on a mis là sont un peu la manière de penser et d'ouvrir totalement sur le réseau dans notre ville de tout de ce qui a participé à l'histoire et à la tradition de notre gastronomie, de notre manière de faire et, au-delà notre ville –Gérard Claisse l'a évoqué–, on a voulu qu'elle soit internationale.

Au cours de nos voyages, on voit bien que d'autres gastronomies méritent d'être reçues, d'être comparées, d'être mises en challenge –si vous me pardonnez ce terme– pour que nous mesurions que la gastronomie de demain est aussi mondiale. Et c'est dans cette confrontation, dans cette émulation que nous montrerons que notre ville est une ville d'innovation, une ville tournée vers le siècle suivant et, toujours là où on invente ce qu'est le temps suivant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Une simple explication de vote. Notre groupe n'avait pas participé au vote lançant cette DSP, peut-être qu'aujourd'hui, en voyant le résultat, nous pouvons le regretter car si les Lyonnais, depuis le démantèlement de l'Hôtel-Dieu, connaissaient avant les autres le Président des riches, ils découvrent aujourd'hui qu'il vaut mieux ne pas être de ses amis. Tant pis pour les toques lyonnaises ! Donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Madame Perrin-Gilbert, vous vous êtes déjà exprimée, trente secondes, pas plus.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Trente secondes sur la réponse de monsieur Claisse que je ne peux pas accepter. J'ai l'annexe 19 sous les yeux : il est indiqué, monsieur Claisse, que les abonnements que vous avez cités ne concernent pas les activités, que tout ce qui est activité en plus est en plus de l'entrée. Il n'y a pas de tarifs réduits pour les activités, pour la ludothèque c'est pareil, quand je vois "activités avec matériels : 20€". En effet, je ne souscris pas à votre réponse, je ne l'accepte pas. Et je n'ai pas de réponse non plus sur l'état des lieux et sur ce que vous pensez être le service minimal pour la Cité de la gastronomie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola (non inscrits) ;

- abstention : M. Gachet (non inscrit).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-2908 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 - Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant à la convention cadre relative au développement et à la modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2908. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission. En fonction des interventions, je verrai s'il y a lieu d'apporter quelques compléments sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération concerne le soutien financier à la production de logements sociaux étudiants sur le territoire métropolitain.

Les résultats qui nous sont présentés sont intéressants. Le déficit important dans ce domaine se résorbe à un rythme assez proche de celui espéré ; c'est donc une bonne nouvelle et un axe positif qui doit être soutenu. Le développement de l'offre sociale de logements dédiés aux étudiants est une priorité pour accompagner l'objectif de faire de la Métropole l'un des sites européens majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ; c'est ce que nous dit la délibération qui insiste aussi sur un autre aspect : le logement étudiant est un facteur essentiel de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de réussite universitaire.

Ces deux considérants, pour intéressants qu'ils soient, ne doivent pas être limitatifs. Le logement étudiant est aussi celui des jeunes en formation dans d'autres filières. Il ne faut pas qu'il se dégage une absence de considération pour la formation professionnelle, les contrats en alternance, etc. Il ne faudrait pas que les jeunes en formation, aux origines souvent plus modestes, soient les oubliés d'une politique publique qui est avant tout une politique de solidarité.

Nous devons enfin avoir un regard sur les évolutions, le logement bon marché, durable, des ménages monocellulaires. Entre les foyers, les résidences étudiantes privées, les résidences CROUS, etc., le nombre de logements temporaires en studios ne cesse de croître sans que le développement de solutions de sortie ne soient assurées dans un contexte où le logement social est principalement un logement familial. Or, après les études, la majorité des jeunes connaissent désormais une période de précarité. On risque d'engorger les logements jeunes ou de créer un puits de précarité entre les foyers de jeunes et le logement ordinaire si on ne produit pas du logement pour ménages monocellulaires à la hauteur de la croissance du parc étudiant. La Métropole doit agir très volontairement sur ces segments qui ne peuvent être considérés comme secondaires.

Permettez-moi pour conclure d'insister sur la situation des jeunes majeurs sortant d'institutions. Il faut absolument veiller à ce que le parcours qui conduit à la majorité soit un parcours ascendant et que le passage à l'âge adulte soit une consécration et non le moment de toutes les ruptures. La sortie d'institution quelle qu'elle soit (lieux spécialisés, hôpitaux, prison, établissement de protection de l'enfance) nécessite l'existence d'un logement abordable, condition *sine qua non* de la poursuite d'un parcours d'insertion.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Bret, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président BRET : Oui, un mot, peut-être deux mais pas plus. Monsieur Gachet a abordé la problématique du logement social dans son ensemble, la notion de parcours résidentiel. C'est vrai que, quand on évoque le parcours résidentiel, on n'y met pas en général le logement étudiant comme un des premiers pas mais pourquoi pas ? Je veux dire que cette problématique mériterait un large débat et pourrait être abordée dans son ensemble mais je comprends qu'on puisse se saisir de ce rapport pour l'évoquer.

Nos débats précédents ont beaucoup évoqué la problématique du bien-manger, je voudrais dire que, pour bien étudier, il faut aussi bien se loger et, notamment lorsqu'on fait partie des étudiants qui appartiennent à des classes sociales moins favorisées, pouvoir se loger aujourd'hui dans une métropole où le nombre d'étudiants a crû de façon importante et où, au contraire, à part les orientations prises ces dernières années, l'offre de logement social étudiant, portée principalement par le CROUS –pas seulement mais principalement–, était restée très en-dessous de la moyenne. Pouvoir permettre à des étudiants de se loger et ainsi de pouvoir s'inscrire dans un parcours d'éducation, cela suppose de faire cet effort et c'est ce que le contrat de plan État-Région a pris comme base et c'est ce sur quoi d'ailleurs actuellement des progrès conséquents peuvent être constatés.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bret. Je vous donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-2911 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à la Ville de Villeurbanne pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2911. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour ce rapport qui propose l'attribution de deux subventions, l'une à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, l'autre à la Ville de Villeurbanne, ceci pour cofinancer les chargés de liaison entreprise et emploi, l'un sur Lyon 5°-Lyon 9° et l'autre sur Villeurbanne pour l'année 2018 puisque ensuite nous serons dans le cadre du nouveau GIP (groupement d'intérêt public) qui prendra en charge ces nouveaux postes. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Dans la continuité, je voudrais saisir l'opportunité de cette délibération pour saluer le travail d'Uni-Est qui va disparaître à la fin de cette année et dire que, depuis vingt-cinq ans, Uni-Est a accompagné vers l'emploi et les formations des personnes qui en étaient le plus éloignées, et cela sur plusieurs Communes de l'est lyonnais.

Pour donner quelques chiffres, en 2017, ce sont 4 614 personnes qui ont été accompagnées par le dispositif PLIE, avec une moyenne –souvent ce sont des chiffres qui sont demandés– de 48 % de sorties positives à l'emploi. Donc ce sont des résultats qui sont eux-mêmes très positifs dans leur ensemble et qui ont été salués par l'ensemble des partenaires. La dynamique d'Uni-Est s'est poursuivie en 2018 puisqu'au premier trimestre de cette année, 51 % des personnes accompagnées –je cite l'exemple de Villeurbanne dont nous connaissons les chiffres– ont retrouvé une activité et c'est le moment de souligner l'excellence de ces résultats.

La Métropole a fait le choix de faire évoluer la Maison Lyon pour l'emploi en une structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi. La création du GIP (le Groupement d'intérêt public) va donc aller de pair avec la disparition du PLIE Uni-Est. La Métropole est certes légitime pour revoir les modalités des politiques d'insertion, en tant que chef de file de l'action sociale. En revanche, cette évolution engendre plusieurs points d'inquiétude et surtout points de vigilance.

Le premier point concerne l'expérience des PLIE sur les retours à l'emploi : comment la Métropole compte-t-elle garder la valeur ajoutée des PLIE, par rapport à d'autres dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ? Cette métropolisation que concrétise le GIP ne doit pas faire disparaître vingt-cinq ans d'expérience dans l'est lyonnais. Des éléments forts des PLIE doivent demeurer :

- l'intensité de l'accompagnement : au minimum 24 heures par personne accompagnée et par an,
- la coordination également des chargés d'orientation et d'insertion professionnelle car cette coordination des professionnels est une véritable valeur ajoutée.

Le deuxième point concerne la gouvernance au sein du GIP : il nous paraît important que les choix en matière de politique d'insertion soient pris à la Métropole et non pas uniquement au sein d'une structure externe. La Métropole a annoncé la mise en place d'une instance de gouvernance dotée d'une assemblée plénière et d'un bureau stratégique. C'est la collectivité qui doit assurer le pilotage politique en déterminant les grands choix stratégiques en matière d'insertion.

Le risque est de réduire sinon la politique d'insertion métropolitaine au seul premier axe du PMI'e et d'oublier en particulier l'axe 2 qui est l'accompagnement socioprofessionnel nécessaire pour accompagner les publics vers l'emploi. Le PMI'e comporte bien deux volets. Il faut aussi que la gouvernance des politiques d'insertion, en dialogue avec les Communes, respecte l'équilibre entre ces axes.

Sur la gouvernance toujours, il faut que les Communes disposent d'une vraie place à la gouvernance du GIP et que le poids des populations se retrouve aussi dans la part des Communes dans la prise de décisions au sein du GIP. Autrement dit, les Communes doivent rester des acteurs incontournables des politiques d'insertion.

Le troisième point est celui de la territorialisation de la politique d'insertion. Les spécificités des organisations de Communes doivent être prises en compte. La conduite des politiques d'insertion ne doit pas engendrer une harmonisation unique au sein de la Métropole et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi doit rester au plus proche des territoires et sur tout le territoire métropolitain.

Le dernier point enfin concerne l'accompagnement au changement des acteurs de l'insertion. Le tissu associatif, très actif en matière de politique d'insertion, doit être associé à ce changement. Il ne faut pas créer un monopole de grosses associations dans le domaine de l'insertion.

Enfin, je voudrais soulever une question technique qui n'est pas encore résolue, c'est celle de la continuité du service public. La Métropole avait réalisé une belle prouesse en 2015 en récupérant avec succès la gestion et l'attribution du RSA. Nous aimerions que la Métropole réédite cette prouesse avec l'accompagnement vers l'emploi, en n'oubliant aucun accompagné, aucun professionnel de l'insertion, aucun acteur local.

Nous demeurons donc très attentifs à la mise en place de cette future structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Madame Bouzerda, vous vouliez dire un mot, je crois.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui, quelques observations pour rassurer sur le modèle et en tout cas les modalités de concertation qui ont toujours présidé à la prise de compétences de la Métropole en 2015.

Je le redis à chaque fois parce que c'est bien de remettre en perspective la demande. L'ensemble des acteurs, des Communes mais aussi des PLIE –qui sont des acteurs très importants et qui sont toujours des acteurs pour ceux qui vont continuer leur activité– ont collaboré et ont notamment défini avec la Métropole, à la suite de la prise de gestion des Fonds sociaux européens, la maquette, notamment l'organisation, les appels à projets qui ont été définis avec eux et qui, chaque année, comme cette année encore et comme l'année dernière, ont fait l'objet d'un consensus total sur l'ensemble des actions décidées sur la base de ces fonds sociaux européens.

Je rappelle aussi que la prise de compétence de la gestion des Fonds sociaux européens ne l'a pas été à la demande de la Métropole mais l'a été sur forte insistance de l'État français, donc de la Préfecture, à la suite des exigences européennes sur un contrôle assez lourd, avec un système un peu fragile en matière de trésorerie puisque effectivement le règlement a été effectué à N + 2 de l'ensemble des acteurs et des structures, alors même que l'avance était particulièrement minimale et que le changement de la maquette européenne avait aussi fragilisé à la fois le PLIE Uni-Est mais également les structures.

La prise de compétence de la Métropole en matière d'insertion puis la prise de compétence en matière de gestion des Fonds sociaux européens ont amélioré la maquette puisque vous, Conseillers métropolitains –et la politique d'insertion se décide au niveau de la Métropole et de son Conseil–, avez décidé que désormais les structures qui portaient les politiques d'insertion bénéficiaient d'une avance de 50 % et qu'elles étaient déclinées et décidées immédiatement après les délibérations, décidées très en amont puisque vous avez déjà eu à statuer sur cette gestion des Fonds sociaux européens lors de notre dernier Conseil.

Donc la méthode ne change pas, elle est toujours celle de construire et de ne pas avoir de trou dans la raquette, il n'y aura pas d'interruption du service public et l'intensité, le suivi, l'ensemble des actions d'ores et déjà déclinées sur l'année 2018 permettront de satisfaire à nos obligations en matière d'insertion en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.

Maintenant sur la gouvernance : sous la gouvernance, on a bien sûr la structure opérationnelle de portage en fait du personnel qui va assurer notamment l'orientation forte numéro 1 à destination des entreprises. C'est pour cela qu'on fait évoluer le GIP Maison de l'emploi, parce que c'était une structure souple dans laquelle nous avons déjà l'ensemble des acteurs parties prenantes (l'Etat, la Région, la Métropole, les chambres consulaires) et c'est simplement pour rester sur cette méthode. Mais c'est une structure opérationnelle. Ce n'est pas une structure qui va décider de l'ensemble des actions politiquement affirmées et ces actions se décident ici et dans une concertation dans le cadre du pacte territorial d'insertion où ont définies les actions et en tout cas la politique en matière d'insertion.

On l'avait déjà expliqué et je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie : l'ensemble des Communes qui ont décidé de faire partie de la structure métropolitaine en feront partie. Certaines ont déjà délibéré en tout cas et un peu moins d'une vingtaine ont d'ores et déjà fait ce choix. Elles auront une place bien évidemment, au sein de la structure, tout comme elles participeront, dès la rentrée, à la définition du pacte territorial d'insertion qui définira l'ensemble des lignes de la politique menée.

Donc c'est bien évidemment avec vous, dans le cadre des Conseils ; je rappelle que vous allez délibérer aujourd'hui et vous avez délibéré lors du Conseil dernier justement sur l'ensemble des actions votées dans le cadre de la politique mise en place.

Sur la territorialisation, c'est bien évidemment l'enjeu du pacte territorial d'insertion décliné au plus près des territoires et l'enjeu –parce que cela a été entendu– est que cela se fasse au niveau des Communes, notamment dans le cadre des Conférences territoriales ; là-dessus, j'espère vous rassurer et en tout cas faire en sorte effectivement d'accompagner.

Vous parliez des acteurs en matière d'insertion. Dès la prise de compétence, nous avons mis en oeuvre un certain nombre d'actions importantes pour professionnaliser l'ensemble de ces acteurs, avec un certain nombre de séances de groupes de travail que nous tenons à votre disposition et sur lesquels nous avons eu effectivement des retours importants parce qu'il y avait une demande de pouvoir aussi les connecter avec des acteurs économiques mais également de pouvoir partager avec eux leur retour d'expérience et leurs attentes.

Voilà, nous ne changeons pas de méthode, c'est une politique qui se construit par vous et avec vous, au plus près des territoires et sans rupture de continuité avec le service public.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-2919 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2018 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2919. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, dans cette délibération, de l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et, en deuxième partie de délibération, de l'attribution d'une subvention à l'association de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole.

En ce qui concerne le FAJ, il y a deux sortes d'aides :

- les aides individuelles gérées par les Communes, délivrées par des fonds locaux auxquels abonde la Métropole pour 148 217 €, soit un total d'un peu plus de 296 000 € et qui concernent 24 Communes ;
- une gestion par une régie métropolitaine pour 35 Communes ; ce fonds est abondé à hauteur de 30 000 € par la Métropole.

Ces aides concernent essentiellement le transport, l'aide alimentaire et la formation.

Il y a aussi des actions métropolitaines : une subvention pour 10 associations, pour un montant de 338 500 €, pour favoriser l'accès au logement, l'accueil et l'hébergement d'urgence, la mobilité et l'emploi.

En ce qui concerne l'Ecole de la 2^{ème} Chance, nous vous proposons une subvention à hauteur de 100 000 €. Il faut préciser que, pour 2018, il y a la poursuite de l'ouverture aux bénéficiaires du RSA pour les jeunes de 25 à 30 ans. Ils ont été un certain nombre sur l'année 2017 à être concernés et ont eu une sortie positive vers l'emploi à peu près pour 60 % d'entre eux.

Enfin, cette subvention est complétée par des Fonds sociaux européens à hauteur de 60 000 €.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, cher-chère-s collègues, cette délibération aborde un axe tout à fait intéressant car révélateur de la nouvelle dimension de nos missions depuis la création de la Métropole et la fusion entre les missions du Département du Rhône et du Grand Lyon.

En effet, la mobilisation du Fonds d'aide aux jeunes, dans un premier temps, est un élément essentiel de notre politique en faveur de l'insertion et, dans un deuxième temps, l'Ecole de la 2^{ème} Chance permet à de jeunes motivés ayant eu des parcours scolaires difficiles de reprendre pied avec le système scolaire. Sans diplôme ni qualification professionnelle, ils peuvent ainsi, grâce à des parcours adaptés à leur projet, intégrer des formations en alternance et avoir l'opportunité de valider un cursus pour ensuite ouvrir les portes de l'emploi.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires se félicite de cette action porteuse d'avenir et d'espoir pour ces jeunes en difficulté et aussi de l'extension de ce projet aux bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans. Les réussites sont probantes sur l'efficacité du dispositif et nous ne pouvons qu'en être fiers.

Les écoles de la 2^{ème} chance proposent un mixte subtil de remise à niveau scolaire, de stages en entreprises et aussi d'activités culturelles et sportives, ce qui permet une dimension essentielle de l'éducation car nous savons combien les jeunes éloignés de l'école sont aussi éloignés de la culture et souvent également de la pratique sportive. Or, le challenge de réussir une formation quand auparavant rien ne vous réussissait et vous donnait l'impression de ne jamais être en capacité de ne rien faire est intimement lié au fait de retrouver des bases culturelles variées pour reprendre pied dans la société.

L'originalité de ces écoles est aussi d'intégrer des jeunes tout au long de l'année. Cet aspect nous paraît fondamental car totalement connecté avec la motivation, seul critère de sélection pour intégrer ce processus. En effet, devenir motivé pour reprendre des études n'est pas forcément lié au calendrier scolaire et offrir une solution adaptée quand la motivation du jeune apparaît est fondamental.

Cette école de la 2^{ème} chance est aussi une belle opportunité pour les décrocheurs de revenir sur les bancs d'une formation. Cependant, vu le nombre croissant de décrocheurs, il nous semble important d'alerter sur la nécessaire évolution des systèmes éducatifs avant même que le décrochage ne s'installe. Aujourd'hui, un nombre croissant d'élèves sont en décrochage scolaire et, parallèlement, un certain nombre d'élèves continuent à

faire l'effort de se rendre chaque jour dans leur collège, leur lycée, avec des pulsions de décrochage les taraudant quotidiennement et les poussant à éviter tel cours ou tel contrôle voire à perturber les cours.

Les équipes éducatives ne sont pas toujours à l'écoute de ces élèves décrocheurs partout, pensent qu'ils sont démotivés et ce n'est pas fait pour les motiver, vous en conviendrez. Il n'est pas simple pour les équipes éducatives de comprendre ce phénomène assez nouveau de décrochage scolaire et elles ne sont pas toujours disponibles auprès de ces élèves décrocheurs.

Le groupe LGMS souhaiterait que nous puissions proposer un travail d'information et sensibilisation avec les intervenants de ces écoles de la 2^{ème} chance auprès des établissements scolaires du second degré de notre Métropole. Engager un réel soutien et suivi des équipes éducatives et leur fournir des éléments pédagogiques adaptés pour mieux répondre aux besoins de ces élèves en quasi-décrochage et leur permettre ainsi de se raccrocher me paraît essentiel. Car pourquoi attendre que les élèves aient quitté tout établissement scolaire depuis deux ans alors que ce processus de quasi-décrochage scolaire peut aussi exister de manière perlée, parfois depuis longtemps ? Donnons-nous une chance de les raccrocher avant qu'il ne soit trop tard.

Le besoin devient si important, il nous paraît nécessaire de voir se multiplier ces écoles ; nous en comptons seulement deux pour notre population métropolitaine de 1,4 million d'habitants. Nous devons faire cet effort pour notre jeunesse.

Nous voterons évidemment avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Ecole de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole ainsi que Mme Claire LE FRANC, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2919 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2920 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association IU Cyber pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2920. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour cette subvention à l'association IU Cyber qui est le seul cluster européen dédié à la cybersécurité des systèmes industriels et urbains, dont la Métropole est membre fondateur aux côtés de belles signatures comme Schneider et Siemens par exemple mais aux côtés aussi de très nombreuses start-up. Un montant qui est identique à celui que nous avons accordé l'année passée à peu près à la même époque mais qui couvrait une année de second semestre 2017 et premier semestre 2018 ; la subvention couvre le second semestre 2018. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Juste une brève explication de vote pour dire que nous voterons contre cette délibération de la même façon que nous voterons contre la délibération du cluster Eden. Nous ne sommes pas favorables à soutenir le développement du business de la sécurité. De plus, on ne comprend pas en quelle manière la protection des habitants est assurée parce que c'est mentionné mais sans plus de détail. Donc nous voterons contre. Merci.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il nous est demandé par cette délibération d'accorder une subvention de 37 500 € à une association dont l'objet est d'accompagner tous types de projets et/ou initiatives en rapport avec la sécurité des systèmes industriels et urbains ; autant dire que cette vocation est large et permet de conduire tous types d'opérations sans trop de précisions sur les impacts en termes d'emploi à court, moyen ou long terme.

Notons que la Métropole a versé l'an passé à ce cluster la somme de 75 000 € –et je viens d'apprendre que l'on vient de verser seulement la moitié de 75 000 €– pour la mise en place de sa gouvernance, la réalisation de tâches administratives liées à la création d'une association, un travail de positionnement stratégique et la définition d'axes stratégiques, plus diverses opérations de communication et la définition d'un référentiel

opérationnel et de bonnes pratiques. Bref, 75 000 € c'est beaucoup d'argent pour une utilité toute relative. En tout cas, zéro résultat sur de l'emploi créé.

Cette année, nous saluons le fait que la Métropole –qui, en tant que membre de cette association, paye déjà une cotisation– ait décidé de réduire sa subvention –je pensais que c'était une réduction mais apparemment ce n'en est pas une–. Mais le plan d'actions 2018 est tout aussi flou et incertain quant à son efficacité –je cite– : "créer un écosystème de confiance", concept pour le moins vague ; "mettre en visibilité l'association", encore de la communication ; "informer les opérateurs de systèmes industriels et urbains sur les menaces et les solutions", sincèrement, sur ce point, nous doutons fortement que les responsables sécurité des diverses industries qui viennent d'être citées –et effectivement elles sont célèbres et notoires–, membres de l'association, attendent d'être informés uniquement par ce cluster.

Mais, une fois encore, quel est l'impact direct sur l'emploi ? Est-ce que ce cluster va créer des postes, embaucher des personnes en situation difficile, etc. ?

Nous craignons une fois encore que ce cluster ne serve qu'à échanger sur des solutions techniques et que la croissance évoquée dans ce dossier ne serve que les intérêts de salariés de hautes qualifications et le marketing de grosses entreprises.

Ceci dit, nous considérons que le numérique et les réseaux sont des outils accompagnant une transition écologique territoriale. La question de la protection des données et des réseaux mais aussi le partage de ces data au bénéfice non pas de quelques-uns mais bien du territoire se pose. Ce groupement d'acteurs travaille-t-il ces questions d'éthique ? Ce groupement d'acteurs expérimente-t-il des pratiques collaboratives à l'échelle territoriale, non pas pour les intérêts de chacune des organisations mais bien pour oeuvrer ensemble vers une utilité environnementale et sociale ?

Le rapport n'éclairant pas le groupe des élus écologistes, il nous paraît pertinent que son budget soit pris en charge intégralement par ses membres. En cette période de contrainte de dépenses de fonctionnement, nous ne saurions trop recommander de faire une économie de 37 500 € –ou plus apparemment– ou d'affecter cette somme à des projets utiles pour les populations les plus fragiles ou à des projets permettant la transition écologique de notre territoire.

Nous portons donc à votre connaissance ces propositions mais, dans l'attente, nous abstenons.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SÉCHERESSE : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mes chers collègues, la cybersécurité est un enjeu de plus en plus important compte tenu de la part faite au numérique et à la libération des données. Par ailleurs, on le constate régulièrement, la piraterie informatique n'a jamais été aussi importante ; elle progresse en volume et ne cesse de se perfectionner, certains pays en faisant même une arme.

Nos villes devenant de plus en plus connectées et intelligentes, elles deviennent de plus en plus exposées à la cyber-malveillance et, à l'instar de ce qui se fait à Londres ou à Rotterdam, nous devons donc imaginer pour demain une présence beaucoup plus active dans le domaine de la cybersécurité car il s'agit de garantir notre bonne santé économique, de garantir nos libertés mais aussi, protégeant nos données, d'assurer notre sécurité.

L'association IU Cyber fondée en 2007 est composée d'opérateurs de systèmes industriels et urbains, de fournisseurs et intégrateurs de solutions de cybersécurité et d'organismes académiques et de recherches. Elle est, de ce point de vue, centrale dans cette démarche. Il s'agit du seul et unique cluster européen dédié à la sécurité et une manière assez unique de fédérer un écosystème de confiance –comme cela a été dit par notre collègue tout à l'heure– et de promotion des bonnes pratiques.

Nous devons voter aujourd'hui une subvention qui devrait garantir le programme d'actions –comme l'a dit le rapporteur– déjà à l'œuvre et ainsi de mieux ancrer Lyon sur la scène internationale de la cybersécurité, de contribuer au renforcement d'un secteur ayant déjà un poids économique assez important et de renforcer la sécurité sur notre territoire.

C'est un engagement qui va également dans le sens de l'émergence de ce campus de la sécurité que nous souhaitons édifier avec le secteur privé et autour des institutions publiques, toutes remarquables, qui font la réputation de l'agglomération lyonnaise ; je pense à l'ENSP (Ecole nationale supérieure de la police), à la police technique et scientifique ou à Interpol.

Monsieur le Président, puisque nous abordons les questions de sécurité –ce qui est assez rare dans cet hémicycle– et au-delà du pouvoir de police propre à chacun de nos Maires, j'ai le sentiment que nous serions gagnants, tous gagnants, à ce que la Métropole favorise encore mieux les échanges entre nous et le partage des connaissances autour de questions qui nous interpellent chaque jour dans nos Communes. C'est ce que je

pratique de temps à autre avec mes collègues, par exemple, de Villeurbanne ou de Vaulx en Velin et il serait utile que la Métropole accompagne nos réflexions en matière de lutte contre la délinquance, réalité qui ne s'embarrasse pas –chacun en conviendra– des frontières communales.

En termes de réflexion sur nos stratégies de lutte contre la délinquance et de prévention, j'ai également le sentiment que la Métropole, en se hissant au bon niveau, pourrait beaucoup plus apporter, par exemple en matière de travail social ou de médiation où il conviendrait de changer de braquet.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas dans mon esprit de doubler les choses ou d'instaurer des phénomènes substitutifs à nos politiques communales, il est plutôt question de mieux réfléchir ensemble sous l'égide de la Métropole. Au-delà d'une réflexion partagée, nous pourrions également envisager d'utiles mutualisations dans des domaines aussi différents que la formation, l'achat de matériels ou le partage de matériels, la sécurisation de nos espaces publics face à la menace terroriste et ainsi mieux réfléchir à notre urbanisme.

Bref, vous voyez, monsieur le Président, si je peux vous encourager à aller encore plus loin en matière de lutte contre la cybercriminalité, je voulais aussi ce soir vous indiquer que, sur le plan de la sécurité, nos marges de progression sont évidentes ; sachons en profiter !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Sécheresse. Je rejoins votre préoccupation ; il est vrai que la Métropole peut et doit mieux accompagner et on doit mieux travailler ensemble, avec les Communes, sur ces sujets-là.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;
- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Adopté Mmes Fouziya BOUZERDA, Nathalie FRIER, déléguées de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association IU Cyber, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2921 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Taxe de séjour - Modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2921. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Cette délibération concerne la taxe de séjour sur les établissements non classés : le législateur nous donne la possibilité, d'ici 2019, de changer le système –c'est ce que l'on va vous proposer– et, en même temps, on va introduire aussi un changement sur la taxe de séjour des établissements classés 3, 4 et 5 étoiles pour s'aligner sur les grandes villes concurrentes comme Paris, Marseille, Nice, Lille et Strasbourg.

Ces taxes de séjour sont importantes, payées par nuitée et par personne et rapportaient, en 2011, 4,100 M€. Aujourd'hui, c'est 6,8 M€ ; donc vous voyez une progression, en gros, de 65 %. Le climat touristique s'est bien amélioré. Depuis trois ans, on a des résultats en forte progression ; l'année dernière, on a eu 70 % de taux d'occupation, ce qui a été un record.

La grande problématique en suspens que nous avons avec les hôteliers –vous le savez– ce sont les plateformes Aritel et Airbnb et cela a été réglé car aujourd'hui les deux doivent acquitter la taxe de séjour.

Donc les propositions qui sont faites, pour les non classés, c'est de fixer un taux de 3 % du coût, limité –comme la loi le demande– à 2,53 € par nuit et, pour les établissements classés 3, 4 et 5 étoiles, de passer, pour les 3 étoiles : de 1,10 € à 1,65 €, pour les 4 étoiles : de 1,65 € à 2,50 € et, pour les 5 étoiles : de 2,47 € à 3,30 €.

On pense qu'il y a une inélasticité du prix de la nuitée et que cela n'entravera pas la compétitivité de nos hôteliers, avec qui bien évidemment nous avons pris langue ; nous n'avons pas décidé seuls, nous leur en avons parlé, nous avons dialogué ensemble ; au contraire, on pense que cela va accroître encore notre attractivité

puisque cette augmentation –si vous l'acceptez– va générer 2 M€ supplémentaires de recettes. Donc vous voyez, on sera à presque 9 M€.

Et rappelez-vous que la règle est que ces recettes supplémentaires doivent être impérativement affectées au tourisme, cela ne sera pas affecté à une autre destination. Donc nous aurons encore 2 M€ supplémentaires pour améliorer nos sites, améliorer notre compétitivité pour les congrès, améliorer notre signalétique sur plusieurs sites, enfin, tout un ensemble.

Voilà, monsieur le Président, ce que je propose.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Galliano. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, je ne serai pas si long.

Aussi, en introduction, vous me permettez de revenir sur les grandes déclarations qui ont eu lieu sur la DSP de l'Hôtel-Dieu. J'ai entendu avec beaucoup de plaisir –c'est dommage qu'il ne soit plus là– les déclarations de Georges Képénékian. Il y a un mal qui reste très prégnant dans notre monde politique, c'est d'être capable de dire le contraire de ce qu'on pensait quelques années avant. Je citerai juste une phrase : "Le projet en cours de réflexion doit permettre d'allier plusieurs exigences, celle d'y préserver des activités de santé publique indispensables en cœur de ville et dans le respect de la tradition pluri-centenaire du site". Ce n'est pas Georges Képénékian qui parle bien évidemment, c'est Gérard Collomb mais, à l'époque, en 2008, Georges Képénékian était, à ma connaissance, directeur de campagne. Je trouve cela dommageable, je trouve cela peu gratifiant pour notre métier de politique et je tenais tout de même à le signaler.

Vous me permettez de revenir à notre délibération, non pas pour une intervention de fond –je vous rassure– mais principalement pour une explication de vote.

L'augmentation de la taxe de séjour est anecdotique, me direz-vous : pour un 5 étoiles, nous passons de 2,47 à 3,30 €, c'est vrai, ce n'est pas grand-chose, c'est tout de même 30 % et ce n'est pas négligeable quand on parle en pourcentage. Cette augmentation –on en a l'habitude malheureusement, depuis 2014, tant à la Ville de Lyon qu'à la Métropole–, c'est le volet 1 du plan de marges de manœuvre de Richard Brumm ; le volet 1 du plan de marges de manœuvre c'est d'augmenter les recettes, c'est la raison pour laquelle –vous l'avez compris– nous voterons contre.

Nous regretterons par contre que rien ne soit annoncé sur les politiques menées. Le Vice-Président vient de le dire, les recettes seront affectées ; certes, mais affectées à quoi ? On ne le sait pas. Affectées comment ? On ne le sait pas encore. Une fois encore, la seule solution pour améliorer le service de la Métropole, c'est d'augmenter les moyens ; nous ne pouvons que la rejeter ; faire mieux à budget égal serait une vraie politique de marges de manœuvre mais cela dépasse complètement les objectifs de votre exécutif.

Nous regrettons que ces quelque 2 M€ ne soient pas affectés à des actions précises. Nous regrettons qu'aucune évaluation des actions menées pendant les années passées ne nous ait été présentée. Nous regrettons qu'un jour, les acteurs du tourisme à Lyon, qu'ils soient visiteurs ou qu'ils soient hôteliers ou prestataires, se posent des questions que nous nous posons également et auxquelles, monsieur le Président, vous n'amenez aucune réponse : est-il normal aujourd'hui qu'une Métropole de notre taille ait un accès à son aéroport aussi compliqué ? Est-il normal aujourd'hui qu'une Métropole de notre taille ait des capacités d'accueil hôtelier pour des congrès de grande ampleur aussi limitées ? Est-il normal aujourd'hui, monsieur le Président, que l'accès à Eurexpo soit si compliqué ? Et c'est anecdotique mais est-il normal, monsieur le Président, que, pour la demi-finale de rugby, qui était tout de même un événement majeur accueilli dans notre Métropole il y a quelques semaines, les prestataires, les restaurateurs en particulier, n'aient pu avoir d'autorisation d'ouverture tardive alors que –nous le savons– l'événement rugby est en général un événement festif qui n'amène que peu de nuisances ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, nous ne voterons pas ce chèque en blanc et voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Guillard. Vous êtes toujours dans la bienveillance et cela fait toujours plaisir d'avoir une petite intervention comme cela, au milieu, qui relance un peu les sujets.

Quelques éléments : d'abord, je pense qu'il faut être prudent dans l'exercice de dire tout et son contraire. Je ne reprendrai pas l'ensemble de vos déclarations sur tel ou tel sujet, vous seriez surpris comme tout un chacun : au moment où il y a un sujet et au moment de l'actualité, la Métropole, la Ville, les villes étant des corps vivants, on a le droit et vous avez le droit de changer d'avis, de réorienter un certain nombre de projets, ce n'est pas une honte et, au contraire, c'est preuve d'intelligence.

(M. le Conseiller GUILLAND parle hors micro).

M. LE PRÉSIDENT : Si je peux me permettre, je ne vous ai pas interrompu pendant que vous parliez donc ayez la gentillesse et la bienveillance de me laisser mon propos jusqu'au bout.

Sur les hôpitaux, il n'y a pas tout ou rien. Dans le même temps –vous auriez pu le dire–, il y a rénovation de l'hôpital Edouard Herriot qui va amener une nouvelle offre aux patients sur l'ensemble de notre Métropole. Il y aura prochainement sur l'hôpital de la Croix-Rousse une extension de la maternité (1 000 naissances en plus y seront accueillies); une ouverture des urgences 24 heures sur 24, un nouveau pavillon de maladies infectieuses. Il y aura, à Villeurbanne, le Médipôle de Villeurbanne. Donc on ne peut pas dire qu'il y a eu d'un coup la fermeture du Grand Hôtel-Dieu, avec des conditions d'accueil qui étaient –on doit le reconnaître– assez difficiles et pas foncièrement au standard que nous attendions et que nous devons attendre pour les patients sur cette Métropole et sur cette agglomération.

Quant à l'Office de tourisme, je ne sais pas de quel chèque en blanc vous parlez. Je crois qu'un certain nombre de vos amis –je ne sais pas qui, vous ne m'en voudrez pas, je n'ai pas tout en tête– sont présents au conseil d'administration de l'Office de tourisme et, si vous n'y êtes pas, d'autres y sont et pourront vous faire les comptes-rendus, les retours des actions qui sont mises en place notamment par l'Office du tourisme et qui sont abondées par le budget de la taxe de séjour.

Sur les actions qui sont alimentées par cette recette de la taxe de séjour, nous en passons un certain nombre ici régulièrement : vous parliez tout à l'heure de la Cité internationale de la gastronomie et participer à la promotion de la Cité internationale de la gastronomie fait partie des actions en matière de rayonnement touristique. Alimenter le fonds grands événements de la DSP du Centre des Congrès fait partie aussi de ces actions-là. Pérenniser le fonds de modernisation de l'hôtellerie –que vous avez voté je crois et vous l'avez voté d'ailleurs avec nous assez régulièrement–, l'accueil des grands événements sportifs, de nouvelles actions qui seront portées principalement par l'Office du tourisme ; je pense notamment à l'amélioration du jalonnement hôtelier touristique. Je pense aussi peut-être demain aux coûts qui seront induits par le projet Grand site de France Fourvière. Voilà un certain nombre de sujets sur lesquels nous reviendrons au fil de l'eau et qui seront financés par cette taxe de séjour.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2018-2924 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2018-2019 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2019 et les Nuits de Fourvière pour son festival 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2924. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne le Pass culture étudiant qui fête cette année ses vingt ans. Le Pass culture, c'est un carnet de quatre places de spectacle réparties comme suit :

- trois places de spectacle dans une large palette de 66 établissements culturels de toute la Métropole (des théâtres, l'Opéra, l'Auditorium, la Maison de la danse, des cafés-théâtres, l'Institut Lumière) mais aussi des scènes musicales dans de nombreuses salles et quatre festivals ;

- une place de cinéma dans une des 31 salles de cinéma du GRAC (Groupement régional d'actions cinématographiques).

5 000 carnets de Pass culture sont mis en vente toute l'année aux étudiants au prix unitaire de 18 € dans les services culturels des Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, au CRIJ (Centre régional d'information jeunesse), à l'INSA (Institut national des sciences appliquées) et à la Maison des étudiants.

Le dispositif est complété par un service en ligne via la newsletter lyoncampus.fr avec, chaque semaine, le menu du Pass culture et, chaque mois, la programmation des établissements culturels partenaires ainsi qu'une offre de places gratuites et les "invitations de Lyoncampus".

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, nous voterons pour cette délibération.

Simplement, nous saisissons cette délibération qui porte à la fois sur le dispositif Pass culture étudiant et sur l'approbation d'une convention avec l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2019 pour aborder la question de la prévention des risques en matière de drogues de synthèse. Il ne s'agit ni de stigmatiser ni de diaboliser la musique électro mais il est clair que la consommation de drogues de synthèse est répandue lors des événements et rassemblements consacrés à la musique électronique.

J'ai repris des études réalisées au Québec et également un sondage réalisé en Angleterre auprès de participants à des fêtes technos ; ce sondage montrait que les principales motivations incitant à participer à ces événements sont la musique pour 45 %, la socialisation pour 37 %, l'ambiance pour 35 %, la danse pour 27 % et la drogue pour 22 %, puis, à un moindre niveau, l'environnement amical 11 %, le sentiment d'unité 9 %, le caractère amusant 8 %, le sentiment de liberté 6 % et la rencontre d'éventuels partenaires sexuels 6 %.

Aussi, tout en facilitant, via le Pass culture, la participation des étudiantes et étudiants à ce festival –que je ne remets pas en cause–, nous devons, en tant que collectivité responsable en matière de santé publique, demander à l'association Arty Farty, organisatrice, de prendre en compte, plus qu'elle ne le fait, cette réalité. Cela peut passer, par exemple, par des partenariats et des actions menées avec les associations de prévention des risques en matière de polytoxicomanie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Juste quelques mots pour dire que vous avez raison. Il faut que nous soyons vigilants sur cette réalité. J'ai demandé que nous puissions travailler de manière un peu plus précise dans ce sens.

Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2018-2874 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Requalification A6 et A7 – Horizon 2020 entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite - Bilan et clôture de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et poursuite du projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2874. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier a trait à la requalification de l'axe A6/A7 à l'horizon 2020. Il vous propose d'approuver le bilan de la concertation préalable et de décider la poursuite d'un certain nombre d'études qui s'avèrent judicieuses suite aux observations qui ont été relevées pendant cette phase de concertation.

Je profite de cette intervention pour vous demander de faire une petite rectification à la page 2 : une erreur matérielle à la huitième ligne, avant la fin de la page 2 : "la réduction de la largeur des voies sur la section nord". Bien sûr, tout le monde avait lu "section sud". Merci.

Avis favorable de la commission, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Comme je m'y étais engagée, je retire mon intervention et simplement je précise que nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, nous votons positivement ce bilan de la concertation préalable dans le cadre de la requalification de l'axe A6-A7 à l'horizon 2020, tout comme nous sommes très favorables à la décision de poursuivre ce projet en s'appuyant sur les avis formulés durant cette concertation.

En effet, il ressort des avis formulés qu'il y a beaucoup d'attentes et d'espoirs qui portent principalement sur la qualité de l'air : un air très largement ressenti –je cite– comme "pollué, médiocre, étouffant et à la source d'importants enjeux de santé publique". Attentes et espoir qui portent donc sur la nécessité d'agir pour une réduction efficace et durable des nuisances atmosphériques mais aussi sonores créées par l'axe autoroutier.

Prenons-le comme un signal supplémentaire : sans doute que de plus en plus de nos concitoyens sentent combien beaucoup de déplacements en voiture individuelle et unipersonnelle sont souvent peu performants et coûteux, tant sur le plan sanitaire que financier. Et, de ce fait, bien des attentes et espoirs portent sur le développement des modes actifs, des transports en commun, sur le covoiturage, l'autopartage, donc sur l'ensemble des alternatives à la "voiture solo".

Concernant les 14% d'avis négatifs, à bien y regarder, ils le sont pour les mêmes inquiétudes que les avis positifs. Ils expriment une crainte, celle des nuisances sonores et atmosphériques que produirait un report sur l'est lyonnais du trafic automobile et de camions ; report qui nuirait à leur qualité de vie, on le comprend. Ces craintes sont compréhensibles et il faut être en capacité d'y répondre, de démontrer que l'objectif est bien de diminuer le trafic automobile et de camions et pas seulement de le déporter.

Car c'est évidemment un challenge de réduire au maximum ce report, un challenge de réduire encore plus le trafic voitures et camions sans réduire le droit à la mobilité pour tous. Ce vrai défi doit être porté par une volonté politique forte pour les dix années qui viennent ; une volonté bien sûr accompagnée de moyens.

Et cette volonté politique impose de rompre avec les vieilles recettes, celles du XX^e siècle, qui voudraient qu'on ajoute toujours de la voirie à la voirie, qui croient encore que c'est en augmentant l'espace dédié à la voiture qu'on va en réduire les nuisances.

Des solutions existent dès maintenant, des expérimentations sont faites, largement soutenues par la Métropole pour certaines. Accompagner les plans de mobilité d'entreprises –sujet sur lequel nous disposons d'une réelle expertise– qui permettent par exemple de déclinier coworking et télétravail, de réfléchir à la mise en place d'horaires décalés, par exemple ; et aussi ce qui est trop souvent oublié : apprendre à repérer les déplacements évitables et donc inutiles.

Volonté politique forte –disais-je– qui continue bien sûr à investir dans des transports en commun performants et confortables.

Mais –je le disais en introduction– le plus important peut-être de cette délibération est qu'elle nous propose des décisions d'importance :

- la décision, par exemple, de réaliser des études sur la capacité du parking-relais auto-moto-vélo de La Garde, sur la possibilité de nouveaux arrêts pour les bus express ; par exemple, la proximité de l'arrêt Pérollier du campus Lyon Ouest Ecully rend tout à fait pertinente la demande d'un parking vélo sécurisé à cet endroit ;
- la décision encore de réaliser les études de faisabilité nécessaires à la réalisation d'aménagements cyclables sur le secteur nord, qui manquent cruellement en l'état ;
- la décision, enfin, de mettre en place avec l'État un observatoire mesurant l'évolution des trafics et les améliorations à proximité en matière de pollution de l'air et de nuisances sonores. Cet observatoire, bien au-delà des constats, approfondira les études sur la question des reports et d'évaporation possible de trafic. Nous souhaitons, pour notre part, que cet observatoire soit encore plus ambitieux dans ses objectifs et mesure les changements de comportements, d'habitudes et d'usages de déplacements pour mieux nous aider à les accompagner, à les susciter, à les encourager.

Le temps est plus que venu de penser autrement les mobilités. L'approfondissement de ce projet de requalification en est un exemple. Il doit aussi s'accompagner de la vraie ambition de se passer du dispendieux Anneau des Sciences, puisque les enjeux d'une mobilité intelligente, donc inclusive et respectueuse de l'environnement, appellent justement d'autres solutions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, cette délibération proposant d'approuver le bilan de la concertation préalable est une étape clé qui va permettre le démarrage effectif de ce projet de déclassement de l'A6/A7. Nous voterons donc avec plaisir cette délibération.

Les élus UDI ont déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'intervenir sur ce dossier, notamment lors du déclassement de l'axe autoroutier, puis quand nous avons présenté notre projet de requalification, un projet réalisable à court terme et qui permettait un réel report modal. Enfin, fin 2017, nous avons donné un avis sur la phase 1 du projet de requalification.

Aujourd'hui, pour revenir sur la concertation préalable, le premier point qu'il est important de souligner, c'est qu'une très grande majorité des avis sont favorables au projet, plus précisément 86 % des 257 contributions, mais quasiment tous expriment des regrets ou des inquiétudes. Pour les élus UDI, ces remarques doivent être autant de pistes d'amélioration du projet.

À titre d'illustration, je reprendrai les remarques qui ont été faites vis-à-vis du sous-dimensionnement des parcs-relais de La Garde et d'Yvours (respectivement seulement 150 et 280 places, soit l'équivalent –comme le dit un des habitants qui a participé à la concertation– de 3 à 6 bus-relais). La réponse de la Métropole indiquant des études pour –je cite– "à moyen terme, augmenter la capacité" n'est pas acceptable. Il est impératif que dès l'ouverture nous ayons plusieurs centaines de places au niveau de ces deux parcs-relais ainsi que des consignes à vélo sécurisées. Sinon, il est inutile de mettre en œuvre des bus express car ils seront vides. Une autre interrogation concerne la fréquence de ces bus express ; il est nécessaire d'anticiper les besoins des utilisateurs, en particulier aux heures de pointe du matin et de l'après-midi.

Plusieurs contributions soulignent que tous les modes de transport devraient être concernés par un tel objectif de report modal et en particulier le ferroviaire. Les élus UDI partagent cette opinion vis-à-vis du déclassement de l'A6/A7 mais aussi, et plus largement, au niveau de l'ensemble du territoire métropolitain où nous devons plus nous appuyer sur le transport ferroviaire. Nous demandons que Région et Métropole co-décident et co-financent le développement d'un Réseau express métropolitain, un REM, une sorte de RER à la lyonnaise rassemblant les lignes fortes ferrées. Les infrastructures existent en grande partie, il convient d'optimiser leur usage en facilitant leur accessibilité et en mettant en œuvre une convergence tarifaire TCL/TER sur le territoire métropolitain.

À l'occasion de ce dossier, je souhaite redire que pour les élus UDI le déclassement de cette portion de l'axe A6/A7 est un enjeu bien évidemment pour les territoires limitrophes mais est aussi un enjeu métropolitain. Il ne convient pas d'opposer le centre au reste de la Métropole ou d'opposer l'ouest à l'est lyonnais. Les élus UDI sont convaincus que ce projet doit être et peut être bénéfique pour tous.

Au niveau de la concertation, plusieurs associations, notamment COVIFER (Corbas vigilance ferroviaire) mais aussi le collectif Fracture, indiquent qu'au-delà des infrastructures routières qui sont aujourd'hui majoritairement concentrées dans l'est de l'agglomération, il y a une forte demande de mesures compensatoires en termes d'infrastructures lourdes de transports en commun.

Pour les élus UDI, le renforcement à l'est du maillage des lignes fortes de transports en commun doit être une priorité. Cette nouvelle liaison de transports en commun permettrait d'accompagner le fort développement de ce territoire et constituerait également une porte d'entrée pour l'est de notre Métropole jusqu'au Nord-Isère, tout en réduisant le trafic pendulaire sur les autoroutes A43 et A42 notamment.

Dans le même esprit, les élus UDI demandent que les solutions qui seront expérimentées sur l'axe A6/A7 soient rapidement déployées sur l'est de l'agglomération. Je pense en particulier à la politique incitative en faveur du covoiturage mais aussi aux lignes de bus express. L'objectif est bien, à l'échelle de la Métropole, de favoriser le transfert modal.

Monsieur le Président, le sujet des mobilités est central pour les habitants de la Métropole. Dans les quinze ans, de nombreux enjeux seront à traiter : la transformation effective de l'axe A6/A7 en boulevard urbain, la réduction de la circulation sur les infrastructures autoroutières de l'est, la réalisation de l'Anneau des Sciences et du contournement est ou ouest de l'agglomération, la phase 3 du NFL (nœud ferroviaire lyonnais), la requalification de l'A47 ainsi que la modernisation de la liaison TER entre Saint Etienne et Lyon, en lieu et place probablement du projet d'A45. Tous ces projets nécessitent des budgets considérables, pour ne pas dire pharaoniques. Les élus UDI vous demandent de présenter clairement votre vision à quinze ans ou peut-être même à vingt ans puisque ce chiffre semble tendance aujourd'hui !

Ces sujets doivent être débattus collectivement et en toute transparence. Nous vous demandons donc, monsieur le Président, une commission générale pour aborder les mobilités au sens large, y compris le développement des mobilités actives et de l'offre de transports en commun sur le territoire de l'agglomération métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. Je veux juste aborder quelques points généraux que nous avons déjà pointés ici, notamment depuis la séance du 11 juillet 2016 quand nous avons voté favorablement le déclassement A6/A7.

Tout d'abord, nous continuons à penser que, pour être vraiment utile, cette requalification doit s'inscrire dans une transformation plus globale des circulations dans l'agglomération, avec notamment un plan des déplacements urbains plus ambitieux et vraiment à la hauteur des enjeux posés.

Nous pensons également que cette requalification ne doit pas avoir pour conséquence qu'elle se fasse au détriment de l'accès à l'agglomération ouest ni bien entendu au détriment du cadre de vie des habitants de l'est lyonnais qui cumulent déjà de lourdes difficultés liées au développement de l'agglomération. Je veux bien entendu parler de la rocade est : 90 000 véhicules par jour aujourd'hui, avec une annonce de 20 000 véhicules supplémentaires. D'ailleurs, monsieur Da Passano, Vice-Président en charge des déplacements, déclarait ce week-end dans la presse –je vous cite, monsieur Da Passano– : "La grande victime du déclassement A6/A7 c'est surtout la rocade est" –je ferme la citation–. Mais les habitants concernés de l'est lyonnais comme les utilisateurs de la rocade est actuelle n'en peuvent pourtant déjà plus.

Enfin, nous continuons à poser nous aussi la question du financement des aménagements indispensables pour bien accompagner la requalification A6/A7 ; je pense notamment à l'Anneau des Sciences ou à la requalification du boulevard Laurent Bonneval. La non-programmation ou les reports réguliers successifs de ces aménagements ne nous donnent pas l'impression, monsieur le Président, que les choses aillent dans le bon sens pour notre territoire et pour ses habitants.

Voilà donc juste quelques remarques que nous avons déjà posées et que nous renouvelons et que, je pense, nous aurons encore à renouveler dans l'avenir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le 16 mars dernier, lors de son intervention, Gilbert-Luc Devinaz avait exprimé les doutes, les interrogations de notre groupe sur l'ensemble de cette concertation. Ces inquiétudes portaient notamment sur le périmètre de la concertation et sur certaines conclusions du rapport du comité d'orientation des mobilités. Sur ce dernier point, nous attendons toujours la loi d'orientation des mobilités et donc la décision du Gouvernement sur les projets majeurs pour notre agglomération.

Sur le premier point, à l'issue des réunions de concertation et des contributions, notre première inquiétude m'apparaît toujours légitime. Le périmètre de la concertation n'était guère adapté. Il s'agit d'un projet d'envergure métropolitaine qui aurait nécessité une concertation de même envergure. Les réunions publiques réglementaires ont eu lieu dans des territoires qui devraient bénéficier des effets positifs de ce déclassement ; il n'est donc pas vraiment étonnant que les contributions positives sur la qualité de l'air aient été relevées.

Mais qu'en est-il des territoires qui risquent de subir des effets négatifs, notamment à l'est de l'agglomération ? Finalement, ce problème de périmètre a été reconnu à travers l'organisation de réunions publiques hors des territoires formellement concernés par la concertation ; des réunions ont ainsi eu lieu à Meyzieu et à Solaize. Ces réunions ont montré deux choses : l'opposition de certains habitants et la difficulté à concilier des intérêts parfois contradictoires. À ces occasions, le dialogue a été parfois rude mais il révèle surtout des inquiétudes profondes. La Métropole devra y répondre par des mesures à la hauteur. Nous l'avons souvent dit mais je préfère le répéter : gommer une erreur historique ne doit pas conduire à en créer une nouvelle sur un autre territoire et avec d'autres habitants.

À la critique sur le périmètre, nous pouvons ajouter celle du temps trop court, un seul mois, pour effectuer cette concertation. Vous répondrez sûrement que c'est le temps réglementaire –je l'entends bien– mais c'est bien trop court pour mobiliser la population. Mais celle-ci aura l'occasion de se mobiliser –je l'espère– dans le cadre du grand débat public pour 2019 souhaité par le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures.

Cependant, je souhaiterais aussi mettre en avant les apports de cette concertation. Les avis recueillis ont bien montré l'importance de l'enjeu du report modal –soulignée d'ailleurs par d'autres intervenants– sur l'est de l'agglomération ou la nécessité de créer de nouveaux parcs-relais. Ce dernier point peut paraître mineur au regard de l'ampleur des aménagements prévus mais c'est pourtant un des points de la réussite du projet. C'est par l'intermodalité, donc par la mixité des usages, que l'objectif d'une mobilité plus durable sera atteint. À ce titre, la création d'un observatoire est une bonne nouvelle pour mesurer le report modal et les effets en termes de pollution.

Pour conclure, notre groupe votera cette délibération dans la cohérence de son positionnement sur ce sujet, celui d'un soutien au principe du déclassement mais un soutien vigilant, notamment au regard des enjeux sur l'est de l'agglomération et des incertitudes aussi liées aux réponses de l'État.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué PILLON : Monsieur le Président, chers collègues, les observations formulées par nos habitants dans le cadre de la concertation préalable reflètent précisément les inquiétudes que les élus ont formulées lors des présentations du projet.

Nous pouvons donc très clairement regretter que l'étude n'ait pas été réalisée avec suffisamment de concertation avec les Maires des secteurs concernés qui connaissent leur territoire, ses réalités et les modes de consommation de leurs habitants.

Aussi, comment avons-nous pu présenter un tel projet en prévoyant, par exemple, la création d'un parking-relais à La Garde qui ne comporte que 150 places ? Et maintenant, il nous est proposé d'étudier les possibilités d'augmentation de ce parking en identifiant les opportunités à proximité et, à moyen terme, de réalisation d'ouvrage en superstructure.

Monsieur le Président, si nous comprenons que des études soient nécessaires, le groupe Synergies-Avenir regrette une trop faible prise en compte de la voix des Maires, pourtant sûrement un des meilleurs observatoires de la Métropole. Il regrette les conséquences d'une telle approche qui rallonge les délais de réalisation et fragilise le projet.

Or, nous souhaitons attirer votre attention –et je suis bien conscient que vous en êtes conscient– sur le fait que les habitants et les entreprises attendent des réalisations qui permettent de décongestionner l'entrée sur la ville centre, alors que ces communes, qu'elles soient du sud ou du nord, sont l'entrée de l'agglomération.

Nous sommes confrontés à une dégradation régulière des conditions de circulation liée entre autres à une dynamique démographique sans que l'offre de transports collectifs n'évolue significativement. Oserais-je encore parler de la ligne SNCF Saint Paul-Lozanne, de l'agrandissement des parkings des gares qui arrivent très tardivement et qui risquent d'être déjà insuffisants, de l'aménagement de couloirs de bus pour rejoindre les stations de métro alors que l'A6 et l'A7 sont déjà congestionnées ? Espérons que nous anticiperons notamment les parkings-relais pour l'arrivée du métro à Tassin. Et où vont donc passer les véhicules, suite à cette requalification, quand on voit l'embouteillage qu'il peut y avoir sur l'A6 ou l'A7 ?

Comment ne pas nous inquiéter aussi en constatant que le PDU (plan de déplacements urbains), qui a été voté il y a maintenant plus d'un an, n'a été suivi que d'un effet : la création d'une instance technique par Conférence territoriale des Maires, annoncée fin du premier trimestre 2018 et pour laquelle nous n'avons été appelés pour désigner un référent que fin mai. Au final, la première réunion n'aura donc lieu au mieux qu'en septembre, avec des propositions au moins sous un an, alors que je pense que les Maires qui sont dans l'hémicycle, connaissant leur secteur, ont déjà beaucoup de propositions à faire. Vous comprendrez que, face à cette gestion qui est lente, beaucoup trop lente, nous soyons de plus en plus inquiets pour l'avenir.

Pour autant, notre groupe soutient ce projet de requalification mais il faut être conscient que la réussite va passer obligatoirement par des actions concrètes, rapides, qui prennent en compte les attentes des élus mais aussi bien entendu des habitants et des entreprises. Sans une approche très pragmatique de ce projet, nous sommes effectivement très inquiets sur l'évolution de la mobilité sur l'agglomération dont, pour l'instant, nous ne voyons pas beaucoup d'effet dans nos secteurs.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un plaisir très personnel aussi de prendre la parole sur cette délibération mais également un moment nostalgique pour éveiller nos consciences. La dictature du tout autoroutier dans les centres-villes a malheureusement fortement pénalisé les Lyonnais et les Métropolitains avec cette erreur urbanistique. Alors, je m'interroge toujours : comment un Maire et un Conseil municipal peuvent-ils s'accorder le droit de couper en deux cette Presqu'île et cet exceptionnel site, l'esplanade Verdun avec ses dizaines de platanes, sa façade sur la gare SNCF et ses beaux immeubles de caractère ? Et encore, on a échappé au pire : n'était-il pas question de créer un boulevard urbain sur la rive droite de la Saône en détruisant une grande partie de nos quartiers aujourd'hui classés au Patrimoine mondial de l'humanité ?

La concertation publique a rendu son verdict et force est de constater, par l'ampleur de la participation (plus de 300 avis recueillis) comme par le fort taux d'avis positifs (85 % des avis exprimés), que cette requalification est très attendue.

Je souhaite, dans un premier temps, féliciter notre Métropole, ses services et ses élus pour leur implication dans la mise en place d'une concertation de qualité et accessible pour tous.

Au-delà du cadre légal, il est à saluer l'accessibilité des documents sur le site de notre Métropole et dans l'ensemble des mairies situées sur le tracé, la mise à disposition d'une adresse mail dédiée et l'important travail d'information réalisé dans les médias ou par l'intermédiaire de distribution de flyers dans l'ensemble des boîtes aux lettres des douze communes traversées.

Enfin, la tenue de deux réunions publiques dans le deuxième arrondissement de Lyon et à Limonest, qui ont accueilli plus de 700 personnes au total, a permis la tenue d'échanges constructifs et enrichissants sur le projet. J'avais dit, lors du Conseil du vendredi 16 mars dernier, que nous avions la responsabilité collective de travailler à ce que cette concertation soit apaisée, sereine et constructive et je suis heureux de voir que ce fut globalement le

cas, même s'il est à déplorer malheureusement l'attitude de certains élus qui ont tenté d'utiliser ces réunions pour en faire des tribunes politiciennes, certains partant même sans attendre la fin des réponses aux questions qu'ils avaient posées, ce qui ne donne pas une bonne image des élus.

Voilà pour la forme.

Sur le fond de cette enquête, nos concitoyens ont souligné l'importance pour eux de réparer cette erreur historique que fut la construction d'une autoroute en cœur d'agglomération, une autoroute qui a défigurée nombre de nos communes et apporté son lot de pollutions et de désagréments pour ses riverains comme pour ses usagers.

Ils ont relevé, comme nous, l'opportunité que représentait ce déclassement pour l'amélioration de nos conditions de vie à tous. Il permettra en effet une utilisation plus apaisée de cet axe, plus respectueuse des hommes, de l'environnement et de la qualité de l'air. Il permettra enfin d'introduire des transports en commun ainsi que des modes partagés et actifs pour répondre aux défis de mobilité d'aujourd'hui et de demain.

D'autres remarques portent bien évidemment sur des points particuliers mais néanmoins importants de ce projet, comme la taille des parkings-relais, le nombre d'arrêts de transports en commun, l'accessibilité de certains tronçons vélo, le nécessaire et vigilant accompagnement des reports de circulation dans les années à venir ou encore l'importance de la réalisation de l'Anneau des Sciences pour pouvoir mener à bien les dernières phases du projet.

Ces remarques formulées par nos concitoyens avaient, pour la plupart, déjà été entendues lors de nos réunions de travail préparatoires et, pour une bonne partie d'entre elles, les services mènent déjà un travail actif d'adaptation et d'amélioration du projet en ce sens.

Cette concertation nous montre donc que les élus sont en phase avec les habitants de notre Métropole et que nous sommes loin d'être déconnectés des réalités, comme certains se plaisent à le dire.

Par cette délibération, nous actons, à la suite de ces remarques, la mise en place avec l'État d'un observatoire de suivi de l'évolution du trafic ainsi que le lancement des études nécessaires à l'augmentation des capacités de stationnement des parkings-relais, à la réalisation d'arrêts supplémentaires de transports en commun, à la végétalisation de l'infrastructure et à la réalisation d'aménagements cyclables dans le secteur nord du projet.

Notre groupe ne peut que soutenir ces évolutions et votera évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quinze minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, pour la deuxième séance consécutive, je suis le dernier à parler sur un certain nombre de prises de parole et force est de constater qu'il y a un certain nombre de groupes qui expriment globalement la même chose avec une certaine crainte. Donc vous me permettez de basculer sur ma version courte et de gagner ainsi quelques minutes de mon intervention.

Monsieur le Président, chers collègues, s'il est des sujets sur lesquels les batailles partisans, les joutes verbales, les litanies de bons sentiments font partie de notre jeu de rôle politique, d'autres sujets ne peuvent être traités sous ce prisme. Parmi ces sujets sur lesquels les enjeux électoraux ne doivent pas s'appliquer, il y a ceux de l'organisation de la ville, son urbanisation, ses infrastructures, ses transports. Les conséquences de ces orientations sont sur un temps tellement long que l'on ne peut pas utiliser ces sujets comme de simples faire-valoir politiques. Ainsi, quand des choix malheureux sont faits, nous pouvons voir quotidiennement ô combien il est difficile de revenir en arrière.

Je ne reviendrai surtout pas ce soir sur le débat néanmoins nécessaire de l'asservissement de l'homme moderne aux moyens de mobilité énergivores qui engendrent la consommation déraisonnée de nos espaces naturels et de notre capital énergétique fossile.

Chers collègues, depuis maintenant deux ans, la correction de cette erreur historique de cette autoroute qui balafre notre ville centre nous occupe. La possibilité s'est offerte à Gérard Collomb de lancer cette opération nécessaire, il l'a saisie et nous voulons le réaffirmer aujourd'hui haut et fort : il n'y a aucune opposition à ce projet de déclassement. Et c'est bien le problème, avec le résultat de la concertation qui nous est proposé car les résultats tendent à opposer ce projet de déclassement avec ses conséquences.

Les résultats de la concertation présentent des avis très favorables (plus de 70 %) et des avis défavorables. Cependant, cette façon de présenter les choses n'est pas acceptable. Il n'est pas et il n'a jamais été question de revenir sur le bien-fondé de ce déclassement. Oui, les choix de "Zizi béton", fasciné par sa découverte de Los Angeles, ont été de mauvais choix. Et oui, il faut les réparer. Cependant, il n'est pas acceptable non plus de ne

pas prendre en compte les impacts de ce déclassement. Il n'est pas non plus acceptable de ne raisonner que sur le périmètre territorial de la Métropole ; on ne peut pas non plus balayer d'un revers de main les questions de transit en les repoussant de vingt ans.

Pour revenir sur le périmètre de cette consultation, seules les Communes limitrophes touchées par le déclassement ont fait partie de la procédure –monsieur Bret l'a rappelé–. Cette consultation n'est pas représentative du projet global car elle ne touche que les communes qui vont avoir les effets positifs du déclassement et oublie les Communes qui vont subir les conséquences négatives.

Cette réalité a fortement contrarié monsieur Sécheresse en commission –et je regrette son absence à ce moment précis–. Ce n'était pas une raison pour devenir irrespectueux. Une fois de plus, les propos tenus et l'attitude de ce Conseiller ont montré que le dialogue et surtout la prise en compte des territoires périphériques étaient le cadet de ses soucis. En tout état de cause, monsieur Sécheresse –qui n'est toujours pas revenu– a été bien loin de la correction que devraient avoir les personnes en responsabilité.

Il est tout à fait possible d'être pour le déclassement et néanmoins craindre que le report de trafic à l'est, sans infrastructure supplémentaire, soit créateur de nouveaux dysfonctionnements pour l'agglomération. Lors de notre dernière CTM (Conférence territoriale des Maires) Rhône-amont, Jean-Luc Da Passano disait –je le cite mot pour mot ; et alors, c'est plutôt cocasse quand j'entends le rappel de notre camarade communiste– : "Si nous déclassons l'A6/A7, c'est pour désengorger la rocade est". Monsieur le Président, vous pensez vraiment qu'il est normal de nous servir de tels propos ?

Il est évident qu'un report va se faire à l'est. Reste à savoir de combien de véhicules et, pour cela, nous ne souhaitons pas des comptes d'apothicaire ni les solutions de l'apothicaire car la pilule est sans doute dure à avaler.

L'Anneau des sciences est présenté comme la solution aux problèmes de l'A6/A7. Les 3 milliards d'euros de sa réalisation et les 12 à 15 ans de mise en œuvre ne peuvent pas être le préalable à un contournement réaliste de l'agglomération.

Devant les craintes des habitants, il a été proposé la mise en place d'un observatoire afin d'observer ce report. Pour faire simple : attendons que les problèmes se posent, observons-les, quantifions-les et ensuite, nous trouverons des solutions. Ce mode de fonctionnement diagnostic date du siècle passé. Nous avons largement les capacités techniques pour désormais travailler en mode prospectif. Il faut que les conséquences du déclassement soient traitées dans le même phasage que le déclassement lui-même. L'embolie de l'est continue ; la rocade atteint désormais des flux de plus de 90 000 véhicules par jour sur deux voies, ce qui est son seuil de saturation.

Dans vos présentations, vous continuez à vouloir écarter le flux de transit du coeur de l'agglomération. Ce que nous vous demandons, c'est d'éloigner le transit de l'agglomération et pas seulement de son coeur. Là aussi, Jean-Luc Da Passano nous a surpris, nous a désarçonnés d'ailleurs, en nous affirmant que Meyzieu et Décines Charpieu étaient le coeur de l'agglomération. Il va vraiment falloir que l'on revoie nos définitions !

Concernant la représentativité de l'enquête, même si c'est le cas de beaucoup de consultations, la participation très faible rend les résultats chiffrés très difficiles à exploiter : 319 contributions pour une agglomération de plus d'un million de personnes, c'est un peu léger. Avec un tel échantillon, il serait normal de conclure qu'il n'est pas possible de présenter des chiffres réalistes.

Pour le moment, les solutions qui sont apportées à ce déclassement sont intéressantes, il faut le dire, mais loin de satisfaire les réels besoins de la mobilité des habitants. Les parkings-relais et services supplémentaires de bus sont trop petits et surtout loin de la réalité de l'acceptation du transport quotidien. Pour que les comportements changent, il faut que la ville soit adaptée aux nouvelles façons de se déplacer et si ce travail se fait, sur Lyon et Villeurbanne, les villes périphériques continuent d'accueillir les populations qui fuient ce mode de vie annoncé qui ne leur convient pas.

Nous souhaitons, monsieur le Président, que ce projet d'envergure se fasse avec des perspectives réalistes sur la réorganisation des flux. Nous n'attendons pas de miracle. Nous connaissons les contraintes financières et techniques de telles réalisations mais nous ne considérons pas que le passage en deux fois trois voies de l'A46 sud, avec un report sur l'A432, qui sera un aspirateur à camions et continuera de saturer le sud-est lyonnais, soit la solution. Le shunt ne règlera en rien les bouchons de l'A43 à l'entrée de Lyon et donc les poids-lourds seront bloqués dès l'échangeur de l'A432.

Pour conclure, cette consultation est peu représentative et ne permet pas de tirer des conclusions. Elle permet, dans sa forme, de comprendre que la Métropole doit encore faire des efforts de dialogue avec les partenaires territoriaux qui ont également leur mot à dire sur le transit nord-sud de la région. Enfin, la programmation d'un contournement efficace et réaliste doit être clairement affichée dans le même temps de la réalisation et de la transformation de l'A6/A7.

Notre groupe votera contre, considérant que cette concertation n'a pas la représentativité nécessaire, tant quantitativement que qualitativement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Quelques mots, si vous le voulez bien, pour expliquer de manière, je crois, compréhensible deux ou trois choses parce que cela semble assez difficile.

Lorsque nous disons que la rocade est appartient au coeur de l'agglomération, c'est justement parce qu'a priori, certains semblent penser que ce déclassement a été fait pour envoyer le trafic de transit à l'est et désengorger uniquement le coeur de Lyon, c'est-à-dire la Presqu'île et le quai Perrache. Nous avons toujours dit : "Nous voulons soulager le trafic de transit sur trois voies qui sont, pour nous, au coeur de l'agglomération –oui, monsieur Quiniou, au coeur de l'agglomération– : l'axe A6/A7, le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est". Et je le répète, si vous ne le comprenez pas, je ne sais pas quoi faire de mieux. Voilà, je vous le dis et je confirme ce que je viens de dire.

Aujourd'hui, si vous étudiez le trafic de transit : sur l'axe A6/A7, nous avons combien de véhicules par jour en transit ? 16 000 ; sur le boulevard Laurent Bonnevey, combien ? 5 000 ; sur la rocade est, combien ? 25 000. Et c'est pour cela que je vous ai dit –même si vous ne voulez pas l'entendre– que le principal bénéficiaire de l'ensemble de cette opération serait la rocade est ; c'est d'ailleurs ce que j'ai dit, monsieur Genin, à la journaliste qui me fait dire "qu'aujourd'hui, la grande victime du déclassement de l'A6/A7 c'est la rocade est". Si je parle d'aujourd'hui, je ne peux pas parler de déclassement puisque ce n'est pas fait. Donc vous voyez bien que ce que j'ai voulu dire et que je répète, c'est que la principale victime du trafic de transit aujourd'hui c'est la rocade est. Vous avez sur la rocade est, monsieur le Maire de Meyzieu, madame la Maire de Décines Charpieu, puisque ce sont les communes qui bordent la rocade est, 25 000 véhicules par jour en transit, dont 10 000 poids lourds et nous voulons, grâce à cette opération, vous les supprimer. Donc je ne sais pas comment vous exprimer que probablement c'est la rocade est qui bénéficiera le plus de cette opération qui consiste à soulager trois voiries que nous considérons au coeur de notre agglomération.

Voilà, je pense que c'est assez clair, en ce sens... (*Brouhaha*)

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'on peut écouter monsieur Da Passano, s'il vous plaît ? S'il vous plaît ! Merci.

M. le Vice-Président DA PASSANO : La clarté est quelquefois difficile à entendre.

En ce qui concerne les autres remarques, j'ai entendu aussi la question du périmètre. Je crois que quand on regarde les réponses, on se rend compte que 82 % des réponses se sont faites par voie électronique, 8 % sur les registres et 10 % lors des réunions publiques. De toute façon, on peut toujours discuter du périmètre mais on voit bien que l'essentiel des réponses s'est fait par voie électronique, donc qu'il ne s'agissait pas de localisation.

Les remarques que vous avez faites sur le parking de La Garde et un peu également sur le parking d'Yvours sont totalement justifiées. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons décidé –c'est inscrit dans la délibération– de poursuivre les études pour essayer demain d'augmenter la capacité de ces parcs-relais, de ces pôles multimodaux. Je pense que cela sera faisable et nous sommes déjà en train de l'étudier.

Tout à l'heure, on parlait de rapidité –je crois que c'est le groupe Synergies– ; j'avais relevé les deux mots rapidité et pragmatisme. Je crois que s'il y a un dossier qui est allé vite dans notre assemblée, et toujours de manière pragmatique, c'est bien celui-là puisque la première délibération sollicitant le déclassement –je vous le rappelle– ne date que du 11 juillet 2016 et le décret du 27 décembre 2016 ; je crois qu'en matière de rapidité, on peut difficilement faire mieux.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Je crois que, globalement, cette concertation a été assez positive. Nous avons entendu tout ce qui s'est dit. Tout cela est repris dans les conclusions de cette délibération et maintenant nous allons continuer, en rappelant que cette délibération concerne l'horizon 2020.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quelques mots pour vous dire que, bien évidemment, nous mesurons les difficultés et les inquiétudes des populations de l'est puisque c'est comme cela que l'on pourrait les appeler, de manière un peu réductrice.

Bien évidemment –et Jean-Paul Bret a raison–, il faut continuer à être attentifs et continuer les échanges avec nos interlocuteurs sur ces territoires et même au-delà du périmètre. C'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à faire. Parce qu'autant on peut dire qu'il faut améliorer le mode prospectif –comme vous l'avez dit, monsieur Quiniou–, c'est-à-dire en clair mieux objectiver les données, faire plus de pédagogie, échanger au plus

profond des sujets, mais ce que l'on ne peut pas nous reprocher, ce que l'on ne peut pas me reprocher, c'est l'écoute et la tenue des réunions : 11 réunions en 2018 ; 2018 n'étant pas terminée, on peut être optimiste, on peut penser que l'on en fera d'autres autour de ces sujets.

Ces réunions ne se sont pas réduites aux périmètres. Je n'ai pas fait des réunions entre Perrache et Limonest, nous avons fait des réunions plus larges. D'ailleurs, même quand nous souhaitons les faire au plus près de l'A6/A7, le collectif Fracture se soustrait aux territoires pour venir sur tous les territoires nous rappeler les inquiétudes des uns et des autres. Nous avons fait aussi des réunions hors de la Métropole et hors du département du Rhône. J'ai assisté aux Assises des territoires dans l'Ain il n'y a pas si longtemps et j'irai faire une commission générale avec le Département de l'Ain. Ce n'est pas un exercice de style, c'est simplement pour se nourrir. Et ce n'est pas simplement moi, c'est l'ensemble des Vice-Présidents, l'ensemble des services qui, à chaque fois qu'il y a une réunion, ne sont pas là simplement pour faire des présentations mais aussi pour être dans l'écoute et pour prendre en compte un certain nombre de préoccupations –je l'ai évoqué tout à l'heure– : être dans un mode de prospective plus fort, renforcer l'offre de transports dans l'est, etc., etc., etc.

Nous aurons l'occasion de continuer ces réunions. Je proposerai que l'on ait un groupe technique "grandes infrastructures" comme nous avons eu dans le passé, qui se réunisse dans le dernier trimestre, où l'on pourra adjoindre, monsieur Geourjon, l'ensemble des mobilités pour ne pas la réduire aux grandes infrastructures parce que tout cela est lié; Il y aura une commission générale autour de la loi LOM (loi d'orientation sur les mobilités) et des mobilités ainsi que de la ZFE (zone à faibles émissions), le 5 novembre, je crois, puisque la loi aura été promulguée –en tout cas je l'espère–. Voilà ce que je voulais dire.

Peut-être un petit mot à monsieur Pillon puisqu'il m'a interpellé –c'est bien, il a raison de le faire–. Je crois qu'effectivement, les réunions que je peux faire, les visites dans les communes et dans les CTM permettent de bien nous imprégner de ces difficultés-là, qui ne sont pas d'ailleurs toutes liées au déclassement de l'A6/A7. Vous avez oublié d'interpeller la Région puisque vous avez évoqué la ligne Saint-Paul/Lozanne et vous avez évoqué, de fait, les parkings-relais en gare et je pense notamment à un sujet que nous avons souvent évoqué : l'opportunité d'un parking-relais proche de la gare de Dardilly.

Je pense que c'est bien de pouvoir interpeller la Région sur ces sujets. J'ai évoqué tout à l'heure le Département du Rhône, j'ai évoqué le Département de l'Ain, c'est parce que c'est un ensemble sur ces mobilités-là. Et je voulais le dire avec un peu de sourire, et jamais sans être malveillant, c'est bien que le Premier Vice-Président vienne à toutes les inaugurations sur la Métropole. C'est bien qu'il soit souvent accompagné de la Vice-Présidente aux transports pour les poses de première pierre. C'est bien aussi qu'il puisse être présent sur les dossiers et les avancer avec nous sur ces mobilités.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2875 - déplacements et voirie – Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 1^{er} tronçon, de la rue Vauban à la rue Bouchut - Approbation d'une convention à conclure avec la Ville de Lyon pour la gestion du bassin hydraulique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2876 - déplacements et voirie – Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2^{ème} tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2875 et 2018-2876. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ces deux dossiers qui concernent la requalification de la rue Garibaldi.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains regroupé avec le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprimerai sur ce sujet effectivement au nom de notre groupe ainsi que du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Cette requalification de la rue Garibaldi était une décision attendue par beaucoup et à juste titre. La végétalisation de cet axe s'inscrit parfaitement dans la logique non seulement du quartier et de l'arrondissement mais aussi de notre Métropole.

Ce sont plus de 165 arbres qui ont été plantés en plus des 70 qui préexistaient sur le premier tronçon, soit une augmentation de près de deux fois et demie du nombre d'arbres, auxquels il convient d'ajouter les 82 arbres du second tronçon. À cela s'ajoute aussi le millier d'arbustes plantés sur le premier tronçon. Toute cette verdure permet de séparer piétons, vélos et voitures, pour une circulation plus tranquille et rafraîchie puisque cette végétalisation joue aussi un rôle de régulateur thermique, notamment au cours de la période estivale que nous entamons et qui se fait déjà bien ressentir.

De plus, la suppression de la trémie nous a permis d'utiliser cet espace pour construire un bassin de stockage pour collecter les eaux de pluie et les réutiliser pour le lavage des voiries et l'arrosage des espaces verts que nous avons développés en surface.

C'est un axe apaisé qui s'offre aujourd'hui aux habitants et qui fait la part belle aux vélos et aux transports en commun. Vous le voyez, cet axe s'inscrit donc pleinement dans la logique métropolitaine qui a été mise en place durant ce mandat.

En ce qui concerne le financement, nous attendons la subvention de 2 M€ de la Région pour les travaux du deuxième tronçon qui sont maintenant terminés. Cette participation a été inscrite dans le contrat métropolitain conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et pourtant cette dernière tarde à payer sa part.

Nous regrettons cette position démagogique de la part de la Région et de son Président, alors même que notre Métropole avait fait des concessions pour qu'il y ait une certaine intelligence entre nos deux collectivités. Malheureusement, il ne semble pas que ces travaux soient le seul point à éclaircir dans l'exécution du contrat de plan et nos deux groupes appuient bien évidemment votre position, monsieur le Président, notamment en ce qui concerne le développement économique.

Nous espérons cependant que la Région entendra raison afin que nous puissions clôturer ce dossier dont la réalisation élimine enfin la coupure entre les quartiers, tout en améliorant le cadre de vie de chacun. Souvenons-nous que c'était une autoroute urbaine qui traversait nos deux quartiers.

Les groupes Centre démocrate Lyon Métropole et Socialistes et républicains métropolitains sont donc très satisfaits de ce que ces deux délibérations représentent et nous vous enjoignons bien sûr à les voter favorablement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Juste en introduction, vous avez une passion pour la Région. La Région, relevons qu'elle est là dans certains cas pour notamment suppléer l'abandon de la Ville de Lyon, notamment sur les Lions du sport. Donc c'est bien à chaque fois de ??? (*inaudible*) et, en même temps, je crois que chacun y verra ??? (*inaudible*)... Là aussi il y a de la bienveillance dans mon propos mais c'est important de le dire à un moment ou un autre.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je commencerai mon intervention par un bravo. En effet, nous avons souvent questionné l'Exécutif sur l'avancée de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Or, depuis quelques mois, nous voyons avec intérêt l'avancement de nombreux dossiers sur tout le territoire de la Métropole. La preuve en est encore aujourd'hui lors de ce Conseil, ce qui amène à un résultat honorable : sur 28 Conseils métropolitains depuis le 6 juillet 2015, ce sont plus de 800 délibérations et 1,5 milliard d'euros individualisés. Je ne compte pas les Commissions permanentes puisque vous avez fait le choix, avec votre majorité, de nous en exclure ; le suivi est donc plus difficile. Donc bravo, monsieur le Président, pour cette accélération des dossiers.

Si vous êtes dans de si bonnes dispositions pour la PPI, je vous propose d'aller plus loin. Pouvons-nous espérer la transparence dans la mise en œuvre de cette PPI ? Dès le vote de la PPI, nous avons fait savoir que ce qui nous gênait, c'était notamment de ne pas avoir la liste complète des projets retenus, leur montant d'engagement prévisionnel et les délais de réalisation. On nous a opposé beaucoup d'arguments techniques, comme l'absence de prévisions financières finalisées, la liberté de programmation des Communes, les délais inconnus à cause des

procédures foncières ou de PDU (plan de déplacements urbains) –et j'en passe–. En fait, nous avons surtout pu constater que cette absence de précisions permettait de sélectionner les projets selon des critères politiques.

Alors, pouvez-vous enfin faire preuve de transparence ? Peut-on disposer de la liste des 1 175 projets retenus avec leur montant financier prévisionnel et leur état d'avancement ? Pouvez-vous donner aux membres de l'assemblée les fameux 264 projets priorisés par l'Exécutif sur les 472 nouveaux projets territorialisés et les raisons de ce choix ? Pouvez-vous donner la liste des projets abandonnés –ou "switchés" en bon français– et les marges de manœuvre financières dégagées ? Pouvez-vous nous indiquer quelles études vont être lancées dès ce mandat pour préparer les projets de la prochaine PPI ?

En fait, je précise que, quand je parle de critères politiques, je ne ramène pas cela à des critères partisans car sinon, comment expliquer que les 108 projets de Lyon aient été lancés à 99 % alors que les 58 projets de Villeurbanne, eux, n'atteindront que 47 % de réalisation en 2019 ? Mais, sur ce suivi politique aussi, une petite dose de transparence serait la bienvenue.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ecoutez, sur ce point, on va continuer à travailler puisque nous avons une réunion il y a peu de temps –je ne me rappelle pas exactement la date mais je me rappelle que c'était pendant la première mi-temps de France-Danemark– ; j'avais été d'ailleurs assez surpris –mais je pense que c'était la pression footballistique peut-être ou l'inconscient qui nous occupait– : peu de questions à l'issue de l'exposé et c'est vrai que j'étais ressorti en disant : "C'est curieux, il n'y a pas de question, tout va bien". Je vois qu'en fait, il faut continuer le travail. Nous aurons d'autres séances, je suis sûr qu'un certain nombre de chiffres ont été donnés dans les demandes que vous avez faites, sur le nombre de projets et sur les montants mais je pense qu'il faut y revenir.

Quant à la lecture que vous avez sur des projets qui avancent plus vite que d'autres, vous le savez, c'est parce que certains projets sont mûrs, d'autres le sont moins, il n'y a pas de lecture. En tout cas, je ne me vois pas ici en train de dicter à des chefs de projets de la PPI –j'aurai l'occasion d'ailleurs de les réunir en septembre– et de leur dire : "Écoutez les amis, vous êtes agents de la collectivité, ici vous allez ralentir, ici vous allez accélérer, ici vous allez faire semblant d'avancer et ici vous allez faire semblant d'accélérer". Les choses dans cette maison ne se passent pas comme cela, sur ce sujet comme sur d'autres. Mais nous aurons l'occasion de refaire peut-être une séance dès la rentrée, en septembre ou en octobre, pour suivre cette avancée de la PPI de manière très régulière, comme je m'y étais engagé.

Je mets les rapports aux voix.

Rapport n° 2018-2875 -

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2018-2876 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2877 - déplacements et voirie – Lyon 6° - Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2877. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant la requalification des cours Vitton et Roosevelt sur le sixième arrondissement de Lyon. Quelques mots pour présenter rapidement cette opération : les principaux objectifs de cette opération visent à requalifier cet axe majeur du sixième arrondissement et notamment, de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes, d'apaiser la circulation, de redynamiser, d'embellir et de prendre en compte aussi l'activité commerciale et, enfin, de préserver au maximum le stationnement automobile et d'organiser les livraisons pour les dix commerces. Ce projet de délibération a recueilli un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, il me reste juste deux interventions pour essayer de faire mieux que Gérard Claisse ; j'aurai beaucoup beaucoup de mal.

En tout cas, en ce qui concerne la requalification des cours Vitton et Roosevelt, je voudrais dire qu'on aurait pu appeler cela "la ruée vers LAURE", L.A.U.R.E. comme la loi LAURE ; c'est la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui a été votée il y a bien longtemps, en 1996, sur proposition d'un Gouvernement révolutionnaire je crois, c'était celui d'un dénommé monsieur Juppé –vous voyez comme ce devait être terrible comme loi–. En effet, on n'en a peut-être jamais autant parlé, parfois à tort et à travers, qu'à l'occasion de ce projet d'aménagement.

Rappelons donc ici rapidement que cette loi a posé les fondements des politiques de déplacements en faveur du vélo et des modes actifs en général. Elle permet ainsi de ne pas laisser les aménagements cyclables à l'unique bonne volonté des municipalités en fixant un cadre et des obligations qui s'appliquent aux aménageurs.

Rappelons encore que son objectif correspond à un des grands objectifs de notre Métropole : "respirer un air qui ne nuise pas à la santé". Son article le plus connu a modifié le code de l'environnement, c'est le L 228-2 : "À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et des voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation".

Ce préambule explique en partie pourquoi, depuis mars, ce projet a beaucoup évolué. Et s'il a bien évolué, c'est grâce à la concertation que vous avez su mener, monsieur le Président, concertation avec des associations qui ont su accepter ce projet qui reste –nous y reviendrons– un compromis.

Rappelons que si la circulation automobile, qui est à plus de 10 000 voire plus de 15 000 véhicules par jour sur cet axe Vitton-Roosevelt, est importante, parfois chaotique, les flux piétons sont eux aussi très importants avec des trottoirs bien trop étroits. Quant aux cyclistes, en l'absence de tout aménagement et donc dans un environnement qu'on pourra qualifier de peu amène pour ne pas dire hostile, leur nombre atteint aujourd'hui un millier par jour.

Il était temps de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes. Il était temps aussi d'apaiser la circulation, de mieux partager l'espace.

Le projet qui nous est présenté dans cette délibération ce jour, le tronçon Tête d'Or-Garibaldi, n'a de sens que compris comme le premier stade de la requalification de l'ensemble de l'axe Vitton-Roosevelt. C'est donc un compromis –je le disais– dans l'attente de la requalification complète de cet axe, requalification qui comportera des aménagements cyclables dans les deux sens tout le long de l'axe, ce qui alors respectera pleinement la loi LAURE. En effet, au vu des flux automobiles précédemment cités, des aménagements cyclables dans les deux sens sont indispensables. Je vois monsieur Quiniou qui sourit ; oui, parce que j'ai l'esprit de l'escalier, je vous réponds maintenant à votre question de la commission.

En revanche, nous regrettons le maintien d'une petite vingtaine de places de stationnement qui ne servent en rien à l'activité commerciale, qui réduisent l'espace qui pourrait être dédié aux piétons et cycles. Car, en effet, ce sont bien les piétons et les cyclistes qui pratiquent le plus les achats de proximité et fréquentent donc le plus les commerces de quartier. Je ne sais pas combien de fois il faut le répéter –mais c'est peut-être notre travail et nous le savons tous–, y compris sur le cours Vitton, des études ont été faites sur tout ce secteur qui le démontrent et le confirment.

Mais –et je conclus– c'est pour cela que nous le votons : la dynamique du projet est bonne, c'est ce qui importe à nos yeux. Et je voudrais citer en conclusion ce que disait très justement le Président du groupe UDI de cette assemblée –ce qui va sans doute nous être confirmé par l'orateur suivant– lors du Conseil du 27 avril –je le cite avec grand plaisir –: "Il n'est pas acceptable que les pistes cyclables soient la variable d'ajustement des chantiers de la Métropole".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, voilà une délibération qui paraît attendue : lancer enfin les études de requalification de l'axe Vitton-Roosevelt prévues à la PPI et lancer la réalisation d'un tronçon prioritaire de 150 mètres.

J'ai bien entendu le concert de louanges de notre collègue écologiste qui trouve combien ce projet est génial, que la loi de la République est respectée, que les anti-vélos ont été vaincus. J'entends déjà les louanges du groupe Socialiste En Marche qui nous expliquera que le cours Vitton sera plus "marchable" et plus sécurisé. Et malheureusement j'entends déjà l'utilisation du drame qui nous a tous touchés et bouleversés pour justifier cet aménagement alors que l'on sait très bien que les deux ne sont pas liés.

Par contre, je n'entends plus les affirmations claires et nettes du Président de la Métropole aux habitants du sixième, rassemblés le 1^{er} mars en réunion publique pour présenter un projet où la place du piéton était centrale sur ledit tronçon prioritaire ; un Président volontariste qui a clairement dit et martelé qu'il n'y aurait pas de piste cyclable sur juste ces 150 mètres du cours Vitton –qui fait plus de 1,5 kilomètre, je le rappelle– du fait d'une contrainte sur la largeur de cet axe. Mais finalement, une nouvelle fois, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que l'objectif de la réunion publique du 1^{er} mars, que vous aviez organisée, était de présenter en détail le diagnostic issu des études qui avaient été réalisées en 2017 –et auxquelles nous n'avions bien entendu pas été associés– et la conclusion des différents scénarios de réaménagement envisagés. Ce n'était pas une réunion de concertation, c'était une réunion de présentation du scénario.

Et pourquoi la Mairie du sixième, avec les associations représentatives des habitants et des commerçants, ne veulent-ils donc pas de piste cyclable à contresens sur cette toute petite partie du cours Vitton ? Parce que nous serions anti-vélos ! Affirmation absurde, à moins de considérer que les pro-pistes cyclables sont des anti-piétons et, après avoir entendu monsieur Hémon, des anti-commerçants.

Le sixième arrondissement est sans doute l'un des partenaires les plus actifs en matière de développement des itinéraires cyclables ces dernières années : quai de Serbie, quai Sarraill, boulevard des Belges, boulevard des Brotteaux, déploiement du double-sens cyclable avant même sa généralisation sur la Métropole.

Nous ne voulons pas de piste cyclable sur cette petite partie du cours Vitton car le consensus s'est bâti autour d'une priorité donnée aux piétons sur cet axe commerçant fort du sixième... (*brouhaha*) ...et de la Métropole. Nous n'en voulons pas parce que la parole publique a encore un sens et une valeur pour nous. Parce que nous estimons, monsieur le Président, qu'il n'est pas respectueux de la démocratie de proximité de mettre en œuvre un projet très différent de celui que vous avez présenté devant les caméras de France 3 que vous aviez convoquée ou en réunion publique devant 350 personnes.

Vous nous opposerez, en chœur maintenant avec une association de cyclistes, que la loi nous l'impose, ce qui reste à démontrer. Vous nous brandissez le risque contentieux. Comme tous les risques, il mérite d'être joué. D'ailleurs, c'est au juge de dire ce qu'est le droit et pas à des militants d'une quelconque cause.

Je rappelle ce que vous avez vous-même souligné, monsieur le Président : il s'agit de 150 mètres sur les 1,5 kilomètre de l'axe. Mais le choix opéré à la va-vite, sur cette portion, fige définitivement l'aménagement ultérieur sur la partie Belges-Tête d'Or et cette partie, contrairement à ce que tout le monde dit, est beaucoup plus contrainte encore. Et donc, monsieur Hémon, ce n'est pas le stationnement qui va être supprimé, c'est l'intégralité des aires de livraison des deux côtés pour les commerçants à ce niveau-là.

D'ailleurs, on ne peut pas abdiquer à la moindre menace de recours. Que penser des futures actions de la Métropole qui pourront être bloquées parce qu'une association décide d'aller devant le juge ? Vous pensez que Lyon se targuerait de Confluence ou de la Cité internationale si Raymond Barre ou Francisque Collomb avaient abdicué à la moindre menace ? Avec cette méthode, on n'aurait pas fait le Grand stade et on n'envisagerait pas la future tour To-Lyon.

Monsieur le Président, vous nous envoyez en plus le Président d'une association de vélos pour "négocier" avec les habitants et avec la Mairie du sixième : mais enfin, la ville ne se dessine pas dans les assemblées générales d'associations subventionnées ou dans l'écoute de tous les acteurs qui demandent avec force et dans le consensus une priorité aux piétons dans l'aménagement du cours Vitton ?

Notre groupe vous demande :

- d'organiser au plus tôt une réunion avec la Fédération des commerçants, comme nous l'a d'ailleurs proposé madame Bouzerda, Vice-Présidente de la Métropole et adjointe au Maire de Lyon chargée du commerce –qui n'est pas là malheureusement– ;

- d'organiser au plus tôt une deuxième réunion avec les habitants pour leur présenter les modifications importantes décidées après la réunion publique d'information –et non de concertation–, habitants qui vous interrogent par ailleurs sur le respect de la parole publique.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur la requalification de l'axe Roosevelt-Vitton, un des axes majeurs de notre ville de Lyon, qui a tristement brillé ces dernières années par le nombre d'accidents qui se sont produits. Plus adapté aux usages et à nos besoins de mobilité, il était donc nécessaire de travailler à sa requalification.

Cette dernière interviendra donc en deux temps avec, dès 2019, une intervention pour améliorer la sécurité sur le tronçon central, un enjeu urgent à traiter et, dans un second temps, la requalification plus complète de l'axe, avec notamment la mise en place de pistes cyclables pour garantir son accès à tous les modes de transport. Sur ce point en particulier, le projet a été amendé à la suite de la concertation : les observations des citoyens, des associations et des usagers ont été prises en compte pour l'améliorer.

Cette solution est une solution de compromis. Elle permet de trouver un point d'équilibre entre les différents objectifs : sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, apaisement de la circulation et maintien du stationnement.

Nous le savons, une rupture dans un itinéraire cyclable, quand bien même il est possible de se reporter sur une rue parallèle, est un frein important au développement du vélo sur cet axe, en plus de représenter un véritable danger pour les utilisateurs de ce mode de déplacement.

Le contresens cyclable sera le premier maillon d'un itinéraire le long des cours Vitton et Roosevelt et s'inscrira, à terme, dans une grande liaison entre le pont Morand et le cours Émile Zola. Nous avons procédé sur ce dossier, comme nous procédons en général, de manière non dogmatique. Le vélo a, en effet, toute sa place dans notre agglomération –et je pense que nombre d'élus, en tout cas nombre d'entre vous, me rejoindront sur ce point, pour pratiquer le vélo dans la Métropole– et, grâce à notre action et à l'intégration de cette problématique dans l'ensemble de nos projets, la pratique cycliste se développe. Nous veillons à ce que sa promotion soit complémentaire des autres modes, dans une logique de partage et d'apaisement des voiries, pour que chacun puisse y trouver sa place en toute sécurité. Le contresens cyclable ne sacrifie donc pas les autres modes comme on peut l'entendre : les trottoirs seront élargis, deux files de circulation sont préservées et le stationnement également.

Cette approche pragmatique est celle qui nous guide dans le développement de notre politique vélo et pour laquelle –nous nous en sommes fait l'écho lors des Conseils précédents– nous avons mis en place une aide à l'achat de vélos électriques, pliables et Cargo, renforcé la présence et le renouvellement de Vélo'v sur 21 communes de la Métropole.

Par l'ensemble de ces politiques, c'est la part modale du vélo qui ne cesse de progresser dans notre Métropole et c'est pour la Métropole de Lyon une belle et grande réussite.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BLACHE : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer de prendre un peu de hauteur par rapport à tout cela. C'est vrai que cette polémique dure depuis quelque temps.

La pratique du vélo continue d'afficher des résultats en forte hausse sur le territoire de la Métropole de Lyon, on peut s'en satisfaire. Après des augmentations de 15 % en moyenne entre 2010 et 2015, la hausse de 26 % de 2016 place désormais –avec 2017 qui sera à peu près du même cru– la Métropole lyonnaise sur le podium des collectivités les plus cyclables de France. Ces excellents résultats sont dus à un réseau cyclable en pleine expansion. Le réseau cyclable de l'agglomération lyonnaise vient de passer le cap des 700 kilomètres, ce qui le place –comme je le disais– parmi les réseaux les plus importants au niveau national.

L'objectif du plan d'actions pour les mobilités actives, voté par les élus métropolitains ici-même en mai dernier, est d'atteindre les 1 000 kilomètres à l'horizon 2020. Et tous ces aménagements constituent un effort très important en termes de structures, de voiries, d'investissements, d'organisation de la collectivité et de l'ensemble des Communes qui la composent.

À titre d'exemple, pour reprendre le sixième arrondissement, nous sommes toujours dans une réflexion d'optimisation des parcours vélos. Aujourd'hui, plus de 35 kilomètres de pistes sont réservés aux cyclistes dans cet arrondissement. Dans les zones très urbanisées, notamment sur Lyon et Villeurbanne, nous comptons des spots de 4 000 à 8 000 vélos par jour : sur les berges du Rhône, le pont Morand –cela a été évoqué–, la rue de la Part-Dieu dans le troisième arrondissement –on en a plusieurs–.

Je fais ce point uniquement pour rappeler à tout le monde que les Communes qui composent la Métropole et la Métropole elle-même sont loin d'être les ennemies du vélo. Je pense qu'il est temps d'entrer dans une nouvelle vision, plus moderne, plus positive et surtout plus responsable. Ce que nous proposent certaines associations de vélos, qui nous parlent de recours, de lutte nationale et ne veulent aucune concertation alors que la situation l'impose. Je crois qu'elles desservent leur cause et que la meilleure façon d'anticiper l'avenir est de bien comprendre le présent. Et le présent concernant ce grand projet des mobilités, ce n'est pas les uns contre les autres mais le partage intelligent et respectueux de l'espace public.

Monsieur Hémon rappelait le partage de l'espace public. Je voudrais juste vous faire un petit rappel qui va sans doute vous montrer dans quelles contraintes nous sommes. Dans le même espace, entre deux immeubles, il faut cohabiter avec des piétons qui représentent 35 % des déplacements dans la Métropole, à pied bien sûr notamment par connexion avec les transports en commun, des voitures, des véhicules de livraison, des camions poubelles, des deux-roues motorisés, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite, notamment celles qui se déplacent en fauteuils roulants –problème que nous avons cours Vitton, sur ce trottoir–, des poussettes, des trottinettes, des skate-boards, des rollers, des véhicules gyropodes et de nouveaux véhicules à la législation souvent floue –je ne les ai pas tous notés : Segway, Rover, Bike C1–. C'est cela la vie dans une commune hyperdensifiée, ce sont tous ces modes de déplacements qui cohabitent. Cette nouvelle cohabitation n'est pas sans conséquences car elle nécessite d'aménager l'espace public mais surtout d'assurer la protection des plus vulnérables : les piétons –et c'était bien le sujet du cours Vitton–. Ceux-ci sont impliqués dans un quart des accidents. Je constate chaque jour une croissance des plaintes et celles-ci sont de plus en plus virulentes ; nous recevons de plus en plus de courriers de piétons qui ont eu des problèmes de cohabitation avec ce phénomène de déplacements grâce à des nouveaux engins.

Alors conclusion, j'invite les associations à nous aider, à jouer leur rôle et plutôt qu'à multiplier les recours, à faire la promotion des bonnes pratiques que certains cyclistes ne respectent pas. Bien sûr, c'est une minorité mais, au quotidien– elle nuit à la majorité. A ce rythme-là, les cyclistes risquent de voir la réglementation les concernant se durcir et devenir très vite beaucoup plus contraignante. Je pratique le vélo régulièrement. J'entends déjà dans certaines collectivités, et même au niveau national, parler d'un permis à points pour les vélos ; est-ce cela que vous souhaitez ? Nous ne le souhaitons pas.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, madame Croizier : franchement, j'ai beaucoup de respect pour vous, j'ai beaucoup de respect pour le travail que vous menez sur votre arrondissement en proximité, vous défendez parfaitement vos dossiers, vous êtes présente sur le terrain, cela est magnifique. Mais quand vous faites de la politique politicienne, franchement, cela se sent que ce n'est pas votre ADN... (*Madame la Conseillère Croizier parle hors micro*)... Est-ce que je peux terminer madame Croizier ? Je ne vous ai pas interrompue ? Non, ce n'est pas que je suis le Président, c'est simplement que je ne vous ai pas interrompue, donc vous faites pareil et tout va très bien comme cela. Je vais reprendre vos propos : "convoquer les caméras", "les militants d'une cause", "envoyer une association pour négocier", "exploiter l'accident" ; franchement, madame Croizier, bien loin de moi tout cela, bien loin de moi tout cela !

Nous avons donné une nouvelle impulsion à ce dossier –vous l'avez dit vous-même d'ailleurs–, parce que ce dossier était à l'arrêt, avec le Maire de Lyon, Georges Képénékian, avec le Maire du sixième arrondissement, Pascal Blache –dont je remarque que la position est plus modérée ; c'est pourtant le Maire de cet arrondissement, qui est contact avec les habitants et qui est moins dans l'excès que vous sur l'analyse du dossier–.

Nous sommes allés devant certains habitants –pas tous les habitants– à une réunion publique, une réunion qui n'était pas obligatoire ; nous avons pris l'initiative d'aller dans cette réunion –et nous l'avons fait avec vous– et nous avons écouté, nous avons présenté et, effectivement, nous avons senti que si nous voulions être efficaces, si nous voulions réunir l'ensemble des participants pour un projet qui puisse se développer "le plus rapidement possible" –je mets des guillemets–, il fallait trouver une solution de consensus. Et c'est le travail que nous avons mené. Nous l'avons mené de manière tout à fait simple. Je crois que, par exemple l'association Les droits du piéton –qui ne sont pas des gens agressifs– a trouvé que le projet était utile et remplissait un certain nombre de critères, l'association La Ville à vélo aussi.

Vous êtes dans le même groupe politique que monsieur Geourjon–et monsieur Hémon l'a dit–, la fois précédente, vous m'avez dit : "Il faut écouter les cyclistes." ; et là vous me dites : "Il ne faut plus écouter les cyclistes". Alors il faut savoir ce que l'on veut, ou l'on écoute ou l'on n'écoute pas mais c'est difficile de faire les deux choses en même temps de manière contradictoire. Donc nous avons écouté pas simplement les cyclistes mais l'ensemble des participants, y compris des associations de commerçants, dont une association qui a trouvé que notre idée était plutôt bonne. Notre idée qui n'est pas simplement l'idée de la Métropole mais qui est le fruit de la concertation, madame Croizier, et c'est cette concertation qui va permettre –comme l'a dit Michel Le Faou– d'avoir deux voies au lieu de trois ; tout le monde peut s'en féliciter. Vous ne l'avez pas évoqué, madame Croizier, vous auriez pu l'évoquer, parce que c'est important, parce que ce n'était pas à l'origine du projet. La sécurisation par des plateaux surélevés des deux carrefours qui entourent le tronçon de Vitton –et cela est extrêmement important pour la sécurité–, vous auriez pu, pour être complètement objective, dire que c'était finalement pas mal, que, sur les pistes cyclables, vous n'étiez pas d'accord mais, au moins sur les carrefours sécurisés, vous trouviez que ce n'était pas mal. A priori, si nous ne l'avez pas cité, c'est que vous trouvez que ce n'est pas bien.

Je ne sais pas, sur le fond du dossier, la motivation qui vous anime mais en tout cas on a essayé de trouver une situation de consensus et vous ne pouvez pas nous reprocher, sur certains dossiers, de ne pas écouter. Et quand on bouge nos positions –parce que nous avons le droit de bouger nos positions–, vous ne pouvez pas nous le reprocher aussi. Il y a une petite contradiction qui est plus politicienne que celle d'un élu de proximité.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2882 - déplacements et voirie - Francheville - Parking des 3 oranges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2882. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, pour ce parking des 3 oranges à Francheville, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, le parking des 3 oranges, que l'on aurait éventuellement pu appeler le parking des 3 langoustes, que je vous proposerai –je vais vous expliquer pourquoi– d'appeler le parking des 33 lingots.

Le parking des 3 oranges que cette délibération nous propose d'agrandir à grand frais est situé à Francheville Le Bas. Son environnement est résidentiel, avec quelques commerces fréquentés par des riverains. Ce parking dessert les écoles primaire et maternelle du Chater, un relais d'assistantes maternelles jouxte aussi le parking.

Ce parking ne dispose que d'une entrée –et c'est heureux– par la Grande Rue, Grande Rue qui souffre d'un encombrement chronique tous les matins, avec environ 90 % d'autosolistes. Ajoutons qu'un trottoir manquant et l'absence du moindre aménagement cyclable la rendent particulièrement hostile aux modes actifs. L'entrée du parking, avec une visibilité réduite, est dangereuse pour les enfants venant à pied.

Rempli la nuit, ce parking dispose de places libres en zone bleue la journée. D'autres parkings nettement moins saturés existent comme celui de la place de l'Europe et ses rues adjacentes ou comme celui de la salle Vacheron, situés respectivement à moins de 200 mètres et 400 mètres, énorme distance s'il en est !

Pour rappel, on a échappé à une première étude qui prévoyait de créer une entrée d'un côté du parking des 3 oranges et une sortie de l'autre débouchant justement sur l'avenue du Chater, transformant ce dernier en raccourci permettant d'éviter jusqu'à trois feux. Une mobilisation citoyenne là encore et l'avis des Bâtiments de France aura eu raison de cette déraisonnable proposition.

Mais revenons au projet actuel : il est 100 % voiture, en contradiction totale avec le plan climat. Aucun stationnement vélo supplémentaire, il faut dire tout de même qu'il y a déjà trois arceaux ; c'est presque trop sans doute. Mais surtout, ce projet ne fait qu'aggraver le problème de sécurité en sortie de parking pour les enfants piétons. De fait, cela ne peut que pousser les parents, naturellement, à poser leurs enfants en voiture, ce qui va à l'encontre à des objectifs de santé publique qui encouragent les modes actifs.

Ce quartier concentre de forts enjeux d'aménagement et de voirie, nous n'en doutons pas, de la Grande Rue à la place de l'Europe. Il méritait mieux, il méritait une réflexion plus globale mais les vieux réflexes du siècle passé ont la vie dure.

C'est enfin un projet fort dispendieux –qui coûte "un pognon de dingue" aurait dit mon voisin– puisqu'au total, cela revient à 1,2 M€ pour 33 places, soit plus de 35 000 € la place, le coût d'un lingot d'or.

Voilà pourquoi nous vous faisons deux propositions : la première de voter contre ce projet et la deuxième de renommer ce lieu "le parking des 33 lingots" hors TVA.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est la première étape d'un projet urbain du quartier du Chater, un secteur dont le tissu est vieillissant et qui mérite d'être réhabilité pour le cadre de vie de ses 6 000 habitants.

L'aménagement de ce site répond à trois objectifs :

- tout d'abord, sécuriser enfin le chemin des écoles en modes doux. Sécuriser ce parking est aussi une nécessité, situé contre un groupe scolaire de 310 élèves, d'un relais d'assistantes maternelles et du restaurant scolaire qui est à l'extérieur de cette école primaire ;
- deuxième point, ancrer la place de l'Europe au centre du quartier avec des circulations apaisées. Pour ce faire, le transfert du stationnement de la place de l'Europe vers ce parking des 3 oranges enfin sécurisé est plus que jamais une nécessité. Je rappelle que la place de l'Europe est la principale place de Francheville et la réhabilitation future de cette place, débarrassée de son stationnement, contribuera à apaiser une circulation de 20 000 véhicules par jour sur l'avenue du Chater ;
- enfin, regrouper le stationnement sur un seul parking à côté des commerces de proximité de Francheville sera apprécié.

En conclusion, monsieur le Président et chers collègues, prioriser le stationnement gratuit, ici comme ailleurs, aux habitants et aux modes doux pour améliorer le cadre de vie est un enjeu partagé par nous tous. C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

Et je souhaite rassurer, pour terminer, mon interlocuteur précédent : cet aménagement n'est pas un parking de plus, ni un parking-relais pour le prochain métro Alaï. À ce sujet, je sais pouvoir compter sur son soutien pour faire avancer les études de ce dossier au SYTRAL. Il peut aussi compter sur notre soutien pour le plan d'actions des mobilités actives, afin de disposer d'un linéaire cyclable sécurisé correspondant à notre poids relatif des voies métropolitaines et répondre aux besoins de tous les Métropolitains en modes doux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement (sauf MM. Berthilier, Llung, Mme Reveyrand qui ont voté contre) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;
- contre : MM. Berthilier, Llung, Mme Reveyrand (La Métropole autrement) ; groupes Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2885 - déplacements et voirie - Sainte Foy lès Lyon - Avenue Limburg (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2885. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, pour la deuxième tranche de l'avenue Limburg à Sainte Foy lès Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport de PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) concerne l'avenue de Limburg dans le quartier de la Gravière, artère sud d'entrée de ville à Sainte Foy lès Lyon. Cette avenue est reliée à un axe majeur de l'ouest lyonnais, la route départementale 342, axe de transit pour les habitants d'Oullins, de Sainte Foy lès Lyon, de Francheville, de Tassin, de Brignais, de Chaponost et au-delà. Les travaux actuels de requalification de la route départementale 342 en boulevard urbain ne pouvaient s'envisager sans intervention sur la voirie au niveau de l'avenue de Limburg car c'est bien la sécurisation de tous les déplacements qui est ici en jeu.

Pour Sainte Foy lès Lyon, c'est aussi le nouveau visage de l'entrée sud de la commune qui se dessine. Il prendra forme avec le réaménagement des berges de l'Yzeron, la requalification de ces voiries mais également la valorisation et la restauration de l'aqueduc romain du Gier, site remarquable et patrimoine exceptionnel qui vient d'être sélectionné par la mission Bern comme l'un des 18 sites emblématiques du Loto du patrimoine, le seul de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'aqueduc romain du Gier est le plus long et le plus monumental des aqueducs qui desservaient en eau la colonie romaine de Lugdunum. Il représente un témoignage extraordinaire des capacités techniques des romains et le pont siphon de Beaunant, situé sur la commune de Sainte Foy lès Lyon, classé Monument historique en 1875, en constitue un ouvrage majeur.

Nous avons le devoir de sauver notre patrimoine. À Sainte Foy, c'est ce que nous nous employons à faire. Les travaux de restauration programmés débiteront dès cette fin d'année pour une durée prévisionnelle de quatre ans. Ils seront consacrés à la restauration et la mise en valeur de 29 arches et un itinéraire touristique empruntant le linéaire de l'aqueduc est actuellement en préparation.

La sélection de l'aqueduc romain du Gier par la mission Bern parmi plus de 2 000 dossiers en dit long sur la richesse de ce passé romain, alors que vous-même, monsieur le Président, n'en avez perçu ni la portée patrimoniale ou touristique ni même vu l'intérêt pour la Métropole.

Madame la Vice-Présidente déléguée à la culture, vous l'avez qualifié de "patrimoine exceptionnel" dans votre préface du magnifique ouvrage *Mémoire d'eau* édité par le Musée Lugdunum, musée et théâtres romains. Malgré cela, vous n'avez jamais accompagné les Communes dans sa préservation et sa sauvegarde.

Alors que Paris se mobilise pour l'aqueduc à travers la mission Bern, mission diligentée par la Présidence de la République, qu'avez-vous prévu de faire pour ce patrimoine exceptionnel ? Ce loto sera-t-il l'élément déclencheur pour que la Métropole se saisisse enfin de cette priorité ?

Nous souhaitons que la Métropole participe à la sauvegarde de ce patrimoine métropolitain et nous accompagne dans le projet de valorisation de l'aqueduc, notamment à travers notre projet touristique. Aujourd'hui, nous souhaitons connaître vos engagements pour ce patrimoine et nous espérons une réponse concrète et favorable de votre part.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Sarselli. Vous m'avez invité gentiment à un vernissage en septembre et nous prendrons à ce moment-là le temps d'évoquer ces sujets. Mais je suis rassuré que monsieur Bern ait un œil attentif sur tout ce qui se passe sur la Métropole en matière de patrimoine.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2889 - déplacements et voirie - Tassin la Demi Lune - Travaux de réparation du pont des 3 Renards - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2889. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la Commune de Tassin la Demi Lune, notamment les travaux de réparation du pont des 3 Renards. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous délibérons aujourd'hui sur les travaux de confortement et l'entretien du pont des 3 Renards, ce que nous approuvons bien évidemment et nous voterons sans hésitation.

Par contre, je profite de cette délibération en lien avec les questions de mobilité pour attirer une nouvelle fois l'attention au sein de cette assemblée sur le réseau ferré de l'ouest lyonnais, réseau périphérique ferré permettant de rejoindre le cœur de notre Métropole, qu'on dénomme aussi les trois branches de l'ouest lyonnais.

Ce réseau a été inauguré partiellement de Lyon-Saint Paul à Sain Bel et de Lyon-Saint Paul à Brignais, avec deux branches sur trois rénovées, la mise en service de trams-trains sur les lignes de Sain Bel et Brignais et la réalisation du shunt dit "de Tassin" en 2011-2012.

Depuis, le nouvel exécutif régional n'a rien entrepris pour améliorer la ligne dite de Lyon-Saint Paul/Lozanne, ligne qui dessert Tassin la Demi Lune, Écully, Charbonnières les Bains, Dardilly, Limonest et Lissieu –pour ne parler que des communes de la Métropole de Lyon–. Conséquences : le matériel est vétuste, la fiabilité n'est pas au rendez-vous ; les TER sont remplacés bien souvent par des bus et, pire encore, le terminus a été avancé de Saint Paul à Tassin, ce qui crée une rupture de charge très préjudiciable à la qualité du service. Résultat, rares sont les personnes qui se risquent encore à vouloir prendre cette ligne ; du coup, puisque la fréquentation n'est pas au rendez-vous, l'argument est facile pour "abandonner" la ligne.

Ce n'est pas faute pourtant d'avoir alerté à de multiples reprises pour que nos communes de la Métropole soient bien desservies par ce mode lourd et que des parkings-relais de qualité permettent à nos concitoyens et ceux qui habitent en frange ou hors Métropole de se reporter sur les transports collectifs. Depuis toujours, le manque de transports collectifs était un handicap important pour tous les habitants de l'ouest lyonnais.

Avec l'arrivée du tram-train, ce nouveau mode de transport collectif efficace fut donc une excellente nouvelle. Il a même été source d'attractivité pour certaines entreprises qui se développent plus facilement et c'est cela aussi une Métropole multipolaire. Il faudrait aussi rajouter à cette liste le prolongement du Brignais-Givors.

Certes, des opérations de modernisation des lignes sont annoncées par la SNCF en 2022. Mais, c'est un fait tout de même un peu étrange, la question du développement de la ligne Lozanne/Lyon, demeure toujours un problème. Et si les usagers doivent obligatoirement changer de rame à Tassin, c'est surtout en raison du fameux tunnel dit "des Deux Amants". Ce tunnel a un nom fort romantique mais les difficultés quotidiennes de transport de nos concitoyens le sont nettement moins. Actuellement, seul un train par heure est présent aux horaires de pointe. Il faut ainsi plus de 43 minutes pour rejoindre Lozanne à Lyon Saint Paul, avec une attente supplémentaire à Tassin lors du changement de rame.

Évidemment, on peut comprendre que les voyageurs se détournent d'un mode de transport avec un temps de transport aussi peu compétitif et avec des désagréments que l'on peut connaître d'attente sur les quais de gare, dans le froid en hiver ou sous la pluie, expériences que personne n'apprécie. Des usagers qui se sont donc découragés et dont le nombre a considérablement diminué.

La création d'un second passage sous le tunnel coûterait 35 à 40 M€, comme suite aux études de niveau AVP (avant-projet) menées par la Région 2011 et cofinancées par la Métropole de Lyon. Ce projet était inscrit au contrat de plan État-Région 2015-2020 tel que signé et il permettait de l'envisager. Mais la nouvelle rédaction proposée par la Région rejette de fait la section des Deux Amants puisqu'il s'arrête de manière explicite à Tassin sans envisager d'ailleurs le tram-train.

Pourtant, comme pour d'autres équipements, la Métropole a alerté le Président de la Région, Laurent Wauquiez, sur l'importance de cette ligne Lozanne/Lyon et sur la nécessité absolue de traiter le tronçon commun des Deux Amants pour donner de la fiabilité au réseau et en conforter la fréquentation. C'est indispensable pour nos concitoyens et aussi pour des questions de développement durable. Lorsqu'on est aussi sensible à la question des espaces naturels de l'ouest Lyonnais, comment peut-on laisser ce secteur fréquenté par des véhicules alors que le train serait une solution bien plus adaptée aux déplacements quotidiens des personnes qui viennent travailler sur la Métropole ?

Par ailleurs, d'après les dernières données recueillies en 2016, 140 trains assurent chaque jour la desserte de ces trois lignes au départ de Saint Paul, 80 desservent la ligne L'Arbresle-Sain Bel, 40 la ligne de Brignais et seulement 20 sur la ligne de Lozanne qui est desservie par des TER et non par des trams-trains. Avec 2,4 millions de voyages pour l'année, la fréquentation en 2016 était en hausse de 7 %. 85 % des voyageurs sont des abonnés. Sur les trois dernières années, la progression était de 14 % et, sur la ligne de L'Arbresle, chaque train se compose de trois rames en heure de pointe, ce qui permet de transporter 750 passagers tous les quarts d'heure.

On nous objecterait une baisse de la fréquentation pour réfuter la mise en œuvre de cette modernisation du tunnel ou bien encore la future mise en concurrence de certaines lignes ferroviaires pour ajourner ces travaux indispensables. Est-ce bien raisonnable, encore une fois, pour le bien-être de nos concitoyens, de faire de tels arbitrages budgétaires qui conduiront à une augmentation des dépenses par ailleurs ? Car évidemment, si le réseau routier est plus emprunté, il faut bien l'entretenir pour la sécurité de nos concitoyens. Pouvons-nous mesurer l'impact sur l'emploi, la santé, l'éducation de ces retards dans la mobilité des salariés, des jeunes, des étudiants ?

Tout cela a un coût que le Conseil régional devrait très certainement anticiper. "Anticiper", c'est le maître mot de certains dans cette assemblée. J'espère qu'ils auront à cœur, avec toute la rigueur intellectuelle qui les anime, d'en faire de même devant l'institution régionale.

Pour terminer, monsieur le Président, mes chers collègues, je formule un souhait ; vous l'avez déjà évoqué lors de la précédente séance et vous savez qu'il m'est cher : c'est la poursuite du travail sur le statut de notre Métropole, collectivité territoriale à statut particulier, qui serait que nous nous transformions à terme en Région Métropolitaine de Lyon, c'est-à-dire que le législateur nous conduise à absorber les compétences de la Région sur notre territoire et notamment, entre autres, en matière de lycées, de mobilité ou encore de formation professionnelle.

Tout cela aurait son sens, supprimerait un échelon administratif sur notre territoire à l'heure où tout le monde cherche des économies, mettrait en proximité de nos territoires la prise de décision sur ces sujets et éviterait enfin nombre de blocages ou de manque d'anticipation que nous connaissons actuellement et qui sont préjudiciables à nos concitoyens. C'est aussi cela avoir un temps d'avance.

Merci.

M. le Conseiller PETIT : Hors sujet, hors sujet !

M. LE PRESIDENT : Merci. S'il vous plaît, monsieur Petit ! Mais il nous arrive à tous de faire des hors sujet et pourtant, on ne crie pas dans l'assemblée. Gardons notre calme et notre sérénité ! Voilà, c'est bientôt fini, monsieur Petit.

Monsieur le Maire de Tassin, vous vouliez la parole. Vous n'avez pas demandé de temps de parole mais je vous l'accorde puisque vous avez quelque chose à dire sur votre territoire, allez-y !

M. le Conseiller CHARMOT : Merci, monsieur le Président. Si la question du tunnel des Deux Amants est bien connue des Tassilunois et d'un certain nombre d'utilisateurs des transports dans le secteur, je rappelle qu'au tout début de ce mandat, la SNCF avait aussi en projet de doubler des voies sur l'avenue Victor Hugo, doubler un pont en amont, refaire le pont avenue Victor Hugo et qu'il était nécessaire pour cela d'associer la Métropole en vue de faire les mêmes engagements de travaux sur la voirie et doubler des voies sous l'un des ponts à un seul sens de circulation, tenant compte du développement de la commune et de ce secteur. La Métropole, en revanche, à ce moment-là, ne s'est pas associée à ce travail et à cette réflexion. C'était au début du mandat.

Deuxième point, au sein de notre Métropole, il y a des Conférences territoriales des Maires (CTM). Celle du Val d'Yzeron a, depuis déjà près d'une année, posé les enjeux d'une mutualisation de réflexions et de moyens d'accompagnement pour les transports, la mobilité sur son territoire et, à ce jour, malgré la rédaction des conclusions par le Président de cette CTM, nous n'avons pas encore vu d'amélioration.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2891 - déplacements et voirie - Travaux de reprise surfacique des voiries de la Métropole de Lyon (Lots 1 et 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement et autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2891. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne le lancement d'un marché pour des travaux de reprise surfacique des voiries de la Métropole de Lyon en deux lots. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller BOUSSON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, l'intervention va être courte et non polémique en tout cas.

Simplement, je voulais intervenir pour rappeler qu'au début de cette année, nous avons souhaité que soit réfléchi peut-être différemment l'octroi ou le traitement des marchés à bons de commande, tels qu'ils sont signifiés ici, pour accélérer un certain nombre de choses et proposer aux Communes de pouvoir, dans cet esprit, accompagner ou en tout cas faciliter l'étude et la réalisation de ces dossiers. Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises et émis des propositions dans cette enceinte pour aller dans ce sens-là et, à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse ; je ne sais pas si une étude est en cours mais elle pourrait sans doute faciliter ces différentes opérations.

En effet, des désagréments sont rencontrés par les Communes, dus notamment à des retards dans l'exécution de la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) ou encore de réalisation de travaux de proximité financés par la Métropole. Ne l'oublions pas, il s'agit bien d'un service public que l'on doit aux citoyens pour contribuer à leur cadre de vie.

Bien que la compétence en matière de voirie et le maître d'ouvrage soient métropolitains, une collaboration active s'impose entre les Communes et les services de la Métropole pour que les projets et chantiers se déroulent dans les meilleures conditions et surtout dans le respect des délais et vers l'efficacité que nous attendons tous. Afin d'alléger les lourdeurs métropolitaines et sans doute soulager les effectifs des services, nous avons proposé qu'une délégation en matière de maîtrise d'œuvre, pour l'exécution de ces travaux identifiés, de la Métropole vers les Communes soit rendue possible et puisse être généralisée.

C'est ainsi que nous vous demandons, au titre du groupe Synergies, de bien vouloir revoir cette suggestion et de voir comment nous pouvons avancer dans ce sens pour raccourcir les chaînes de décision mais surtout les chaînes de réalisation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont deux choses : la première –on l'a dit tout à l'heure–, la PPI avance plus vite qu'elle n'avancait et cela c'est à prendre en compte par rapport à la demande qui avait été faite il y a quelques mois en arrière. La deuxième –mais on l'expertisera ensemble–, l'expérimentation a été tentée sur une commune n'a pas donné de résultat, y compris en gain de délai. Il faudra essayer de comprendre pourquoi assez rapidement. On reviendra vers vous pour en parler.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2894 - déplacements et voirie - Interventions de sécurité-viabilité et supervision pour le service des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2894. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour ce dossier qui concerne la sécurité dans l'ensemble de nos tunnels.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande quelques minutes de patience. Les dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2906 - Mise à disposition des Communes et, le cas échéant, de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire métropolitain d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics - Autorisation de signer les conventions de mise en oeuvre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2018-2918 - Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame Bouzerda n'est pas là, elle me représente dans une réunion importante. Elle était très favorable. La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a émis un avis favorable sur ces deux dossiers numéros 2018-2906 et 2018-2918.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2918 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, absente momentanément.

N° 2018-2905 - Politique d'insertion par la commande publique - Observatoire métropolitain des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'action 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2910 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Attribution de subventions à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour son accompagnement de la filière bâtiment durable et à l'association ALLIES pour l'organisation de dating emplois et sa mission insertion culture (MIC) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2912 - PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) pour son programme d'actions insertion/entreprises/emploi - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2922 - Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention d'équipement pour un logiciel de gestion de la relation client (CRM) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Pillon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2905, 2018-2910, 2018-2912 et 2018-2922. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les dossiers numéros 2018-2905, 2018-2910, 2018-2912 et 2018-2922, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité. N'ont pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2018-2922 : MM. David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Jean-Michel LONGUEVAL, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN, Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon ;

- des dossiers n° 2018-2905 et n° 2018-2910 : Mme Claire LE FRANC, à sa demande.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2907 - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes (2ème tranche) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2915 - Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2018 à la dotation initiale de la Fondation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2917 - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a émis un avis favorable sur les dossiers numéros 2018-2907, 2018-2915 et 2018-2917.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP, à sa demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2915 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président BRET, absent momentanément.

N° 2018-2909 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1^{ère} programmation pour l'année 2018 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du sud-ouest lyonnais - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2018-2909. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2913 - Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 16^{ème} Nuit des étudiants du monde (NEM) 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2914 - Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2913 et 2018-2914. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2878 - Caluire et Cuire - Requalification du chemin de Crépieux (phase 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2881 - Vénissieux - Requalification de la rue Bela Bartok - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-2884 - Saint Genis les Ollières - Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2886 - Caluire et Cuire - Chemin Petit de l'avenue Général Leclerc à la Voie des Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2878, 2018-2881, 2018-2884 et 2018-2886. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2018-2879 - Charbonnières les Bains - Requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2880 - Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2883 - Mions - Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-2887 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2888 - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Francheville - Givors - Grigny - La Tour de Salvagny - Limonest - Meyzieu - Mions - Oullins - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2890 - Études et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2892 - Travaux de réparation et de confortement d'ouvrages d'art terrestres et fluviaux de technicité moyenne à haute de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2893 - Travaux de reprise ponctuelle des voiries de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement et autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2895 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2018 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2879, 2018-2880, 2018-2883, 2018-2887, 2018-2888, 2018-2890, 2018-2892, 2018-2893 et 2018-2895. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux questions orales et je vous demanderai un peu de patience.

En premier, je donne la parole à monsieur Artigny pour une question orale en Conférence des Présidents qui porte sur la pollution de l'air.

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés relative à la pollution de l'air

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président.

Lors d'une question orale au Maire de Lyon le 28 mai dernier concernant son avis sur la pollution très forte aux oxydes d'azote aux abords de l'école Michel Servet (qui se trouve au sortir du tunnel de la Croix-Rousse, côté Rhône), pollution qui plus est en très forte augmentation, ce dernier a fait répondre qu'il n'y avait –je cite– "aucune inquiétude concernant les enfants allant à l'école".

Et pourtant, les données annuelles sur ce site restent constamment et très largement au-dessus des recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et de l'Europe qui fixent toutes les deux la limite à 40 µg (microgrammes) par mètre cube.

Et pourtant, une toute dernière étude réalisée par des chercheurs et épidémiologistes de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et du CNRS (Centre national de la Recherche scientifique) a donné des résultats montrant combien l'exposition aux oxydes d'azote est nocive, même à des concentrations inférieures aux limites annuelles fixées par la réglementation européenne et recommandées par l'OMS.

Et cependant, les données fournies par ce capteur à proximité du tunnel de la Croix-Rousse soulignent une constante augmentation des concentrations en oxydes d'azote depuis 2015, passant de 55 µg par mètre cube à 62 puis 73 µg par mètre cube en 2017, soit une augmentation en deux années supérieure à 33 %.

Et, sur la même période, le capteur "A7 sud lyonnais" a vu son niveau baisser de 16 % à 61 µg par mètre cube et celui de "Lyon périphérique" a vu le sien baisser de 9 % et est à 71 µg par mètre cube ; des valeurs qui restent très importantes mais inférieures maintenant à celles constatées à la Croix-Rousse.

Notre question, monsieur le Président : pensez-vous qu'interdire seulement à l'horizon 2020 l'accès, à l'intérieur du périmètre de la zone à faibles émissions, aux véhicules utilitaires légers diesel de plus de 9 ans, soit un quart du parc et aux poids lourds de plus de 6 ans, soit 17 % du parc, sera suffisant ?

Que pensez-vous d'une expérimentation avec évaluation sur un, trois et six mois d'une réduction de voirie dans le tunnel de la Croix-Rousse et sur le quai Lassagne ? L'urgence autant que l'aggravation de la situation ne méritent-elles pas de passer à la vitesse supérieure ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie le groupe EELV (Europe Ecologie-Les Verts) pour sa question orale portant sur la pollution de l'air aux abords de l'école Michel Servet située dans le premier arrondissement de Lyon. Cette question va tout à fait dans le sens de nos interventions régulières auprès du Maire de Lyon, du Président de la Métropole, soit en séance publique du Conseil, soit par courrier ou lors de rencontres. Oui, l'indice de pollution atmosphérique est bien trop élevé aux abords de l'école Michel Servet, notamment du fait de sa situation à proximité de la sortie du tunnel de la Croix-Rousse, côté Rhône.

Lors du Conseil municipal de Lyon du 28 mai dernier, j'ai soutenu la proposition d'expérimenter la réduction du nombre de voies automobiles dans le tunnel de la Croix-Rousse et sur le quai Lassagne, comme j'ai soutenu la proposition de murs végétalisés sur la cour haute, comme je demande la communication des mesures de la

qualité de l'air au sein du gymnase de l'école depuis l'installation d'un extracteur d'air. Malheureusement, depuis 2014, nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes de la part des autorités compétentes que sont la Ville, la Métropole et la Préfecture.

Il y a quelques mois, j'avais proposé aux 14 Conseillers élus du premier arrondissement, toutes tendances politiques confondues, que nous écrivions ensemble au Préfet du Rhône pour lui demander d'intervenir sur ce dossier et qu'il puisse coordonner l'ensemble des mesures et interventions nécessaires et possibles. Nous avons été 11 sur 14 à lui écrire en ce sens. Entre-temps, le Préfet en question –vous le savez– a été remercié par notre Ministre de l'Intérieur. J'ai donc réécrit au Préfet, Stéphane Bouillon, avec comme première demande de nouveau de réunir l'ensemble des parties concernées (services de l'Etat, collectivités territoriales, Education nationale, parents d'élèves, associations de riverains) pour la mise en œuvre de solutions concertées et coordonnées ; avec comme demande également de mettre en place un suivi sanitaire sur les enfants, avec une attention particulière en matière de sensibilité allergique, et ce dans le cadre des visites médicales régulières en grande section, CP, CM2 puis au collège, en ciblant notamment le collège Ampère où la majorité des élèves de Servet poursuivent leurs études ; avec comme demande, enfin, la nécessité de réfléchir ensemble sur l'avenir de l'école et d'imaginer peut-être même une relocalisation, ce qui impliquerait –comme je le disais récemment en réunion à monsieur Le Faou– une réserve pour équipement public dans notre PLU-H métropolitain.

Je suis –je dois le dire– un peu lasse de voir les autorités publiques botter en touche depuis 2014 sur cette question. Aussi, je vous demande, monsieur le Président, comme je l'ai fait envers le Préfet dans mon dernier courrier, d'une part, de me confirmer votre accord pour cette réunion de travail s'il la sollicite et, d'autre part, si vous pensez que cette réunion n'est ni nécessaire ni urgente, de nous affirmer ce soir, ici, l'absence de risque sanitaire certain pour les enfants comme pour les enseignants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à des questions différentes. D'abord, y a-t-il des inquiétudes pour les enfants de Michel Servet ? Ensuite, y a-t-il des solutions pour l'augmentation qui a été notée en 2017 et comment faut-il l'interpréter ? Et quelles sont ces solutions ?

Bien sûr qu'il y a une augmentation du taux d'oxyde d'azote sur le capteur situé dans la cour nord, on le sait depuis plusieurs années. J'ai beaucoup travaillé avec Anne Brugnera sur ce sujet. On a déjà répondu à de multiples reprises aux mêmes questions. On a interdit il y a deux ans la cour nord. On a mis au point un plan d'aération en prenant en compte les heures de pointe du trafic, on a réaffecté les locaux de classe à l'intérieur de l'école, proposé un nettoyage spécial, humide, quotidien qui recueille les particules, installé une centrale de traitement de l'air dans le gymnase, et tout cela a été réalisé.

La cour est interdite, c'est vrai. Pourquoi est-elle interdite ? Parce que nous avons montré que l'oxyde d'azote était très volatile, il vient dans la cour, c'est vrai mais les bâtiments protègent les enfants et, du point de vue de l'air intérieur, ce que nous avons mis au point fonctionne très bien et on mesure sur l'air intérieur tous les différents polluants. Ce n'est pas nous qui les mesurons, ce n'est pas Atmo Rhône-Alpes, c'est le Préfet ; madame le Maire du premier a tout à fait raison, c'est le Préfet qui effectue les contrôles de l'air intérieur ; il doit alerter lorsque cela dépasse les seuils et il n'y a eu strictement aucune alerte de la part du Préfet depuis deux ans. C'est pour cela que je réponds qu'il n'y a pas d'inquiétudes particulières pour les enfants, si ce n'est qu'ils habitent dans le quartier et qu'il y a effectivement de la pollution, comme malheureusement à d'autres endroits de notre Métropole.

Ensuite, le capteur dans la cour nord a vu deux cents fois, au cours de l'année 2017, un seuil horaire qui été au-dessus des taux européens. Pourquoi ? Parce que TEO était fermé et que les voitures s'accumulaient. Et quand les voitures s'accumulent, il n'y a pas de relation avec l'air intérieur de la cour puisque j'ai expliqué qu'elle protégeait les enfants mais, par contre, on voit monter le taux. C'est pour cela que je ne comprends pas très bien la solution qui est proposée, sur laquelle nous allons revenir.

Il existe d'autres capteurs qui ne sont pas dans la cour nord de Michel Servet. Et sur ces capteurs il y a eu aussi une augmentation en 2017 parce que les voitures s'accumulaient dans le tunnel et c'est pour cette raison que l'on a proposé un plan global, le plan Oxygène.

Pour les deux interlocuteurs, je vais prendre un exemple précis : le 23 mai, il y avait une voie de 8 heures 03 à 9 heures 30 en direction de la Part-Dieu et une voie de 8 heures 46 à 9 heures 06 dans la direction de Vaise. Que s'est-il passé sur les capteurs en question ? Dans le sens Saône vers Rhône, on a vu la remontée de la congestion sur le quai Gillet, le centre de Vaise, report du trafic sur les quais de Saône et Grenette, donc d'autres populations se sont trouvées soumises aux nuisances en question et, évidemment, le fait qu'il y ait une accumulation de voitures sur la voie unique a augmenté la pollution qui a été notée dans le tunnel. Donc je ne pense pas que ce soit la meilleure solution.

La solution ce n'est pas la ZFE (zone à faibles émissions) toute seule parce que la ZFE ce n'est pas quelque chose de miraculeux, c'est une des actions du plan Oxygène. Ce plan Oxygène –comme on l'a expliqué à de nombreuses reprises– a des actions dans le domaine des transports, 3 milliards d'euros d'investissement depuis trois mandats sur les transports en commun. Il a des actions sur l'habitat –c'est Ecoreno'v–, sur les activités économiques, sur le chauffage au bois et la ZFE, c'est un choix qui a été fait –on l'a expliqué– qui consiste à pénaliser, sur 25 % des gens qui circulent, des gens qui représentent 75 % de la pollution par le NOx (oxyde d'azote). Donc on va espérer que les résultats seront bons et, logiquement, selon les calculs qui auront été faits, on devrait passer entre 2014 et 2021-2022, de 90 000 personnes situées au-dessus du seuil de l'Europe pour le NOx à moins de 7 000, logiquement c'est ce qui va se passer avec la ZFE. Mais la ZFE n'est pas une solution miracle, c'est une des actions du plan Oxygène qui est un plan global.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Philip.

**Question orale des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés,
La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires
et de monsieur le Conseiller André Gachet (non inscrit)
relative à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées**

M. LE PRESIDENT : Les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires et monsieur le Conseiller André Gachet ont déposé une question orale en Conférence des Présidents qui porte sur l'accessibilité des logements aux personnes handicapées. Je crois que c'est monsieur Artigny qui la présente.

M. le Conseiller ARTIGNY : Pour celles et ceux qui n'étaient pas à la Conférence des Présidents, il s'agissait initialement d'un vœu. Et malheureusement, pour onze minutes de retard, ce vœu a été transformé en question orale et, vu l'enjeu, cela est un petit peu décevant.

Monsieur le Président, une des principales mesures de la loi dite ELAN, adoptée en première lecture le vendredi 1^{er} juin 2018 par l'Assemblée Nationale, est la diminution drastique du quota de logements neufs accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Désormais, seulement 10 % des logements neufs devront être accessibles, contre 100 % jusqu'à présent, les 90 % restants devant être adaptables.

L'argument des promoteurs de cette mesure est de considérer que cela peut servir les besoins d'un plus grand nombre de demandeurs, sur la base de statistiques indiquant qu'il y aurait moins de 10 % de personnes porteuses d'un handicap en France. Cette approche statistique du handicap serait proprement scandaleuse si elle n'était pas tout simplement erronée et en décalage total avec la réalité que vivent de très nombreux concitoyens.

En effet, selon l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance qui couvre les risques du décès et de la perte d'autonomie, ce sont 12 millions de Français qui souffrent aujourd'hui d'un handicap et 85 % d'entre eux le sont devenus à partir de quinze ans. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui dépend du Ministère de la santé, indique que 4,6 millions de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile, soit 14 % de cette population, présentent une forme de handicap.

Aujourd'hui, de nombreuses personnes porteuses d'un handicap sont en établissement, chez leurs parents, dans leur fratrie ou dans un logement adapté. Mais le mal-logement des personnes handicapées est une triste réalité, en particulier quand le logement enfin trouvé est éloigné des lieux de santé, de travail, de loisirs, de commerce, d'écoles et d'universités.

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap, l'État, notre Métropole parlent beaucoup de "logement inclusif", c'est-à-dire de logements dans la ville, plus ou moins accompagnés selon les besoins, par les associations, les services d'aide à domicile et bien sûr les familles. Il faut donc trouver des logements pour répondre à cette aspiration légitime du bien-vivre à domicile. Or, si on manque de logements, d'une façon générale, on manque tout particulièrement de logements adaptés.

Si on en réduit désormais le nombre à 10 % des constructions neuves, les personnes en situation de handicap, soit ne pourront plus trouver un logement adapté à un prix abordable, soit elles seront assignées à résidence car il leur sera très difficile d'en changer.

Quand on parle de logements adaptables, ne parle-t-on pas plutôt d'hypocrisie manifeste ? Une personne qui devient handicapée soit par l'âge, soit par la maladie, soit par un accident perd souvent son emploi, ses revenus diminuent de façon drastique et son entourage doit subvenir à ses besoins quotidiens en complétant des allocations à revaloriser.

De plus, quelles garanties pourrions-nous avoir qu'un bailleur n'écarte pas d'office un candidat locataire qui a besoin de travaux, même simples, pour rendre accessible son logement ?

L'introduction de ce quota de logements est donc une véritable mesure discriminatoire et en totale contradiction avec le droit des personnes à choisir librement leur lieu de vie, sur la base de l'égalité, comme stipulé par l'article 19 de la convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées pourtant ratifiée par la France en 2010.

De nombreuses associations dénoncent ce recul sans précédent. L'Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteurs (ANPIHM) parle de "forfaiture" et "d'absurdité sociale", tandis que le secrétaire général de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) accuse la duplicité du Gouvernement par ces mots : "On ne peut pas, d'un côté, parler de société inclusive à toutes les sauces et, d'un autre côté, réduire de façon aussi drastique la part de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite".

Aussi, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, et monsieur le Conseiller André Gachet souhaitent :

- que la Métropole de Lyon demande aux bailleurs sociaux, chez lesquels elle est majoritaire, qu'ils appliquent le principe de l'universalité pour l'accessibilité de leurs logements aux personnes handicapées ;

- que la Métropole de Lyon négocie avec les bailleurs sa garantie et ses financements en fonction du respect de ce principe d'accessibilité universelle des logements neufs aux personnes handicapées ;

- que les parlementaires reviennent par amendement sur la rédaction de l'article 18 pour un retour à celle initiale de l'article L 111-7-1 du CCH (code de la construction et de l'habitation), soit 100 % de logements adaptés.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Artigny. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames messieurs les élus, par cette courte intervention, je souhaite témoigner de la préoccupation du GRAM à l'égard des effets délétères de la future loi ELAN, exprimée par ailleurs par de nombreux collègues sur ces rangs.

Alors que notre Métropole peut s'enorgueillir de proposer notamment un réseau de transports en commun dont les stations de métro et tramway sont intégralement accessibles ainsi que 70 % des arrêts de bus, ce projet de loi constitue, lui, un recul regrettable qui impactera sans discernement l'ensemble du territoire national en matière de logement.

Si le Gouvernement a beau jeu de laisser entendre qu'un quota de 10 % de logements adaptés permettrait à lui seul de répondre à la demande actuelle, il fait l'impasse sur la réalité de cette mise en accessibilité qui, dans les faits, ne concerne que les constructions neuves en rez-de-chaussée ou en étage desservi par ascenseur.

Cela reviendra demain à restreindre la production du parc social français en logements adaptés à 2 300 logements par an, alors même qu'on estime qu'il faudrait en produire près de 30 000.

Nous sommes donc évidemment favorables aux deux premières propositions formulées par nos collègues dans leur question orale, bien que nous déplorions une fois de plus le démantèlement de notre modèle social et le principe qui guide cette question orale : faire compenser par notre collectivité le retrait de l'État, pourtant garant de l'égalité de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe est évidemment attaché à la problématique de l'accessibilité des logements aux personnes handicapées. Ces personnes font partie de ceux que nous devons épauler au quotidien afin qu'ils bénéficient, au final, d'une plus grande autonomie.

Aujourd'hui, tous les nouveaux logements doivent être uniformisés et cette adaptation a tendance à amenuiser significativement l'espace à vivre, en plus d'alourdir financièrement et fonctionnellement les constructions. L'obligation de 100 % de logements accessibles peut paraître saine de prime abord mais elle soulève des problématiques qui laissent penser que ce modèle peut être amélioré.

Ce que propose la loi ELAN n'est pas une réduction à 10 % des logements adaptés aux handicapés, elle vise au contraire à faire évoluer la logique des 100 %. En d'autres termes, l'objectif est de créer 100 % de logements

évolutifs que de simples aménagements intérieurs permettront de faire évoluer vers une configuration totalement accessible. Ainsi, une base de 10 % des logements sera obligatoirement adaptée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et le reste sera adaptable en fonction des besoins de chacun.

Cet objectif permettra de répondre aux enjeux liés à l'évolution de la société et notamment au vieillissement, le maintien à domicile représentant des solutions importantes dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. De plus, il convient de noter que tous les handicaps ne s'abordent pas de la même manière et que, si les personnes en fauteuil sont souvent celles qui viennent à l'esprit lorsque l'on parle d'accessibilité, elles sont loin d'être majoritaires puisque 80 % des handicaps sont invisibles. Il est plus logique de permettre la prise en compte de la situation de chacun plutôt que d'imposer un schéma global à une diversité de personnes.

Nous comprenons bien les inquiétudes qui sont soulevées ici et nous resterons attentifs à l'évolution de cette mesure et notamment à la concertation à venir avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées sur le décret d'application de l'article 18.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, merci à nos collègues d'avoir ouvert le débat sur la forte baisse de l'ambition d'accessibilité des logements neufs incluse dans l'article 18 de la ELAN.

Comme rappelé précédemment, seulement 10 % des logements neufs devront être accessibles contre 100 % jusqu'à présent. Les 90 % restant pourront être rendus accessibles après des "travaux simples". Cette formulation incluse dans la loi ELAN, adoptée début juin en première lecture, appelle plusieurs remarques de notre part.

Premièrement –comme l'a souligné Eric Desbos à l'instant–, il convient de ne pas limiter les personnes en situation de handicap aux personnes à mobilité réduite. Ceci étant, cette vision statistique des situations de handicap n'est pas acceptable et n'est pas une vision inclusive de la société. De plus, dans une société où l'espérance de vie augmente, la notion de dépendance et d'accessibilité dépasse le seul cas des personnes en situation de handicap.

La définition de l'expression "travaux simples" est renvoyée aux décrets d'applications, ce qui pose un sérieux problème de transparence et de visibilité sur l'évolution réelle ou l'impact réel de cette loi sur l'accessibilité du logement.

Par ailleurs, pour financer ces "travaux simples", les propriétaires vont fort logiquement solliciter une aide financière auprès des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) et, pour ce qui concerne le territoire métropolitain, auprès de la MDMPH (Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées). Dans ce cas, cette évolution législative reporterait le financement de l'accessibilité vers les finances de la Métropole.

L'objectif d'abaisser le coût de la construction est un objectif louable mais il ne doit se faire ni au détriment des futurs habitants ni au détriment de la qualité de la construction.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que les élus UDI sont favorables à ce que les bailleurs sociaux liés à la Métropole de Lyon appliquent le principe d'accessibilité pour une majorité de leurs logements neufs. Nous souhaitons que cet article de la loi ELAN soit revu dans le cadre de la poursuite du travail parlementaire, notamment vis-à-vis de plus de précisions sur la notion de "travaux simples" ainsi que sur le seuil de logements accessibles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, on ne peut que souscrire à ce qui aurait pu être un vœu du groupe EELV et des autres, défendant l'accessibilité de tous les logements dans le neuf et non pas seulement des 10 %, comme le prévoit le projet de loi ELAN –30 % dit-on dans des discussions parlementaires en cours–. Notons cependant que l'essentiel, pour les personnes handicapées reste bien le parc existant, massivement inaccessible et qui demanderait une politique publique prioritaire d'aide à la rénovation rendant accessible.

Mais permettez-moi de m'étonner de la place donnée à ce sujet, certes important, mais qui n'est qu'un des éléments de la loi ELAN, cette loi violente qui bouscule un outil essentiel de notre modèle social, le logement social :

- assouplissement de la loi SRU,
- fin de l'aide à la pierre,
- vente de logements sociaux, allant jusqu'à cet incroyable amendement dit "Monopoly" qui fera exploser, demain, le nombre de copropriétés dégradées,
- restructuration à marche forcée des bailleurs pour casser le lien historique entre bailleurs et territoires,
- remise en cause du modèle de financement du logement social en le contraignant à copier celui des gestionnaires d'actifs immobiliers.

Face à une telle guerre économique et politique contre le logement social, il est surprenant de voir quelles sont les priorités médiatiques et, malheureusement, politiques qui semblent utiliser un sujet pourtant bien réel pour ne pas évoquer voire peut-être pour cacher l'essentiel de la loi.

Il est sans doute difficile, quand on participe à un exécutif En marche, de critiquer trop frontalement une loi de ce même Gouvernement mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette critique faussement consensuelle.

D'autant que demander aux bailleurs locaux de prendre en charge les conséquences de cette loi, alors même que ces bailleurs ont été asséchés par les mesures budgétaires de ce même Gouvernement, c'est un petit peu facile et cela ne résout pas du tout le fond du problème qui est bien la défense du logement social et j'espère que les élus promoteurs de ce vœu sauront aussi s'exprimer sur le fond de cette loi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous sommes associés à ce vœu puis à cette question orale car cette loi ELAN est une atteinte à la cohésion sociale, une atteinte aux droits des plus pauvres et des plus vulnérables.

En prévoyant 10 % de logements accessibles aux personnes handicapées, c'est au mieux une méconnaissance de la demande sur ce type de logement, une absurdité totale ou une marche arrière synonyme de ségrégation sociale.

En effet, chaque année, nombre de personnes en situation de handicap ou de familles contactent les élus que nous sommes à la recherche d'un tel logement. Leur vie dans un logement inadapté est chaque jour plus difficile parce que leur handicap évolue, parce que leur enfant en situation de handicap grandit ou que la famille ne peut plus suivre ou que l'adolescent réclame de l'autonomie.

90 % des logements inaccessibles, quel que soit le handicap, c'est une condamnation à l'isolement. Cette décision fait peser un poids réel et surtout injuste sur la vie quotidienne et la vie sociale des personnes en situation de handicap, comme l'évoquent toutes les associations.

Le cynisme va plus loin puisqu'il est dit que ces logements pourront être rendus accessibles ultérieurement : à quel coût et –je pose la question– qui en portera la charge ?

Est-ce que les collectivités comme la nôtre, chef de file en matière de handicap, devront pallier ce cadeau fait aux lobbyistes de la construction, avec leur politique en direction des personnes handicapées ? Ces mêmes lobbies avaient déjà tenté au moins par trois fois de revenir sur la loi de 2005 au cours des législatures précédentes mais, à chaque fois, les amendements avaient été repoussés. Aujourd'hui, les portes sont ouvertes –enfin, pour ceux qui ont déjà les clés–.

Cette loi est même contraire à une gestion saine des finances publiques puisque les demandes d'appui financier à l'adaptation des logements vont croître, et à raison. Aussi, le Gouvernement soumet à sa tutelle chaque jour un peu plus les finances des collectivités tout en les contraignant à dépenser plus pour compenser son désengagement en faveur des plus pauvres.

Car la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées, les Maisons de la Métropole, les Villes via leur CCAS ou leurs services solidarités, les bailleurs qui ont des dispositifs d'adaptation vont devoir étudier ces demandes d'aides : et cela à personnel constant ? Combien de mois d'attente supplémentaires pour des demandes qui traînent souvent depuis un certain nombre de mois ? Le fonds de compensation auquel la Métropole abonde permettra-t-il d'y répondre ?

Ce qui est défait d'un côté devra être reticoté de l'autre puisque les logements accessibles à tout type de handicap sont en nombre insuffisant aujourd'hui, à moins que nous ne laissions faire. Telle n'est pas notre

volonté, la main invisible ne régule jamais les marchés et prend encore moins en compte les plus vulnérables qui sont toujours relégués.

Les Villes de Paris et de Nantes ont déjà acté le fait de maintenir 100 % d'accessibilité dans le parc social. La Métropole de Nantes est allée plus loin en signifiant le maintien de ce taux de 100 % dans le parc privé pour ce qui concerne les projets urbains sous maîtrise publique.

Une Métropole inclusive, ce n'est ni un slogan ni une injonction mais aujourd'hui l'inclusion passe par l'action.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous apportons aussi notre soutien à la demande de nos collègues via cette question orale.

En effet, que souhaitons-nous faire de notre Métropole ? Le slogan repris très souvent à l'envi de notre Métropole qui relie l'humain à l'urbain, il ne suffit de le proclamer mais de le faire, et notamment dans tous les projets. Et nous aimerions d'ailleurs substituer –c'est ce que nous avons dit à plusieurs reprises– à ce slogan un mot d'ordre : "Plus d'humain dans l'urbain".

Notre modèle métropolitain ne peut écarter les plus fragilisés et nous nous devons de les accompagner. C'est également un des thèmes de notre schéma des solidarités : l'accompagnement tout au long de la vie.

Alors oui, nous avons un savoir-faire et nous avons mis en place des compétences par ce modèle innovant de Métropole réunissant les compétences sociales gérées précédemment par le Conseil général et celles, plus techniques et opérationnelles, notamment de l'urbanisme. C'est une potentialité fantastique d'effet de levier.

Notre approche ne doit pas non plus relever de simples statistiques, fussent-elles justes ; d'ailleurs, à un certain moment, elles sont mêmes erronées. Les chiffres avancés pour justifier ces nouveaux quotas réduits à 10 % de logements accessibles pour les personnes en situation de handicap ne peuvent être entendus et ne reflètent pas la réalité du terrain. Quid –et cela vient d'être dit– de la différence entre évolutif et accessible ?

A l'heure où l'ARS (Agence régionale de la santé) déploie dans son plan d'actions la volonté de favoriser l'hospitalisation ambulatoire, de maintenir à domicile les personnes dont l'autonomie est affectée, de reporter les efforts d'accompagnement sur les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), quelle cohérence peut-on avoir ? Que doit-on en déduire si, d'un côté, nous souhaitons développer des politiques publiques sociales et, de l'autre, les priver de moyens et d'outils ? À moins de se retrouver dans une impasse et d'engendrer une société à deux vitesses où les plus fragilisés seront plus que marginalisés. Quelle logique préside cette nouvelle mesure de la loi ELAN ? À trop vouloir faire vite, mesure-t-on bien les conséquences et l'impact sur toute une société ?

Il nous apparaît que toutes les retombées d'une telle mesure n'aient pas été envisagées. Aussi, nous soutenons la demande exprimée dans cette question orale : créer une société avec ses différences est un bon modèle, à condition que ses différences ne soient pas des inégalités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Des groupes de votre majorité et monsieur André Gachet ont souhaité porter un voeu transformé en question orale : la question de l'accessibilité des logements aux personnes handicapées dans le contexte d'une mesure de la loi ELAN, instaurant un simple quota de 10 % d'accessibilité des 350 000 logements neufs produits une bonne année. En 2005, à la faveur d'une troisième grande loi sur le handicap portée par le Président Chirac, tout le parc neuf d'immeubles locatifs ; en 2018, peu ou presque rien. Il est vrai que cela peut choquer. Revenir sur le principe d'universalité de l'accessibilité acté par la loi de février 2005 est un signal négatif adressé aux personnes en situation de handicap, à leur famille, à la société et il ne faut pas nier l'importance des symboles ni celle de l'évaluation et de l'adaptation, nécessaires –j'en conviens–.

Mais alors quelques réflexions : 10 %, pourquoi pas 20 %, pourquoi pas 25 % ? Que recouvre le terme "évolutif" des 90 % de logements neufs restants et quelles seront les bases de labellisation de logements évolutifs ? Où seront situés dans les immeubles les 10 % de logements accessibles ? Comment pourra-t-on imposer aux bailleurs les travaux d'accessibilité du logement évolutif ? Qui prendra en charge les travaux d'adaptation : le promoteur, le propriétaire initial, voire d'autres ? Qui veillera au respect de cette obligation de mise en accessibilité ? Et comment renforcer l'accessibilité du logement ancien, l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) n'ayant pu en financer que 15 000 l'an dernier ?

Beaucoup de questions générales ou d'application restent donc à traiter –sans doute pas ici– et finalement, les circonstances font que les parlementaires qui auraient eu sans doute bénéficié à entendre l'ensemble de ces réflexions ne puissent les entendre mais je comprends leur absence et je remercie tous ceux qui ont attendu la fin de la séance pour entendre les derniers propos.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président. Mes chers collègues, très rapidement et pour synthétiser sur l'ensemble des interventions qui ont pu être énoncées dans cette assemblée, je pense qu'ici, nous tous dans cette assemblée sommes bien évidemment concernés par ces questions et sensibilisés sur ces sujets et que la question du handicap ou la question de l'accessibilité d'une manière générale est un sujet prégnant dans nos sociétés, dans nos entourages et que nous sommes bien évidemment mobilisés sur ces questions.

Alors, un certain nombre de sujets ont été soulevés, qui sont plus en lien avec l'action au niveau national, avec les décisions qui sont prises par les parlementaires, notamment ce qui relève de la loi ELAN, mais je voudrais aussi par mon propos resituer l'ensemble des actions que nous portons dans ce domaine et notamment sur l'accompagnement sur les questions de handicap, sur les questions d'accessibilité.

Premièrement, un constat –et je pense que certains d'entre vous l'ont aussi rappelé– : c'est, d'une part, la question du vieillissement de notre société. On comptait sur le territoire de la Métropole, en 2015, 273 000 personnes âgées de plus de 60 ans et les démographes nous disent que nous atteindrons le chiffre d'environ 330 000 d'ici 2030-2032 ; c'est donc un segment de notre population qui augmente fortement et c'est notamment dans cette tranche d'âge –mais pas uniquement– que peuvent apparaître de manière plus significative les questions de perte d'autonomie et de handicap.

Dans ce cadre-là, la Métropole offre, c'est vrai, un cadre institutionnel qui est particulier parce que cela nous permet de regrouper un certain nombre de compétences sous un même toit, à la fois les compétences liées à la production des logements au travers d'un certain nombre d'outils et aussi les compétences plus spécifiquement sociales issues de l'ancien Conseil départemental et qui nous permettent de mettre en œuvre une approche en la matière et notamment de définir un certain nombre de lignes d'actions ; je pense notamment au travail qui avait été initié dès 2013 par la Ville de Lyon sur ce sujet, bien avant la mise en œuvre de la Métropole, avec la définition d'une charte du vieillissement qui définissait un certain nombre d'actions en la matière.

Toutes ces thématiques aujourd'hui ont été reprises dans le projet métropolitain des solidarités et, sans vouloir dresser un portrait global de la situation et du cadre d'intervention de notre Métropole, je voudrais juste rappeler que, sur cet article en question, le fameux article 18, qui remet en cause les orientations relatives à l'accessibilité des logements neufs, elles ont été décidées préalablement, avant d'être retranscrites dans la loi, par le Comité interministériel en charge du handicap dans une réunion qui s'est tenue le 20 septembre 2017. Ce n'est donc pas un sujet nouveau en tant que tel. La loi ne reprend que des décisions qui ont été actées au niveau du Comité interministériel.

On passe aujourd'hui d'une logique du 100 % à une logique différente qui est celle de 90 % de logements évolutifs et de 10 % de logements totalement accessibles pour les nouveaux immeubles et, quand bien même nous aurions du 100 %, ceux qui siègent ici dans cet hémicycle savent et le vivent au quotidien au gré des demandes formulées par certains de nos concitoyens sur ces questions, que nous avons une partie du parc qui est déjà adaptée et, quand bien même il est adapté, au regard de certains types de handicap, la réponse ne correspond pas. Il faut donc se mettre en situation de pouvoir produire une réponse adaptée aux différents types de handicap que nous rencontrons dans nos actions. Et je pense que c'est plutôt sur ce sujet qu'il faut se mobiliser et se mettre en situation de pouvoir répondre à l'attente de nos concitoyens.

Sur la question de la mise en accessibilité du logement, et notamment l'évolution de ce logement dans le temps, je rappelle juste que la loi de finances de 2018 a prolongé de trois ans le crédit d'impôts pour la perte d'autonomie à hauteur de 25 %, que cela permet de rénover environ 15 000 logements par an et cela mobilise des capacités budgétaires au niveau national de l'ordre de 50 M€.

Enfin, sur la question de l'accessibilité à 100 %, je rappelle juste un fait : aujourd'hui, sur les logements situés dans des bâtiments dont la hauteur est inférieure à R+3, il n'y a pas d'obligation de mettre en œuvre un ascenseur, ce qui *ipso facto* rend uniquement accessible le logement du rez-de-chaussée et ne rend pas accessibles les logements situés aux étages supérieurs. Je pense qu'il est aussi important de le rappeler.

Nous allons nous mobiliser sur ces questions. Je rappellerai juste la réunion que nous avons tenue le 3 juillet dernier sur ce sujet, en présence d'un certain nombre d'élus de notre assemblée et des représentants de l'Etat sur ces questions, au travers notamment d'une journée organisée sur le sujet "habiter chez soi" pour définir un certain nombre d'actions qui nous permettront de rendre accessibles ces logements. Notre objectif est de faire en sorte que l'on puisse surtout s'adapter aux conditions réelles de l'accessibilité et du handicap de chacun de nos concitoyens pour faire en sorte que la réponse soit la plus adaptée possible.

Voilà, monsieur le Président, en quelques mots, les actions que nous portons en la matière et la façon dont nous pourrions nous adapter à ce nouveau contexte.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Quelques mots très rapides puis j'aurai la joie de clôturer ce Conseil avant quelques vacances pour ceux qui ont la chance d'en prendre.

Bien évidemment, il faut continuer –et Michel Le Faou l'a dit– la mobilisation à travers notre programme métropolitain des solidarités, à travers les politiques publiques que nous portons. Pour autant, je pense que cet article pose une vraie difficulté et je me propose de me faire l'écho, en tout cas je le ferai auprès du Ministre Mézard, auprès des parlementaires qui ne peuvent pas être ici parce qu'ils sont en Congrès mais aussi auprès de la Déléguée interministérielle qui était présente ici –et Michel l'a dit– lors de notre journée de travail autour du logement et du handicap ; je pense que c'est important de l'alerter sur la base des débats que nous avons eus ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous souhaite quelques vacances sans doute bien méritées. Soyez prudents !

(La séance est levée à 19 heures 02).

Annexe 1

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés
relative à la pollution de l'air

Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du 9 juillet 2018

Question orale du groupe Europe Ecologie – Les Verts et
apparenté-e-s

Pollution de l'air

Monsieur le Président,

Lors d'une question orale au maire de Lyon le 28 mai dernier concernant son avis sur la pollution très forte aux oxydes d'azote aux abords de l'école Michel Servet (au sortir du tunnel de la Croix-Rousse côté Rhône), pollution qui plus est en très forte augmentation, ce dernier a fait répondre qu'il n'y avait, je cite, « aucune inquiétude concernant les enfants allant à l'école ».

Et pourtant les données annuelles sur ce site restent constamment et très largement au-dessus des recommandations de l'OMS et de l'Europe qui fixent toutes les deux la limite à 40 µg/m³.

Et pourtant une toute dernière étude réalisée par des chercheur.e.s et épidémiologistes de l'INSERM et du CNRS a donné des résultats montrant combien l'exposition aux NOx est nocive, même à des concentrations inférieures aux limites annuelles fixées par la réglementation européenne et recommandées par l'OMS.

Et cependant les données fournies par ce capteur à proximité du Tunnel de la Croix-Rousse soulignent une constante augmentation des concentrations en NOx depuis 2015, passant de 55 µg/m³ à 62 puis 73 µg/m³ en 2017, soit une augmentation en deux années supérieure à 33% !

Et sur la même période, le capteur « A7 sud lyonnais » a vu son niveau baisser de 16% à 61 µg/m³ ; et celui de « Lyon périphérique » a vu le sien baisser de 9% et est à 71 µg/m³. Des valeurs qui restent très importantes, mais inférieures maintenant à celles constatées à la Croix-Rousse.

Notre question Monsieur le Président :

Pensez-vous qu'interdire seulement à l'horizon 2020 l'accès à l'intérieur du périmètre de la Zone à Faibles Émissions, aux véhicules utilitaires légers diesel

la métropole
GRAND LYON

1



Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts de la Métropole de Lyon

de plus de 9 ans, soit un quart du parc, et aux poids lourds de plus de 6 ans, soit 17% du parc, sera suffisant ?

Que pensez-vous d'une expérimentation avec évaluation sur 1, 3 et 6 mois d'une réduction de voirie dans le tunnel de la Croix-Rousse et sur le quai Lassagne ? L'urgence autant que l'aggravation de la situation ne méritent-elles pas de passer à la vitesse supérieure ?

Annexe 2

Question orale

des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires et de monsieur le Conseiller André Gachet (non inscrit)

relative l'accessibilité des logements aux personnes handicapées



Conseil de la Métropole du 9 juillet 2018

Question orale relative à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées

Déposée par les groupes Europe Ecologie – Les Verts, La Métropole Autrement, Lyon Métropole Gauche Solidaires et M. le Conseiller André Gachet

Une des principales mesures de la loi dite ELAN, adoptée en première lecture le vendredi 1er juin 2018 par l'Assemblée Nationale, est la diminution drastique du quota de logements neufs accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Désormais, seulement 10% des logements neufs devront être accessibles, contre 100% jusqu'à présent. Les 90% restants devant être adaptables.

L'argument des promoteurs de cette mesure est de considérer que cela peut servir les besoins d'un plus grand nombre de demandeurs, sur la base de statistiques indiquant qu'il y aurait moins de 10% de personnes porteuses d'un handicap en France.

Cette approche statistique du handicap serait proprement scandaleuse si elle n'était pas tout simplement erronée et en décalage total avec la réalité que vivent de très nombreux concitoyens.

En effet, selon l'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance qui couvre les risques du décès et de la perte d'autonomie, ce sont 12 millions de Français qui souffrent aujourd'hui d'un handicap et 85% d'entre eux le sont devenus à partir de 15 ans.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, qui dépend du ministère de la Santé indique que 4,6 millions de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile, soit 14% de cette population, présentent une forme de handicap.



Aujourd'hui, de nombreuses personnes porteuses d'un handicap sont en établissement, chez leurs parents, dans leurs fratries, ou dans un logement adapté. Mais le mal-logement des personnes handicapées est une triste réalité, en particulier quand le logement enfin trouvé est éloigné des lieux de santé, de travail, de loisirs, de commerce, d'écoles et d'universités...

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap, l'Etat, notre Métropole parlent beaucoup de « logement inclusif », c'est à dire de logements dans la ville, plus ou moins accompagnés selon les besoins par les associations, les services d'aide à domicile, et bien sûr les familles. Il faut donc trouver des logements pour répondre à cette aspiration légitime du bien vivre à domicile. Or, si on manque de logements, d'une façon générale, on manque tout particulièrement de logements adaptés !

Si on en réduit désormais le nombre à 10% des constructions neuves, les personnes en situation de handicap soit ne pourront plus trouver un logement adapté à un prix abordable, soit elles seront assignées à résidence car il leur sera très difficile d'en changer.

Quand on parle de logements adaptables, ne parle-t-on pas plutôt d'hypocrisie manifeste : une personne qui devient handicapée soit par l'âge, soit par la maladie, soit par un accident perd souvent son emploi, ses revenus diminuent de façon drastique, et son entourage doit subvenir à ses besoins quotidiens en complétant des allocations à revaloriser.

De plus, quelles garanties pourrons-nous avoir qu'un bailleur n'écarte pas d'office un candidat locataire qui a besoin de travaux, même simples, pour rendre accessible son logement ?

L'introduction de ce quota de logements est donc une véritable mesure discriminatoire et en totale contradiction avec le droit des personnes à choisir librement leur lieu de vie, sur la base de l'égalité, comme stipulé par l'article 19 de la Convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées, pourtant ratifiée par la France en 2010.



De nombreuses associations dénoncent ce recul sans précédent. L'Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteurs (ANPIHM) parle de « *forfaiture* » et « *d'absurdité sociale* », tandis que le secrétaire général de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) accuse la duplicité du gouvernement par ces mots : « *On ne peut pas d'un côté parler de société inclusive à toutes les sauces et d'un autre côté, réduire de façon aussi drastique la part de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite* ».

Aussi, les groupes Europe Ecologie – Les Verts et apparenté-e-s, La Métropole Autrement, Lyon Métropole Gauche Solidaires, et M. le Conseiller André Gachet émettent le vœu :

- **que la Métropole de Lyon demande aux bailleurs sociaux chez lesquels elle est majoritaire, qu'ils appliquent le principe de l'universalité pour l'accessibilité de leurs logements aux personnes handicapées ;**
- **que la Métropole de Lyon négocie avec les bailleurs sa garantie et ses financements en fonction du respect de ce principe d'accessibilité universelle des logements neufs aux personnes handicapées.**
- **Que les parlementaires reviennent par amendement sur la rédaction de l'article 18, pour un retour à celle initiale de l'article L.111-7-1 du CCH.**

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 5 novembre 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
